



DERRIÈRE LE CODE-BARRE

DES INÉGALITÉS EN CHAINES

RAPPORT



OXFAM

© Oxfam International, juin 2018

Ce document a été rédigé par Robin Willoughby et Tim Gore. Oxfam remercie Ajmal Abdulsamad, Evelyn Astor, Sabita Banerji, BASIC (Bureau for the Appraisal of Impacts for Citizen Information), Derk Byvanck, Man-Kwun Chan, Celine Charveriat, Lies Craeynest, Anouk Franck, Gary Gereffi, Sloane Hamilton, Franziska Humbert, Steve Jennings, Peter McAllister, Rashmi Mistry, Eric Munoz, Ed Pomfret, Fenella Porter, Art Prapha, Laura Raven, Olivier de Schutter, Ruth Segal, Kaori Shigiya, Matthew Spencer, Dannielle Taaffe, Emma Wadley et Rachel Wilshaw pour leur assistance dans sa réalisation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
l'ISBN 978-1-78748-286-9 en juin 2018. DOI : 10.21201/2017.1787
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni

Traduction et relecture : Armelle Vagneur-Jones et Barbara Scottu

Photo de couverture : Mu a 29 ans, elle est mère de trois enfants vivant tous au Myanmar, dont elle est originaire. Elle travaille en Thaïlande au décorticage de crevettes pour 310 bahts par jour, soit 9,30 dollars, sans compter les heures supplémentaires. Si elle ne fait pas d'heures supplémentaires pendant plusieurs semaines, elle n'est pas en mesure d'envoyer de l'argent afin de subvenir aux besoins de sa famille. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam



OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays, à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| AVANT-PROPOS | 4 |
| RÉSUMÉ | 8 |
| INTRODUCTION | 27 |
| SECTION 1 : ALIMENTATION ET POUVOIR | 29 |
| Le pouvoir en déclin des agriculteurs et des travailleurs | 30 |
| La montée en puissance des supermarchés | 37 |
| SECTION 2 : L'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS ET DE LA SOUFFRANCE HUMAINE | 47 |
| Les chaînes d'approvisionnement des supermarchés, moteur des inégalités | 48 |
| Le risque accru de violations des droits humains | 51 |
| SECTION 3 : LE SECTEUR DES SUPERMARCHÉS À UN CROISEMENT DÉCISIF | 67 |
| Menace d'accélération du nivellement par le bas par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché | 68 |
| La précarité de l'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement | 69 |
| SECTION 4 : VERS UNE RÉVOLUTION DU COMMERCE DE DÉTAIL DE L'ALIMENTATION | 73 |
| Un niveau de vie décent est à portée des paysans et des travailleurs des chaînes d'approvisionnement des supermarchés | 75 |
| Actions de l'État dans les pays producteurs | 77 |
| Actions collectives par les paysans et les travailleurs | 81 |
| Actions des pouvoirs publics dans les pays de vente au détail | 84 |
| Action par les supermarchés à proprement parler | 85 |
| SECTION 5 : PROGRAMME DE PASSAGE À L'ACTION | 95 |
| Les citoyens doivent | 97 |
| Les États doivent | 97 |
| Les supermarchés doivent | 98 |
| Les investisseurs doivent | 100 |
| APPENDICE 1 : EXEMPLES DE PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES | 101 |
| ANNEXES | 103 |
| NOTES | 104 |
| MESSAGES DE SOUTIEN | 116 |

AVANT-PROPOS

La main-d'œuvre cachée au sein des chaînes d'approvisionnement est un scandale. Il s'agit des travailleuses et des travailleurs sur lesquels les multinationales, comme les supermarchés exposés dans ce rapport, dépendent pour leurs profits. Les multinationales externalisent sciemment la responsabilité de la violence, de l'oppression, des bas salaires, du travail précaire et souvent dangereux qui sont le moteur de leurs profits.

Or dès lors que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont respectés, l'externalisation de ce type de responsabilité cesse d'être envisageable. Ces principes obligent en effet les entreprises à adopter une diligence raisonnable et à évaluer les risques de violation des droits humains dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, de prévoir des procédures de règlement des griefs et d'assurer des recours pour les travailleurs.

Il est tragique de constater que les violations des droits humains et du travail sont devenus les fondements du commerce mondial et, par voie de conséquence, érigent l'exploitation en modèle dominant qui alimente la cupidité des entreprises. Les bénéfices réalisés reposent sur les bas salaires et le travail précaire, qui creusent les inégalités croissantes.

Les pays du G20 ont souscrit à l'appel de diligence raisonnable et les ministres du G20 ont déclaré que « les violations d'un travail décent et des principes et droits fondamentaux au travail ne peuvent faire partie de la concurrence »¹.

Il est impératif qu'il existe des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour mettre fin au nivellement par le bas des normes, des salaires et des droits. Il nous faut réécrire les règles de l'économie mondiale, pour que toutes celles et ceux qui travaillent comptent sur leurs gouvernements élus pour demander des comptes aux entreprises dans l'intérêt des citoyens.

Un aspect essentiel à cette responsabilisation est l'urgente nécessité de surmonter les bas salaires. Oxfam fournit de nombreux exemples de l'écart entre les salaires des travailleurs et les besoins de leurs familles pour mener une vie décente. L'enquête mondiale de la CSI fait apparaître que 84 % des travailleurs dans le monde disent que le salaire minimum ne suffit pas pour vivre. C'est la raison pour laquelle la CSI et ses affiliés mènent une campagne mondiale en faveur du salaire minimum vital.

Comme le suggèrent les travaux de recherche pour ce rapport, le prix à payer pour combler l'écart entre un salaire de misère et un salaire minimum vital est négligeable pour les multinationales. Des travaux de recherche similaires fondés sur des bases factuelles sur le coût de la vie réalisés par des syndicats montrent que pour assurer un salaire minimum vital, il suffirait tout juste d'une hausse de 3 centimes de dollar du prix d'un melon au Honduras, ou de moins de deux centimes de dollar sur une banane au Guatemala.

Il est temps de mettre fin au vol salarial, quand de nombreux employeurs cassent le salaire minimum par des horaires qui relèvent de l'exploitation sous forme d'heures supplémentaires forcées, ou tout simplement en s'abstenant de payer le tarif légal. Pourtant, la garantie d'un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement relève d'une démarche simple :

- un salaire minimum vital ;
- la liberté d'association et le droit aux négociations collectives ;
- la protection sociale universelle ;
- le respect de systèmes juridiques forts et indépendants.

Nous encourageons les chaînes de supermarchés multinationales à négocier des accords-cadres mondiaux avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et ses affiliés, qui garantissent les droits fondamentaux des travailleurs dans tous les pays où elles sont implantées.

Il est essentiel de parvenir à un engagement constructif avec les syndicats tout au long des chaînes d'approvisionnement. Les négociations collectives constituent un moyen d'assurer des conditions de travail équitables et une plus grande distribution de la productivité et des profits, autant de facteurs d'une équité accrue au sein de la société.

Des salaires équitables et un travail décent étayés de la protection sociale constituent le socle d'une plus grande égalité propice à la croissance.



Sharan Burrow
Secrétaire générale de la
Confédération syndicale
internationale

AVANT-PROPOS

Nous aimons tous bien manger. Cuisiner nos ingrédients préférés ou partager un repas font partie des plaisirs les plus simples de la vie. Mais trop souvent les aliments que nous savourons ont un prix inacceptable : celui de la souffrance de celles et ceux qui les produisent.

Ce rapport lance la nouvelle campagne d'Oxfam qui vise à jeter la lumière sur l'exploitation économique des millions de paysans et de travailleurs des chaînes d'approvisionnement alimentaires et à mobiliser le pouvoir des consommateurs du monde entier en vue d'y mettre fin.

Nous y présentons de nouvelles données empiriques sur la compression acharnée des revenus des paysans, sur la culture omniprésente des bas salaires et sur le déni généralisé des droits du travail parmi celles et ceux qui fournissent différents produits aux supermarchés du monde entier. Nos enquêtes réalisées dans un éventail de pays sur celles et ceux qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés ont constaté qu'une grande partie d'entre eux ont du mal à joindre les deux bouts pour nourrir adéquatement leurs familles.

Ce sont les femmes qui portent le fardeau le plus lourd. Occupant majoritairement les postes les plus précaires et les moins bien rémunérés de la chaîne alimentaire, assumant le gros des activités non rémunérées au sein d'exploitations familiales et paysannes, se voyant systématiquement refuser une place parmi les positions de pouvoir, nous montrons que notre système alimentaire moderne est bâti d'abord et avant tout sur l'exploitation du travail des femmes.

Or nous savons pertinemment que cette situation n'a rien d'une fatalité. L'industrie alimentaire mondiale a beau engendrer des milliards de revenus chaque année, ce sont les puissants qui en récoltent de plus en plus les fruits. Les résultats de notre enquête montrent que les géants de la grande distribution empochent une proportion croissante de l'argent dépensé par leurs clients, tandis que la part modique réservée aux producteurs de leurs denrées alimentaires est semblable à une véritable peau de chagrin.

Les inégalités qui en découlent dépassent l'entendement. Il faudrait plus de 5 000 ans à une ouvrière travaillant dans une usine de transformation de la crevette en Thaïlande pour qu'elle gagne le salaire annuel moyen d'un dirigeant de supermarché aux États-Unis, et plus de 1 700 ans pour gagner autant qu'un directeur au Royaume-Uni. Seulement 10 % des dividendes versés aux actionnaires des trois plus gros supermarchés américains en 2016 suffiraient pour hisser au minimum vital le salaire de plus de 600 000 travailleurs de la filière thaïlandaise de la crevette².

Nous croyons en une façon différente de faire des affaires, bâtie sur le respect des droits humains et du travail, moins mue par la course effrénée de la valeur actionnariale. Nos études montrent que lorsque les États interviennent pour protéger les paysans et les travailleurs, des millions de vies peuvent être transformées.

S'il est question ici de l'industrie alimentaire, le même tableau peut être dressé pour toutes les autres filières de l'économie mondiale, partant du textile à l'électronique. Nous sommes convaincus que le moment est venu de bâtir une économie plus humaine qui récompense le travail, non pas la richesse.

Nous savons que le chemin à parcourir sera ardu, mais ce rapport montre que nous tous : pouvoirs publics, entreprises et citoyens, pouvons faire beaucoup plus pour que cette vision devienne réalité pour celles et ceux qui produisent notre alimentation. Nous demandons à tous ses lecteurs de se joindre à nous.



Winnie Byanyima
Directrice générale,
Oxfam International

AVANT-PROPOS

Tout au long de ma vie, j'ai été témoin de l'impressionnant travail mené par Oxfam pour lutter contre l'injustice dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La confédération œuvre sans relâche à exposer les inégalités criantes de pouvoir, de genre et de richesse présentes au sein de notre système alimentaire.

En tant que dirigeante d'une entreprise du commerce équitable appartenant à 44 % à une coopérative de producteurs de cacao au Ghana, je suis très consciente du coût humain de cette situation, où les femmes et les hommes qui cultivent les produits que nous apprécions tous les jours n'ont toujours pas accès à tant de moyens que nous tenons pour acquis, comme l'eau potable et l'électricité ou la possibilité d'investir dans leurs fermes et leur communauté.

Il est choquant de constater qu'il nous faut encore Oxfam pour attirer l'attention sur un système commercial qui fournit des aliments bon marché et de haute qualité aux consommateurs du Nord et qui engendre des bénéfices colossaux pour les entreprises qui nous les vendent, alors que les hommes et les femmes qui les produisent et les transforment dans les pays en développement en sont à souffrir de la faim.

Oxfam a suffisamment d'influence pour faire bouger les choses. Sa campagne « La face cachée des marques » s'est intéressée au mode de fonctionnement des dix plus grandes entreprises agro-alimentaires et les a mises au défi de remédier à des enjeux essentiels si nous voulons créer un monde qui fonctionne pour ses habitants et pour la planète. Elle a eu d'importantes retombées. Ces entreprises ont fait de très nets progrès, dont elles sont fières à juste titre, dans les domaines du genre, des droits fonciers, des droits du travail et de l'environnement.

Le nouveau rapport d'Oxfam et sa campagne se concentrent sur le maillon suivant de la chaîne d'approvisionnement, à savoir les supermarchés. Il vise à sensibiliser les consommateurs et les investisseurs aux réalités que cachent leurs courses alimentaires de tous les jours et à leur donner les moyens de mettre au défi les supermarchés d'assurer que celles et ceux qui travaillent au sein de leurs chaînes d'approvisionnement ont de quoi vivre décemment.

Sa démarche vise également à sensibiliser les supermarchés à la formidable possibilité qui leur est donnée d'user de leur envergure et de leur puissance pour transformer de manière réelle et durable un système injuste et non durable. Ils occupent en effet une position de poids pour jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies visant à l'éradication de la pauvreté dans le monde.

Nous vivons à une époque où, d'un côté le chiffre d'affaires du plus grand groupe de supermarchés au monde est supérieur au revenu national brut de pays comme la Norvège ou le Nigeria, et de l'autre pour au moins 80 % de son alimentation le monde dépend de la production de paysannes et paysans. Les supermarchés ont une responsabilité envers ces producteurs et nous détenons davantage de pouvoir que nous le pensons pour leur demander des comptes.



Sophi Tranchell
MBE, Directrice générale,
Divine Chocolate Ltd.



Des travailleurs sur un bateau de pêche en Thaïlande réparent les filets pour la prochaine sortie.
Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam

RÉSUMÉ

Les inégalités sont omniprésentes dans l'ensemble de l'économie mondiale³, et le secteur agro-alimentaire ne fait pas exception à la règle. Au sommet, de grands supermarchés⁴ et d'autres géants de l'alimentaire dominent les marchés mondiaux de l'alimentation, ce qui leur permet d'extraire de la valeur d'immenses chaînes d'approvisionnement qui s'étirent à travers le monde, alors que tout en bas de la pyramide, le pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs ne fait que s'amenuiser dans bien des pays producteurs.

Il en résulte des souffrances humaines généralisées parmi celles et ceux qui produisent l'alimentation en vente dans les supermarchés du monde entier. Que ce soit le travail forcé⁵ à bord de bateaux de pêche d'Asie du Sud-Est, les salaires de misère dans les plantations de thé indiennes et la faim⁶ qui sévit parmi les travailleurs des exploitations de raisin en Afrique du Sud, les violations des droits humains et des droits du travail ne sont que trop répandues dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire⁷.

En cette ère des inégalités flagrantes sur le plan mondial et d'aggravation du changement climatique, ce modèle commercial est de moins en moins viable. Or cette situation n'a rien d'une fatalité. Les pays, les entreprises alimentaires, les paysans et les travailleurs, ainsi que les citoyens du monde entier ont tous leur rôle à jouer pour rééquilibrer le pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et faire en sorte de mieux récompenser les producteurs de notre alimentation. Le secteur de la grande distribution est mûr pour une révolution.

Rien ne justifie le non-respect des droits humains et du travail des femmes et des hommes produisant pour les supermarchés. Il n'existe aucune excuse à ce qu'un producteur ou une productrice de nos denrées alimentaires souffre de la faim. Ce rapport lance la nouvelle campagne d'Oxfam qui vise à exposer les causes profondes de la souffrance humaine qui sévit dans les chaînes alimentaires et à mobiliser le pouvoir des consommateurs du monde entier en vue d'y mettre fin, en se concentrant en premier sur le rôle des supermarchés.⁸

GRAPHIQUE 1 : LES INÉGALITÉS DE POUVOIR : CAUSE PREMIÈRE DE L'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU SEIN DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



RIEN NE JUSTIFIE LE NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES PRODUISANT POUR LES SUPERMARCHÉS.

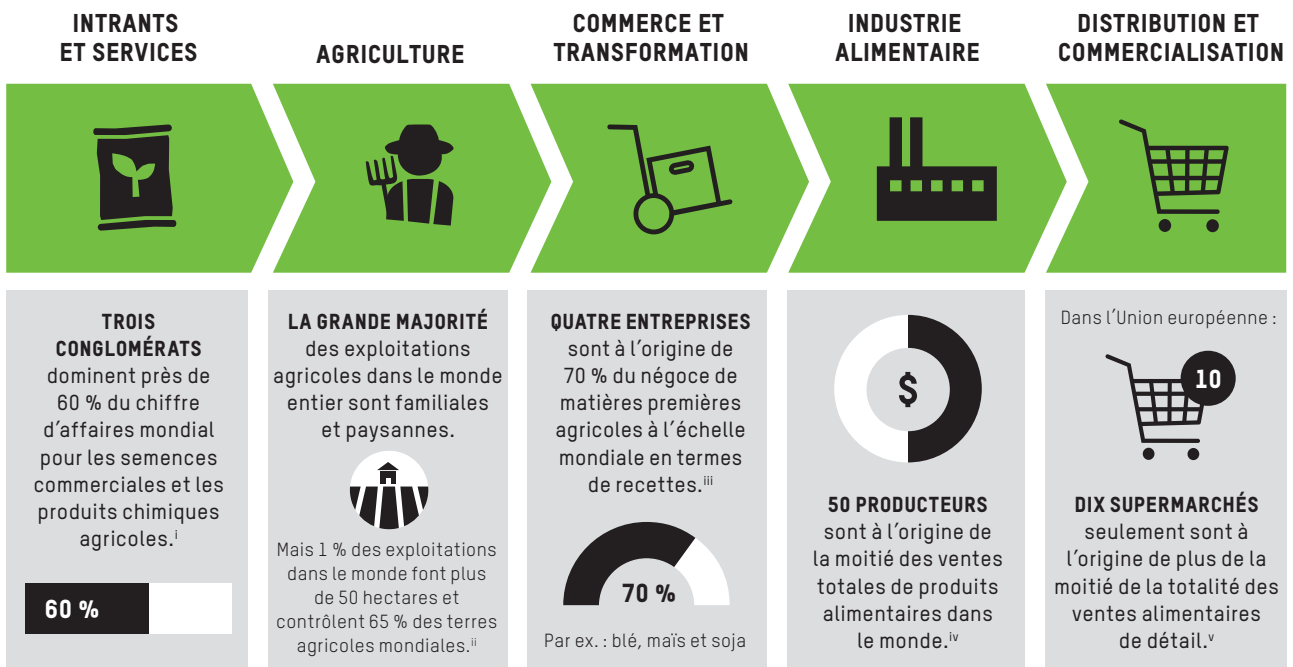


Un rayon de supermarché. Photo : Shutterstock

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SUPERMARCHÉS

Au cours des 30 dernières années, la crise mondiale des inégalités a eu pour effet d'accroître la puissance et la rétribution financière des grandes entreprises et d'autres détenteurs de capital aux dépens des citoyens ordinairesⁱ, notamment de celles et ceux qui cultivent et transforment les produits alimentaires que nous consommons. Comme le montre le Graphique 2, la concentration du marché du secteur agroalimentaire est plus extrême que jamais à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et le secteur de la distribution alimentaire ne fait pas exception.

GRAPHIQUE 2 : LA FORTE CONCENTRATION DU MARCHÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



ⁱ Bayer-Monsanto, Dupont-Dow, et Chem-China Syngenta. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. ⁱⁱ S.J Lowder, J. Skoet, T. Roney. (2017). The Number, Size and Distribution of Farms, Smallholder Farms and Family Farms Worldwide. *World Development*, 87, 16–29. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2008). Voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2008. Rome : FAO. ⁱⁱⁱ Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et Louis Dreyfus Co. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. Op cit. ^{iv} Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. ^v Ibid.

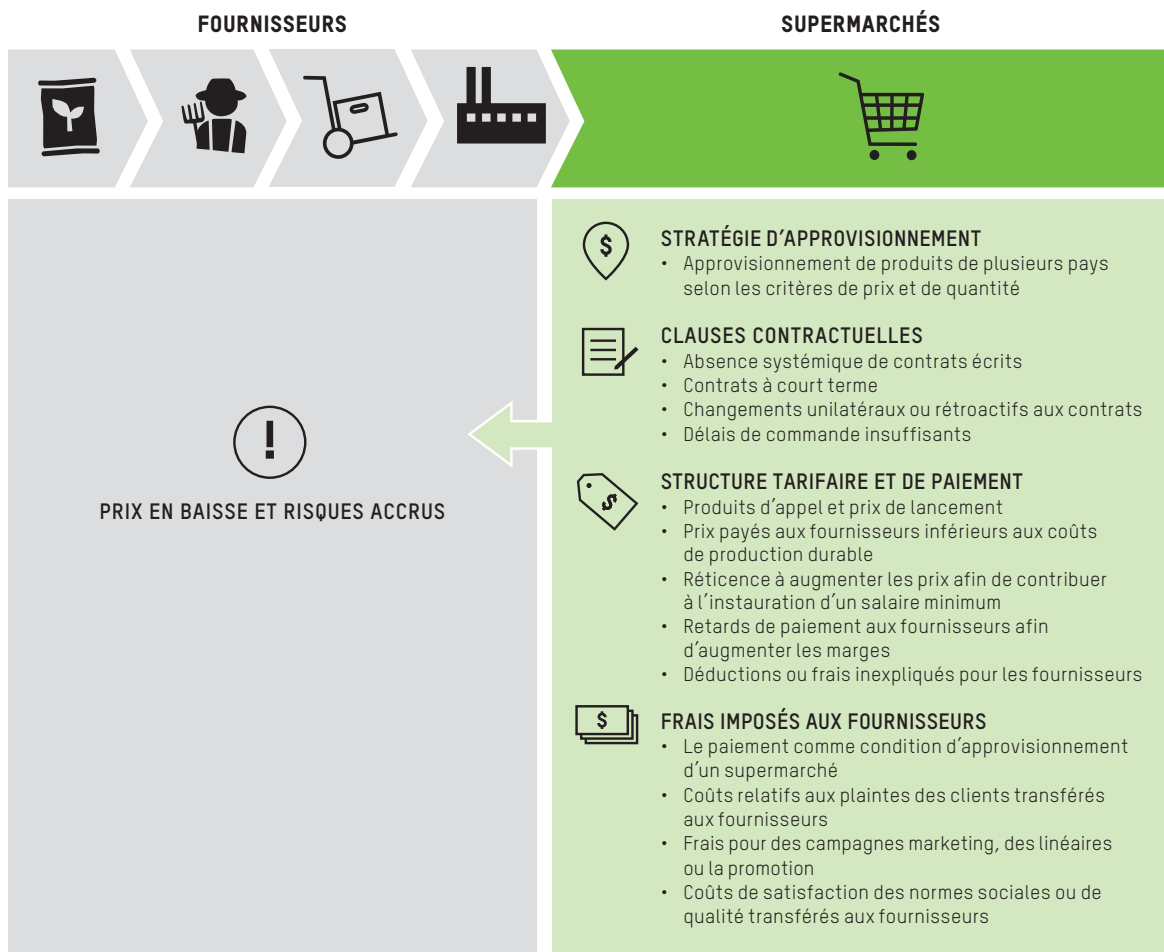
Dans la plupart des pays développés et de plus en plus aussi dans les pays en développement, une poignée seulement de géants de la grande distribution dominent les ventes de produits alimentaires¹². Souvent au détriment des magasins et des marchés locaux. Après avoir assis sa dominance dans les pays à revenu supérieur, le concept de la grande distribution est aujourd’hui en plein essor dans les pays à revenu intermédiaire, en commençant par ceux d’Amérique latine avant de se propager vers l’Asie du Sud-Est et des régions d’Afrique du Nord et subsaharienne.

La puissance d’achat des supermarchés

Cette emprise sur les marchés au détail donne à la grande distribution en particulier une très grande puissance pour façonner la production alimentaire dans le monde entier. Par sa position de dernier maillon de la chaîne d’approvisionnement alimentaire, elle est devenue le gardien du commerce alimentaire mondial, en affectant les producteurs et les transformateurs à des chaînes d’approvisionnement géographiquement dispersées, ultra-spécialisées et à niveaux multiples et en leur imposant des normes de qualité précises pour des dizaines de milliers de produits tous les jours de l’année.

Ce modèle commercial est responsable de prix bas, d’un choix inégalé tout au long de l’année et de la commodité du « juste à temps » pour d’innombrables consommateurs. Pour cela, elle s’en remet néanmoins au pouvoir d’achat considérable des supermarchés qui exercent une pression continue sur leurs fournisseurs pour les amener à réduire leurs coûts et à assumer davantage des risques de la production agricole, tout en répondant à des exigences de qualité des plus rigoureuses. Ce pouvoir s’exerce en ayant recours à tout un éventail de pratiques commerciales déloyales qui ont été documentées¹³, dont quelques exemples sont visés au Graphique 3.

GRAPHIQUE 3 : DES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES À L’ORIGINE DE LA COMPRESSION DES PRIX VERSÉS AUX FOURNISSEURS DES SUPERMARCHÉS, QUI DE SURCROÏT ASSUMENT DES RISQUES ACCRUS



AU ROYAUME-UNI, QUATRE SUPERMARCHÉS CONTRÔLENT 67 % DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE¹⁰, ALORS QU’AUX PAYS-BAS, SEULEMENT CINQ D’ENTRE EUX EN CONTRÔLENT PRÈS DE 77 %¹¹.

Source : Graphique créé par Oxfam à partir des informations de D. Vaughan-Whitehead et Caro L.P (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results; G. Ellison (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results ; Parlement européen (2016). Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d’approvisionnement alimentaire et autres rapports¹⁴. Voir l’Appendice 1 pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.

Accumulation au sommet des récompenses financières

Il s'agit là d'une activité lucrative pour les acteurs de premier plan. Walmart, le numéro 1 mondial de la grande distribution qui appartient majoritairement à la plus riche famille des États-Unis¹⁵, a réalisé en 2016 des recettes de près de 486 milliards de dollars, soit plus que le revenu national brut de pays comme la Norvège ou le Nigeria¹⁶. Les huit premières grandes surfaces au monde cotées en bourse ont réalisé quelque 1 000 milliards de dollars de ventes en 2016 et près de 22 milliards de dollars de bénéfices. Au lieu de réinvestir dans leurs fournisseurs, elles ont reversé la même année plus de 15 milliards de dollars de dividendes à leurs actionnaires¹⁷.

Les salaires annuels des dirigeants se portent bien eux aussi, en attestent les 3,1 millions de dollars que touche le PDG de Morrisons au Royaume-Uni, par exemple, et les quelque 19,8 millions de dollars de celui de Walmart aux États-Unis¹⁸. Dans les plus grandes entreprises américaines, on constate ainsi depuis dix ans une hausse constante des dividendes versés aux actionnaires, de 59 %, et des salaires des dirigeants, de 74 %¹⁹. Des États-Unis à la Thaïlande en passant par l'Afrique du Sud, il s'agit là d'un secteur qui attire les investissements de quelques-unes des élites les plus riches et les plus puissantes de ces pays.

LE POUVOIR EN DÉCLIN DES AGRICULTEURS ET DES TRAVAILLEURS²⁰

Ce n'est pas un hasard si l'essor du pouvoir des supermarchés coïncide avec des politiques publiques dans de nombreux pays de libéralisation commerciale et de déréglementation des marchés agricoles et du travail. Une telle approche se traduit par un affaiblissement radical du pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs²¹. En attestent la fermeture d'offices de commercialisation des produits agricoles, les coupes sombres pratiquées dans les budgets publics pour les services de vulgarisation agricole et de recherche et développement agricoles et la levée des tarifs transfrontaliers protégeant l'agriculture nationale²². Pour les travailleurs, quant à eux, l'adhésion syndicale et la négociation collective sont en déclin²³. Même dans les pays qui ont adopté le salaire minimum légal, celui-ci est pratiquement toujours bien en deçà des niveaux revendiqués par les syndicats locaux²⁴, et insuffisant pour maintenir un niveau de vie de base et néanmoins décent pour les travailleurs et leurs familles (souvent baptisé « salaire minimum vital »)²⁵.

DANS UNE ENQUÊTE MONDIALE PORTANT SUR PRÈS DE 1 500 ENTREPRISES DE LA GRANDE DISTRIBUTION À L'ÉCHELLE MONDIALE, MOINS D'UN QUART DES FOURNISSEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES RELEVAIENT LA PRÉSENCE DE SYNDICATS²⁶.

Mawar vivait dans un dortoir près de l'usine de transformation de crevettes où elle travaillait en Indonésie. On lui ordonnait souvent en criant de travailler plus vite, d'éviter de boire afin de pas avoir à aller aux toilettes.
Photo : Adrian Mulya/Oxfam



Les femmes les plus durement touchées

Tant au sein des exploitations agricoles familiales que parmi les travailleurs, les normes de genre profondément enracinées sont telles que ce sont les femmes qui en pâtissent le plus, privées de droits fonciers²⁷, moins susceptibles de bénéficier de représentation syndicale²⁸, assumant la majorité du travail non rémunéré de prise en charge de proches²⁹, victimes de discrimination en matière de salaire et de promotion à des postes plus élevés, et sous la menace de harcèlement et de violence sexuels³⁰. Le travail des femmes au sein de la grande distribution se fait à l'insu de tous et leur voix à la table des négociations est la plus faible.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'il existe une concentration de femmes parmi les postes les plus mal payés et les plus précaires dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, fournissant ainsi une réserve de main-d'œuvre bon marché et flexible sur laquelle s'appuient les chaînes d'approvisionnement alimentaire modernes³¹.

LA SOUFFRANCE HUMAINE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS

Le recul des prix payés aux fournisseurs attribuable à la puissance d'achat des supermarchés, accompagné d'un appui insuffisant de la part des pouvoirs publics aux paysans et aux travailleurs, a pour effet d'exacerber le risque de violations des droits humains et des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Par exemple :

- Des paysans en difficulté en viennent à recourir au travail des enfants³³ ou les femmes ont à assumer un fardeau encore plus lourd de travail non rémunéré³⁴ ;
- Les employeurs de plantations, d'usines de transformation ou de bateaux de pêche peuvent en venir à opter pour des formes d'emploi plus flexibles et plus précaires, en évitant les contrats à durée indéterminée, limitant la liberté d'association, réduisant les salaires ou pratiquant des tarifs à la pièce qui requièrent des horaires de travail excessifs³⁵ ;
- Devant la concentration des femmes à ce type de postes informels, souvent sous supervision masculine, le risque de harcèlement et de violences sexuels s'en trouve accru³⁶ ;
- Le recours au travail forcé n'est que trop répandu. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime ainsi qu'en 2017, plus de 1,1 million de victimes travaillent dans le secteur de l'agriculture³⁷.

De nouvelles recherches réalisées par et pour Oxfam, dont une série d'études de cas publiées aux annexes 2 à 8 et également résumées pour certaines dans le rapport principal aux encadrés 2 à 6, jettent la lumière sur de nombreux exemples de souffrance humaine présente dans les chaînes de supermarchés dans le monde entier. Quelques-uns des constats les plus frappants sont repris ci-dessous.

La faim chez les paysans et les travailleurs

Il s'agit là de l'un des paradoxes les plus cruels de notre temps, que souvent les producteurs de notre alimentation et leur famille n'ont pas de quoi manger à leur faim.

Oxfam et des partenaires ont réalisé en 2017 des enquêtes auprès de centaines de paysans et de travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés dans cinq pays. Ils ont utilisé pour cela la méthode de l'échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages. Ces travaux ont révélé qu'une nette majorité des personnes interrogées relevaient des catégories en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela signifie qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient privés de nourriture au cours du mois écoulé³⁸. Par exemple :

- En Afrique du Sud, plus de 90 % des femmes interrogées qui travaillent dans des exploitations de raisin ont déclaré ne pas avoir eu assez à manger au cours du mois écoulé. Près d'un tiers d'entre elles ont indiqué qu'au cours de cette période, elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient couchés le ventre vide à au moins une reprise.
- 72 % des paysannes productrices de bananes interrogées aux Philippines ont dit s'être fait des soucis pour nourrir leur famille au cours du mois écoulé.

* * *

« (...) POUR CE QUI EST DE LA PRISE DE DÉCISIONS ET L'AFFECTATION DE TÂCHES AUX MEMBRES, NOUS AVONS L'IMPRESSIION DE NE PAS AVOIR VOIX AU CHAPITRE. DES CANDIDATES SE PRÉSENTENT BIEN [POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL], MAIS LES HOMMES VOTENT POUR DES HOMMES ET NOUS SOMMES EN INFÉRIORITÉ NUMÉRIQUE

* * *

Mary Jane, Secrétaire à la coopérative Davao Fruit Corporation Agrarian Reform, région de Mindanao, Philippines³²

* * *

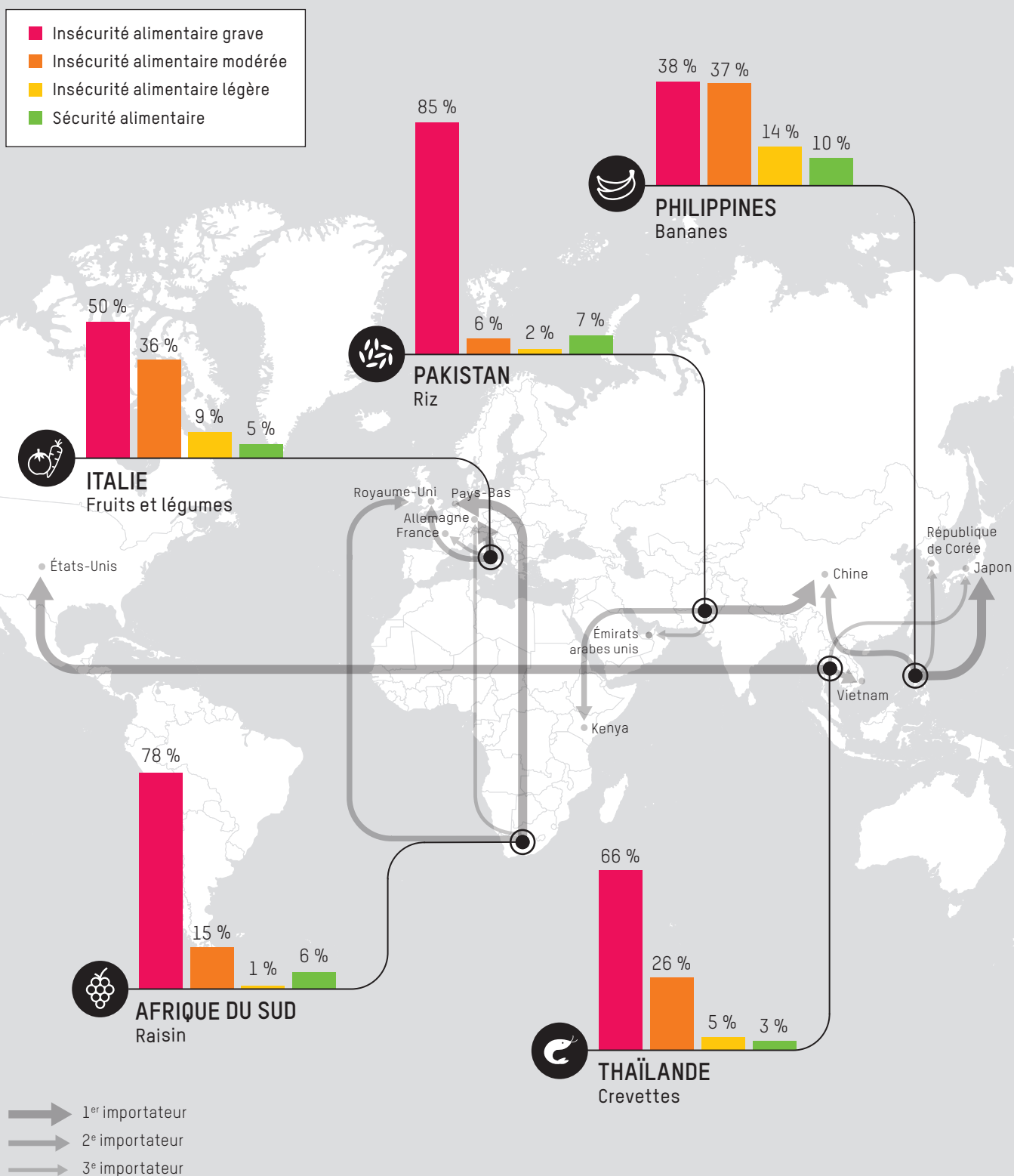
NOUS AVONS TRÈS PEU D'ARGENT. NOUS SOMMES CONTRAINTS DE MOINS MANGER POUR ÊTRE EN MESURE DE PAYER LES FRAIS DE SCOLARITÉ DE NOS ENFANTS. »

* * *

Épouse d'un travailleur à Finca Once, Costa Rica, producteur pour Lidl³⁹

GRAPHIQUE 4 : LORSQUE LES REVENUS SONT TROP BAS, LES PAYSANS ET LES TRAVAILLEURS VOIENT LEUR ACCÈS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE MENACÉ

Classement de la sécurité alimentaire des répondants participant aux enquêtes sur l'échelle d'insécurité alimentaire des ménages dans les chaînes de valeur alimentaire (%)



Source : Données d'enquêtes réalisées en 2017 déterminant l'insécurité alimentaire des ménages auprès d'un échantillon de paysans et de travailleurs dans des chaînes d'approvisionnement alimentaire spécifiques en Afrique du Sud (101 répondants), en Thaïlande (64), en Italie (42), au Pakistan (100) et aux Philippines (147). Les travaux de recherche en Afrique du Sud ont été effectués dans le cadre du projet Women on Farms Project. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus⁴⁰.

La somme de tous les pourcentages n'égal pas toujours exactement 100 % car certains ont été arrondis. Données d'exportation de 2016. Voir la note finale pour obtenir toutes informations sur les sources⁴¹.

- En Italie, 75 % des femmes interrogées travaillant dans des exploitations de fruits et légumes ont dit qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille avaient réduit le nombre de leurs repas au cours du mois écoulé parce que leur ménage ne pouvait se permettre d'acheter suffisamment de denrées alimentaires.
- En Thaïlande, plus de 90 % des travailleurs interrogés dans les usines de transformation de fruits de mer ont déclaré avoir souffert de la faim au cours du mois écoulé. Parmi eux, 54 % étaient des femmes qui à plusieurs reprises au cours de cette période, ont indiqué qu'il n'y avait rien à manger chez elles.



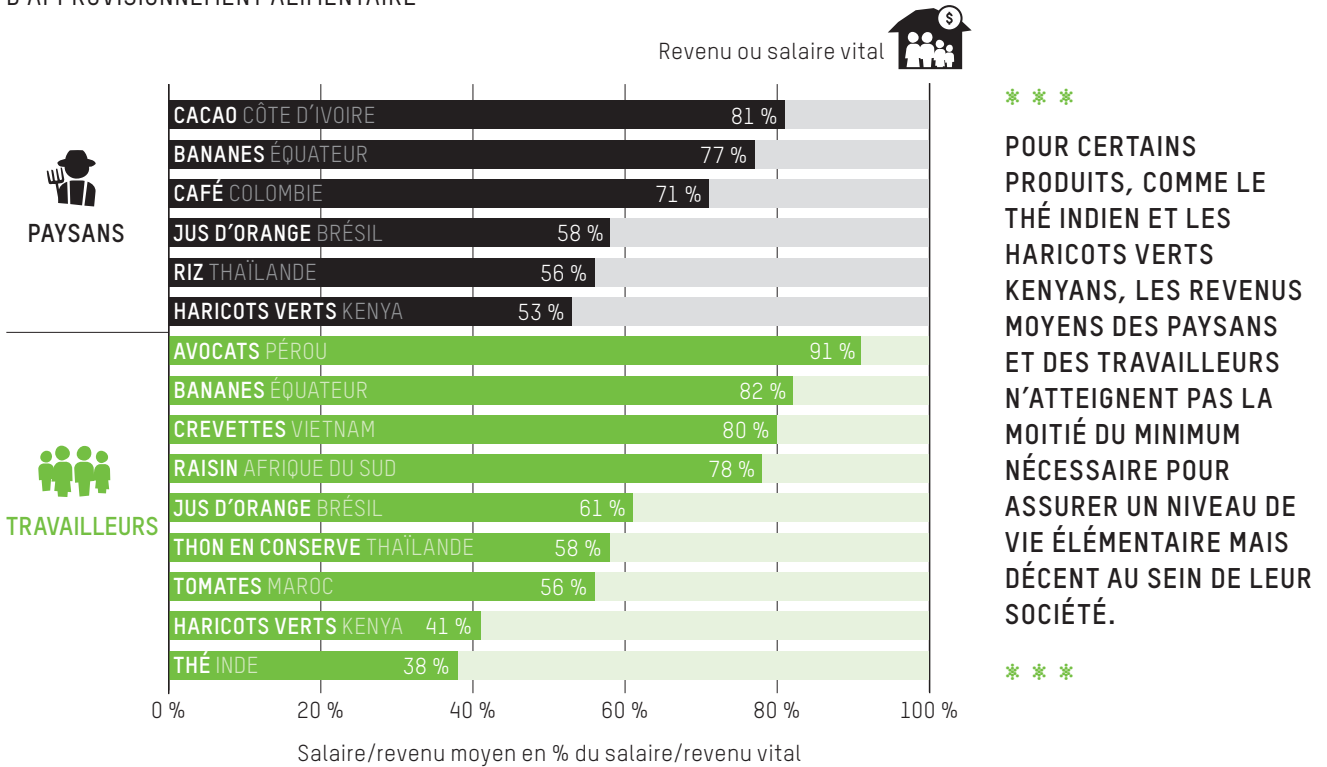
Le scandale des revenus insuffisants des paysans et des travailleurs

Malgré le caractère ponctuel et limité de ces enquêtes, elles laissent entrevoir une situation généralisée d'exploitation économique systémique. Les nouveaux travaux de recherche réalisés pour Oxfam par BASIC (Bureau for the Appraisal of Impacts for Citizen Information)⁴² ont analysé la chaîne de valeur de 12 produits courants de la grande distribution dans le monde entier, auprès d'un éventail de pays producteurs représentatifs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, comportant des exemples de production à petite échelle et à grande échelle.

Comme l'illustre le Graphique 5, dans aucun de ces exemples les revenus moyens des paysans ou des travailleurs ne suffisent à leur procurer un niveau de vie décent, de quoi réaliser leurs droits humains. Dans certains cas, ils sont loin d'y parvenir⁴³.

Ci-dessus : Prak travaillait sur un bateau en Thaïlande. Il a été renvoyé après être tombé malade. On lui a également annoncé qu'il devait 14 000 bahts (environ 438 dollars) aux responsables du bateau – somme qu'il ne possède pas. S'il ne paie pas, Prak ne pourra pas récupérer son passeport. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam

GRAPHIQUE 5 : L'INSUFFISANCE DES REVENUS MOYENS POUR ASSURER UN NIVEAU DE VIE DÉCENT DES PAYSANS ET TRAVAILLEURS DE NOMBREUSES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE⁴⁴



POUR CERTAINS PRODUITS, COMME LE THÉ INDIEN ET LES HARICOTS VERTS KENYANS, LES REVENUS MOYENS DES PAYSANS ET DES TRAVAILLEURS N'ATTEIGNENT PAS LA MOITIÉ DU MINIMUM NÉCESSAIRE POUR ASSURER UN NIVEAU DE VIE ÉLÉMENTAIRE MAIS DÉCENT AU SEIN DE LEUR SOCIÉTÉ.

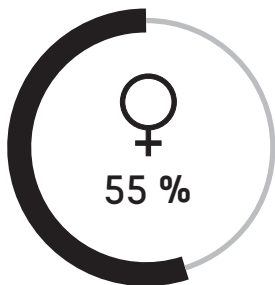
Note : Données de 2015. Le terme « travailleurs » se réfère aux individus dotés de contrats de travail à durée indéterminée travaillant dans les grandes plantations ou dans des usines de transformation ou bateaux de pêche. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et des travailleurs. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus.

Source : C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Comme l'illustre le Graphique 6, la situation est bien pire pour les femmes. Les analyses de BASIC montrent que lorsqu'elles constituent la majorité de la main-d'œuvre dans une chaîne d'approvisionnement alimentaire, c'est là qu'est le plus marqué l'écart entre le salaire moyen et le montant nécessaire pour un niveau de vie élémentaire mais décent.

GRAPHIQUE 6 : L'ÉCART PAR RAPPORT À UN REVENU OU UN SALAIRE MINIMUM VITAL EST LE PLUS MARQUÉ QUAND LA MAIN-D'ŒUVRE EST CONSTITUÉE À MAJORITÉ DE FEMMES

Salaire/revenu moyen en % du salaire/revenu vital



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ DE FEMMES

Thé (Inde), haricots verts (Kenya), tomates (Maroc), riz (Thaïlande), crevettes (Vietnam), thon en conserve (Thaïlande)



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ D'HOMMES

Bananes (Équateur), cacao (Côte d'Ivoire), café (Colombie), avocats (Pérou), jus d'orange (Brésil), raisin (Afrique du Sud)

Note : Données de 2015.

Source : C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Ces niveaux de revenu sont particulièrement difficiles à accepter, surtout quand on les compare aux rendements obtenus à l'autre extrémité de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple :

- Il faudrait à une femme employée dans une usine classique de transformation de la crevette en Indonésie ou en Thaïlande plus de 4 000 ans pour gagner ce que touche en moyenne en un an le directeur général d'un supermarché américain⁴⁵.
- Le directeur général le mieux payé d'un supermarché au Royaume-Uni gagne en l'espace de cinq jours autant que ce qu'une femme mettrait toute sa vie à gagner à ramasser le raisin dans une exploitation typique d'Afrique du Sud⁴⁶.
- Seulement 10 % des dividendes versés aux actionnaires des trois premières chaînes de grandes surfaces américaines (Walmart, Costco et Kroger) en 2016 suffiraient pour hisser au minimum vital le salaire de plus de 600 000 ouvriers du secteur thaïlandais de la crevette⁴⁷. Le Graphique 7 dresse un tableau similaire pour les supermarchés britanniques et les ramasseurs de raisin en Afrique du Sud.

GRAPHIQUE 7 : LES ACTIONNAIRES DE SUPERMARCHÉ PROFITENT PENDANT QUE LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PEINENT À JOINDRE LES DEUX BOUTS

10 % des dividendes versés en moyenne aux actionnaires des supermarchés britanniques Sainsbury's, Tesco et Morrisons en 2016



Permettraient à 30 000 ramasseurs de raisin sud-africains de percevoir un revenu vital



● Revenu moyen en % du revenu vital pour les ramasseurs de raisin en Afrique du Sud

Source : Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la méthodologie dans l'Annexe 1. Il est à noter qu'aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Tesco en 2016.

Les paysans poussés au bord du gouffre

Pour des millions de paysans agricoles, la menace porte sur la viabilité même de leurs moyens de subsistance. Les analyses réalisées par BASIC de 12 produits alimentaires font apparaître le recul de longue date des prix à l'exportation pour certains produits, par exemple une baisse de 74 % entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2010 dans le cas des haricots verts du Kenya, et d'environ 70 % dans le cas du jus d'orange brésilien. Cette tendance a contribué au recul des prix payés aux paysans et aux producteurs, qui peinent à dépasser le coût de production⁴⁹.

Résultat ? Les paysans et paysannes se voient contraints de quitter les chaînes internationales de l'alimentaire et d'abandonner leurs terres. Ils sont amenés à accepter du travail précaire dans de grandes plantations capables, elles, de répondre aux exigences sur les prix et la qualité des supermarchés, ou sinon à gonfler la population des bidonvilles.

L'ASSOCIATION DES EXPORTATEURS DE PRODUITS FRAIS DU KENYA ESTIME QUE NE SERAIT-CE QU'ENTRE 2013 ET 2014, 5 000 PAYSANS EXPORTATEURS DE PRODUITS HORTICOLES ONT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ⁴⁸.

LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTE LES INÉGALITÉS CROISSANTES

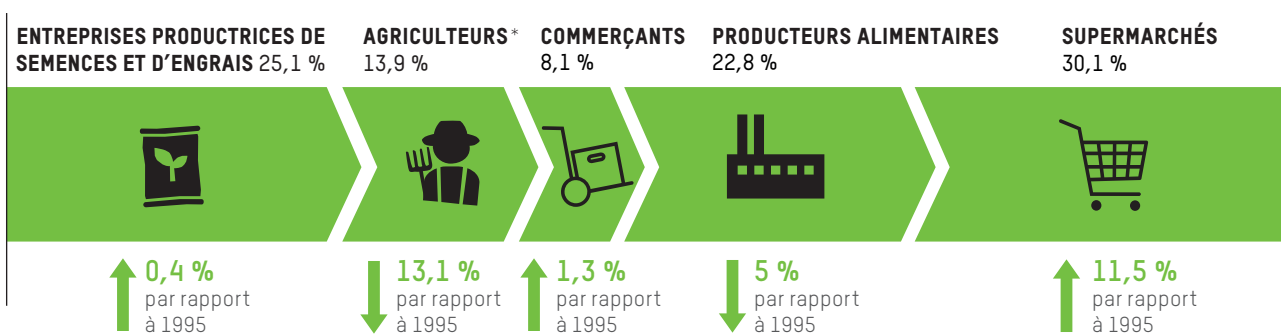
Le déséquilibre du pouvoir dans les chaînes d’approvisionnement des supermarchés semble bel et bien s’aggraver et être un vecteur de creusement des inégalités.

Les nouvelles recherches réalisées pour Oxfam par des experts mondiaux de la chaîne de valeur mondiale constatent, comme illustré au Graphique 8, qu’entre 1995 et 2011 (la dernière année pour laquelle des données mondiales sont disponibles), non seulement les supermarchés se sont arrogé la plus grosse part parmi les acteurs de la chaîne d’approvisionnement des dépenses en caisse de leurs clients, mais que de surcroît leur part avait accru au cours de la même période, passant de 27 % à plus de 30 %. Pendant ce temps, au cours de la même période, force est de constater le recul de la part dévolue aux paysans, passant de tout juste 16 % en 1995 à moins de 14 % en 2011, voire tout juste 7 % en moyenne dans certains pays⁵⁰.

GRAPHIQUE 8 : ENTRE 1995 ET 2011, LES SUPERMARCHÉS SE SONT ARROGÉ LA PLUS GROSSE PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION DANS LES CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE MONDIALES, ET LA HAUSSE DE LEUR PART A ÉTÉ LA PLUS MARQUÉE



Part du prix final à la consommation



Note : Données au niveau mondial, 1995-2011. *Petite et grande échelle

Source : Adapté de A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Durham, NC: Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam Amérique.

Toutefois, tout en révélant des tendances similaires dans un large éventail de pays, tant développés qu’en développement, ces résultats ne montrent qu’un côté de la médaille quant au vécu des paysans et travailleurs dans les pays en développement. Les études contextuelles approfondies réalisées par BASIC sur le panier de 12 produits établi par Oxfam dressent un tableau encore plus alarmant⁵¹.

Comme l’illustre le Graphique 9, les résultats de BASIC font aussi apparaître une hausse de la part (moyenne sur l’ensemble du panier de produits et un éventail de pays de consommation) du prix final à la consommation qui revient aux supermarchés, passant de 43,5 % en 1996/1998 à 48,3 % en 2015, tandis que celle dévolue aux paysans et travailleurs accuse un recul, passant de 8,8 % à 6,5 % au cours de la même période.

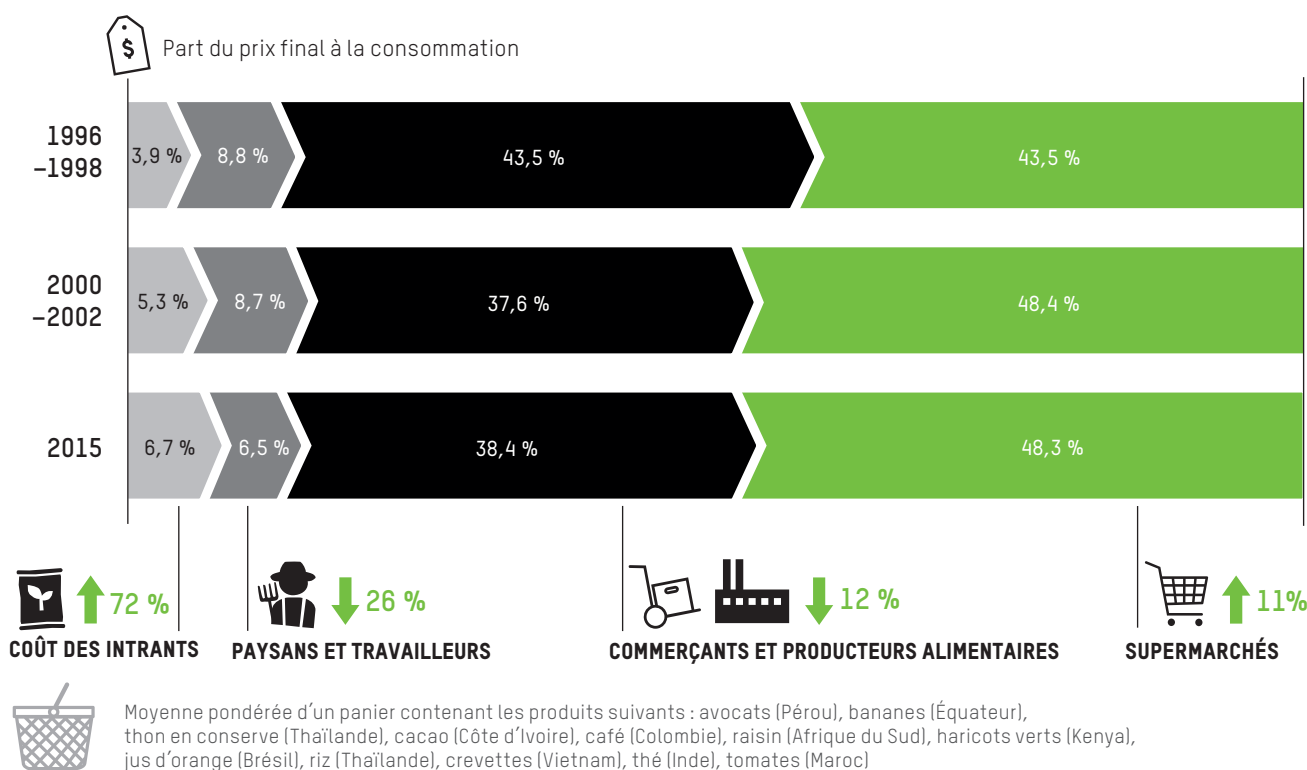
Sur de tels produits, les inégalités du marché sont encore plus marquées entre les supermarchés et les producteurs des aliments qu’ils vendent. Qui plus est, les résultats suggèrent que cette compression s’accompagne de la hausse des coûts de production pour l’ensemble de ces 12 produits, de plus de 70 % entre 1996/1998 et 2015.

Ces inégalités croissantes au sein de la grande distribution constituent un obstacle de taille pour porter à un niveau décent les revenus des paysans et le salaire des travailleurs, ce qui nuit à la capacité de ces individus de s’extraire de la pauvreté par le travail. Tout au mieux, en raison de cette répartition faussée, il faudra beaucoup plus de temps aux paysans et aux travailleurs pour parvenir à un revenu vital ou à un salaire qui leur permette de vivre. Au pire, elle prend au piège de la pauvreté les femmes et les hommes qui travaillent pour la grande distribution.

Tant que les paysans et les travailleurs ne recevront pas une part accrue de la valeur de leurs produits, les inégalités continueront de se creuser et les progrès réalisés pour lutter contre la pauvreté s’enrayeront.

POUR DES PRODUITS COMME LE JUS D’ORANGE BRÉSILIEN, LES HARICOTS VERTS DU KENYA, LE THÉ INDIEN, LA CREVETTE VIETNAMIENNE ET LE THON EN CONSERVE THAÏLANDAIS, LA PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION REVENANT AUX PAYSANS OU AUX TRAVAILLEURS EN 2015 S’ÉLEVAIT À MOINS DE 5 %.

GRAPHIQUE 9 : POUR CERTAINS PRODUITS, LES INÉGALITÉS ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PRODUCTEURS SONT PARTICULIÈREMENT CRIANTES



Source : C. Alliot et al. (Forthcoming). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Travaux de recherche réalisés par BASIC pour Oxfam.

LA GRANDE DISTRIBUTION À UN JALON DÉCISIF

Après des années d'expansion, des signes font apparaître que la grande distribution se trouve à un jalon décisif de son histoire, tiraillée dans des directions opposées par des forces concurrentes.

D'un côté, les discounteurs alimentaires comme Aldi Nord, Aldi Sud et Lidl sont en train d'accroître leurs ventes et leur influence dans le secteur de la grande distribution, tandis que le rachat de Whole Foods en 2017 par Amazon, le titan de détail à faible coût, a envoyé une onde de choc dans l'ensemble du secteur américain des supermarchés. L'annonce par Whole Foods de sa nouvelle stratégie « d'abaissement continu des prix » a causé la perte de près de 12 milliards de dollars de la valeur boursière de ses concurrents⁵³. L'influence accrue de ces acteurs pourrait présager d'une ère nouvelle de réduction des coûts encore plus impitoyable et d'accélération du nivellement par le bas des normes sociales et environnementales de la chaîne d'approvisionnement.

En revanche, la crise mondiale des inégalités et l'accélération du changement climatique exposent toute la fragilité de l'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement, alors même que sont adoptées de nouvelles normes de responsabilité des entreprises et qu'apparaissent de nouvelles technologies capables d'autonomiser tant les investisseurs que les consommateurs en les éclairant sur l'origine de notre alimentation⁵⁴. À elles toutes, ces tendances devraient envoyer un signal fort au secteur de la grande distribution de la nécessité d'adopter une approche différente, plus équitable et plus pérenne.

En clair, cela signifie que le moment est venu de faire le point sur la filière de la grande distribution. Toute la question reste de savoir si les détaillants optent de se maintenir résolument sur la voie du modèle actuel avec tous les risques de souffrance humaine que cela présente, ou d'adopter une façon différente de faire des affaires.

À L'ÉCHELLE MONDIALE, 780 MILLIONS DE PERSONNES ONT BEAU TRAVAILLER, ELLES SE TROUVENT EN SITUATION DE PAUVRETÉ. LES PROGRÈS RÉALISÉS POUR RÉDUIRE LES TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES RALENTISSENT PARTOUT DANS LE MONDE ET SEMBLENT FAIRE MARCHÉ ARRIÈRE DANS LES PAYS LES PLUS PAUVRES⁵².

VERS UNE RÉVOLUTION DU COMMERCE DE DÉTAIL DE L'ALIMENTATION

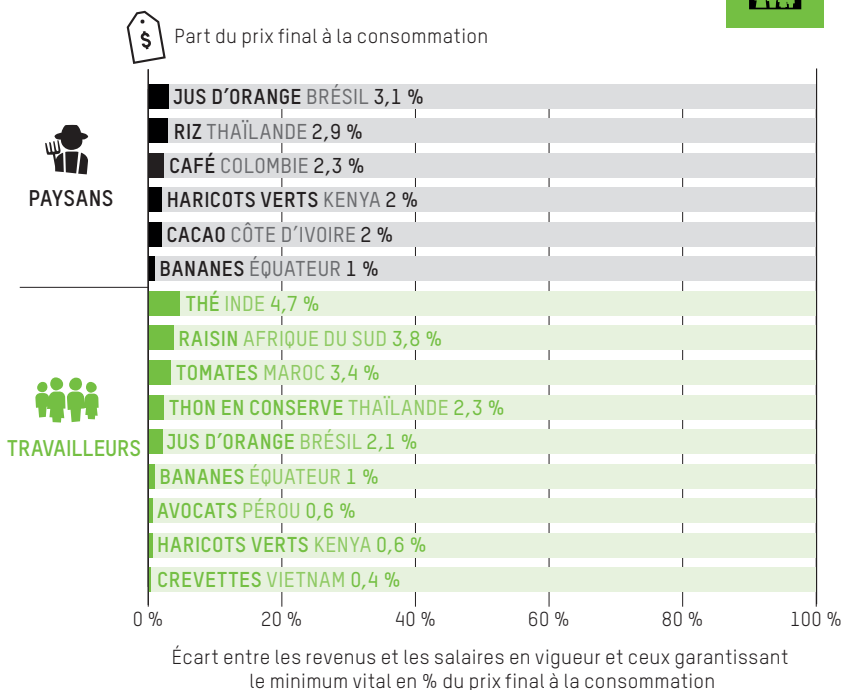
Rien n'oblige à ce que l'avenir soit marqué par de nouvelles formes plus extrêmes de dysfonctionnement d'exploitation économique et d'inégalités exacerbées au sein des chaînes d'approvisionnement de la grande distribution en constante expansion.

L'analyse de BASIC réalisée pour Oxfam suggère qu'il est tout à fait possible que les paysans et les travailleurs gagnent un revenu minimum vital dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution⁵⁵. Comme l'illustre le Graphique 10, il suffirait des investissements modiques de la part des supermarchés et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour combler l'écart entre les revenus et les salaires en vigueur et ceux garantissant le minimum vital par rapport au prix final à la consommation : de pas plus de 5 % sur l'ensemble des 12 produits constituant notre panier, et souvent de moins de 1 %.

Qui plus est, rien n'oblige à ce que les prix à la consommation augmentent pour permettre ces investissements supplémentaires. Dans chacun de ces 12 cas, les investissements supplémentaires requis de la part des acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont bien inférieurs au montant dépensé par les supermarchés (ou d'autres entreprises de premier rang) pour accroître leur part du prix final à la consommation au cours des 10 à 15 dernières années⁵⁶.

GRAPHIQUE 10 : POUR DE NOMBREUX PRODUITS, LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR COMBLER L'ÉCART ENTRE LES REVENUS ET LES SALAIRES EN VIGUEUR ET CEUX GARANTISSANT LE MINIMUM VITAL SONT MODIQUES PAR RAPPORT AU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION

Comblent l'écart entre les revenus et les salaires en vigueur et ceux garantissant le minimum vital



Note : Données correctes en 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et dans des plantations par des travailleurs salariés dans des usines de transformation ou des bateaux de pêche.

Source : C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Le rééquilibrage du pouvoir entre les supermarchés d'une part, et les paysans et les travailleurs de l'autre, favoriserait un partage plus équitable des revenus colossaux de l'industrie et laisserait place à des solutions de rechange afin de permettre à l'actuel modèle de supermarché de se développer. Malgré l'absence de solution miracle, il sera essentiel que des mesures soient prises par les pouvoirs publics, les paysans et les travailleurs ainsi que les supermarchés et d'autres acteurs du secteur privé, dont des exemples sont visés au Graphique 11 ci-dessous. À elles toutes, elles pourraient constituer les premiers pas vers une révolution dans le secteur du commerce de détail alimentaire.

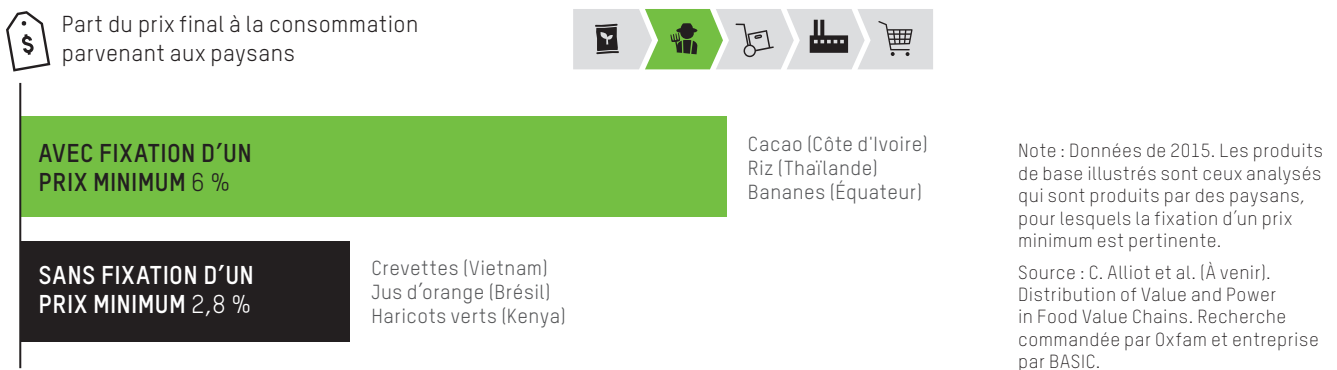
GRAPHIQUE 11 : POUR METTRE FIN À LA SOUFFRANCE HUMAINE, IL FAUT S'ATTAQUER AU DÉSÉQUILIBRE DE POUVOIR ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PERSONNES QUI PRODUISENT CE QU'ILS VENDENT



Actions de l'État dans les pays producteurs

Les analyses réalisées par BASIC pour le panier de 12 produits d'Oxfam font apparaître que dans les pays où l'État est intervenu pour fixer un prix minimum pour les produits agricoles de base, la part du prix à la consommation versée aux paysans est à peu près le double de celle versée aux agriculteurs qui ne reçoivent pas de soutien de ce type (Graphique 12).

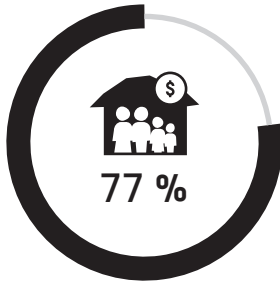
GRAPHIQUE 12 : LES PAYSANS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE, GRANDS BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DE FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE



De même, dans des pays comme le Vietnam, l'Équateur, le Maroc et le Pérou, lorsque l'État impose un salaire minimum relativement plus élevé, défini ici comme dépassant 50 % du PIB mensuel par habitant⁵⁷, l'analyse de BASIC constate que les revenus des travailleurs sont bien plus proches des seuils du salaire minimum vital.

GRAPHIQUE 13 : LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM CONTRIBUE À RÉDUIRE L'ÉCART DU SALAIRE MINIMUM VITAL DES TRAVAILLEURS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Revenu moyen en % du revenu vital



REVENU MINIMUM PLUS ÉLEVÉ

Crevettes (Vietnam), bananes (Équateur), tomates (Maroc), avocats (Pérou)



REVENU MINIMUM PLUS FAIBLE

Haricots verts (Kenya), thon en conserve (Thaïlande), thé (Inde), raisin (Afrique du Sud)

Note : Données de 2015. Les produits de base illustrés sont ceux analysés qui sont produits dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche, pour lesquels le travail salarié est donc pertinent. Un salaire minimum plus élevé est défini comme étant supérieur à 50 % du PIB mensuel par habitant et un salaire minimum plus faible comme étant inférieur à 50 % du PIB mensuel par habitant.

Source : C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Bien que ces interventions des pouvoirs publics jouent certes un rôle crucial à soutenir les paysans et les travailleurs pour atteindre un niveau de vie décent, elles ne sont pas suffisantes en soi. Pour preuves les difficultés d'application rencontrées en Équateur en ce qui concerne le salaire minimum et en Côte d'Ivoire quant aux initiatives de prix pour compenser les pressions du marché mondial⁵⁹. Pour qu'elles aient de l'effet, les mesures de soutien de l'État doivent s'accompagner d'efforts visant à s'attaquer aux forces du marché qui restreignent la valeur réalisée par les producteurs.

Actions collectives exercées par les paysans, les travailleurs et les femmes dans les pays producteurs

Le renforcement du pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs constitue un élément essentiel à cet égard. L'analyse de BASIC donne à penser que quand ils sont organisés en coopératives capables de réaliser des économies d'échelle jusqu'au point d'exportation, les paysans bénéficient d'une part bien plus élevée du prix final à la consommation, de l'ordre de 26 %, par rapport aux 4 % de ceux qui ne le sont pas.

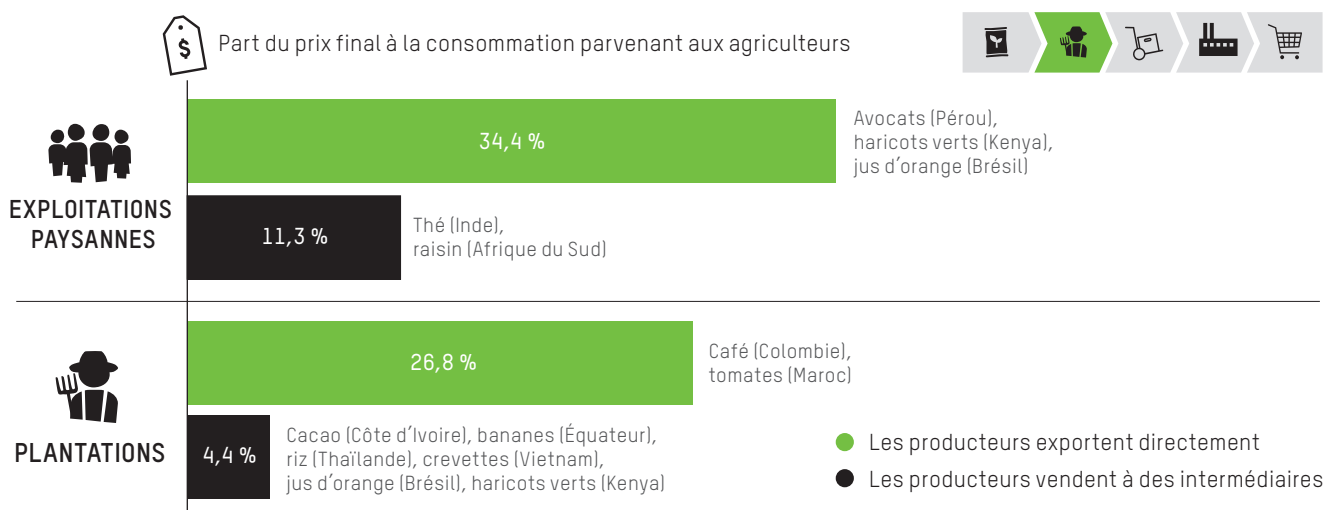
« MÊME LE SALAIRE MINIMUM NE SUFFIRAIT PAS, ENCORE MOINS LE SALAIRE DE MISÈRE QU'ON NOUS PAIE »

Ouvrier à un poste d'emballage en Équateur, dirigé par El Naranjo, fournisseur de Lidl⁵⁸

« QUAND J'AI ADHÉRÉ À LA COOPÉRATIVE, J'AI REÇU UNE FORMATION, J'AI ÉTUDIÉ ET JE ME SUIS SENTI SOULAGÉ À L'IDÉE QU'UN JOUR, JE GAGNERAI BIEN MA VIE [...] CE DONT JE SUIS LE PLUS FIER DANS LA VIE, C'EST DE POUVOIR ACHETER DES VÊTEMENTS OU DE LA NOURRITURE À MES ENFANTS QUAND ILS EN ONT BESOIN »

Membre de la coopérative de Tuzamurane, Rwanda⁶⁰

GRAPHIQUE 14 : LES ACTIONS COLLECTIVES COMME MOYEN DE RENFORCER LE POUVOIR DE NÉGOCIATION DES PAYSANS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Note : Données de 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et des travailleurs salariés dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche.

Source : C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Actions des pouvoirs publics dans les pays de vente au détail

Les États disposent d'un certain nombre d'outils réglementaires pour s'attaquer de front à la puissance accrue de la grande distribution.

Un moyen de restreindre le recours à des pratiques commerciales déloyales consiste à adopter des mesures législatives, tel que la Commission européenne l'a proposé⁶¹ ; un autre est d'user du droit de la concurrence pour démanteler la concentration de la puissance d'achat⁶².

Des plans d'action nationaux en vertu des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) sont en train d'être élaborés qui, s'accompagnant de la promulgation de nouvelles lois de diligence raisonnable en matière de droits humains dans de nombreux pays⁶³, obligent les entreprises à faire davantage pour s'attaquer aux problèmes de leurs chaînes d'approvisionnement et y remédier. En attendant, des négociations ont commencé visant l'établissement d'un traité international contraignant sur les droits humains pour réglementer les entreprises⁶⁴.

S'inscrivant dans la mouvance de nouvelles technologies émergentes telles que la « blockchain », ces développements constituent une formidable occasion de renforcer radicalement la transparence de la chaîne d'approvisionnement, afin de contribuer à empêcher la poursuite des pires abus à l'insu de tous et en toute impunité.

Prise de conscience des enjeux par la grande distribution

Si certes une réglementation plus stricte de la part des États et l'autonomisation des paysans et des travailleurs sont essentielles au rééquilibrage du pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution, il y a bien plus que les supermarchés peuvent faire et doivent faire, en accord avec les UNGP et les attentes croissantes de la part de leurs clients, pour respecter les droits humains de leurs fournisseurs.

Depuis plus d'une dizaine d'années maintenant, plusieurs chaînes adoptent une démarche volontaire mais celle-ci ne va pas suffisamment loin.

La fiche d'évaluation de la grande distribution d'Oxfam établit de nouveaux seuils de référence ambitieux vers lesquels l'industrie doit tendre en vue d'adopter un modèle de chaîne d'approvisionnement plus équitable et plus inclusif. Ces seuils seront difficiles à atteindre et ils ne supplantent pas les mesures à prendre par d'autres parties prenantes, comme les pouvoirs publics. Néanmoins ils constituent pour les supermarchés une voie leur permettant de démontrer leur engagement envers des chaînes d'approvisionnement plus équitables et plus viables pour les femmes et les hommes qui y travaillent.

* * *

**RENFORCER
RADICALEMENT LA
TRANSPARENCE
DE LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
PEUT CONTRIBUER À
EMPÊCHER LA POURSUITE
DES PIRES ABUS À L'INSU
DE TOUS ET EN TOUTE
IMPUNITÉ.**

* * *

ENCADRÉ 1 : NOTATION DES POLITIQUES DE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS

Pour éclairer la campagne d'Oxfam, nous avons évalué les politiques de chaîne d'approvisionnement accessibles au public ainsi que les pratiques déclarées communiquées par quelques-uns des supermarchés à la croissance la plus forte et la plus rapide en Allemagne, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

L'évaluation a porté sur la transparence des chaînes d'approvisionnement des supermarchés et sur le traitement des travailleurs, des paysans et des femmes au sein de ces chaînes.

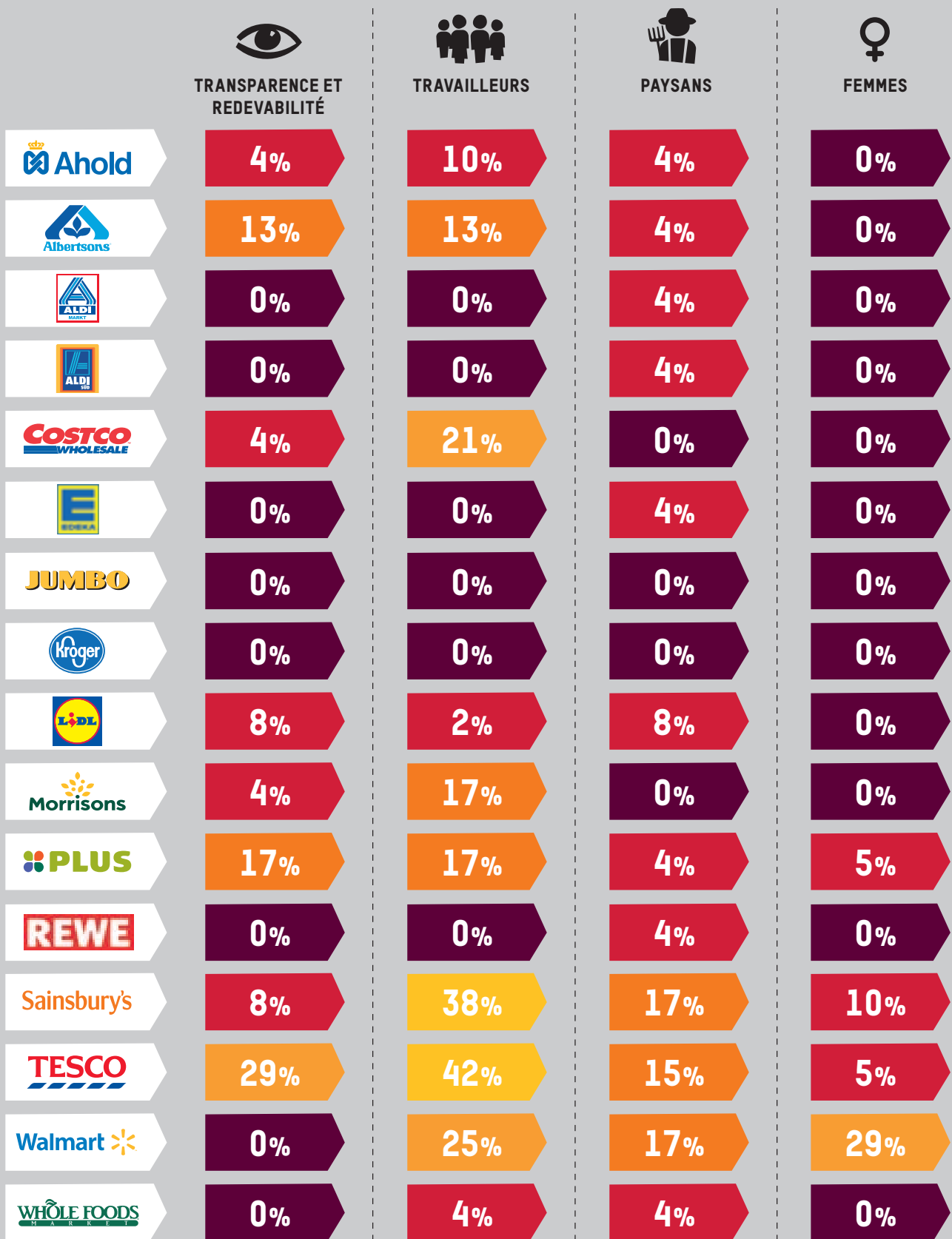
Globalement, les premiers résultats font apparaître des disparités criantes entre les politiques et les pratiques actuelles de la grande distribution et les seuils de référence d'Oxfam qui reposent sur des normes internationales solides et des bonnes pratiques largement reconnues.

- Les 16 supermarchés évalués ont tous obtenu des scores très faibles dans l'ensemble des enjeux abordés, les scores les plus bas étant ceux aux rubriques « **Femmes** » et « **Transparence et responsabilisation** ». Cela montre combien on attend encore des détaillants de prendre des engagements forts sur la traçabilité au sein de leur chaîne d'approvisionnement. On constate un manque d'attention quasi-universel de la part des grands supermarchés aux difficultés que connaissent les femmes au sein de l'industrie.
- À la rubrique « **Transparence et responsabilisation** », la moitié des entreprises s'avèrent avoir des fondements rudimentaires en place pour assurer la gestion efficace des risques posés aux droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement, mais elles sont peu nombreuses à assurer une diligence raisonnable de leurs droits humains. Toutes les entreprises ont échoué à démontrer les résultats de mécanismes de règlement des griefs, leur capacité de traçabilité des principaux ingrédients de leurs chaînes d'approvisionnement et leur suivi des niveaux de salaires et de revenus, y compris des écarts de salaires femmes-hommes. *Meilleur score = 29 % (Tesco), score moyen 5 %, 13 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 8 un score égal à 0.*
- À la rubrique « **Travailleurs** », beaucoup d'entreprises adhèrent à un code déontologique qui oblige leurs fournisseurs, par exemple, à payer un salaire décent ou à réduire les heures de travail, sans pour autant leur apporter le soutien nécessaire pour qu'ils s'y plient. Une seule entreprise, Sainsbury's, s'est révélée vérifier si ses propres actes ont pour effet d'empêcher les fournisseurs d'être en mesure de respecter leur code. Trois entreprises britanniques : Tesco, Sainsbury's et Asda (Walmart) ont obtenu les meilleurs scores à cet égard, dont l'adhésion active de longue date à l'initiative « Ethical Trading » ainsi que la législation nationale de lutte contre l'esclavage moderne contribuent au respect de bonnes pratiques. *Meilleur score = 42 % (Tesco), score moyen 12 %, 8 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 5 un score égal à 0.*
- À la rubrique « **Paysans** », force est de constater que les efforts déployés par les entreprises pour aider les paysans ne sont que limités. Ils se bornent essentiellement à assurer un approvisionnement auprès de sources du commerce équitable (dit « Fairtrade ») et d'autres produits certifiés, plutôt que de constituer des efforts directs pour faire en sorte que les paysans touchent un salaire minimum vital, renforcer leur pouvoir de négociation des paysans ou évaluer l'impact du commerce sur leurs droits humains. *Rubrique des paysans : Meilleur score = 17 % (Sainsbury's et Walmart), score moyen 6 %, 13 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 3 un score égal à 0. C'est à la rubrique « **Femmes** » que les plus grandes lacunes ont été constatées, toutes sauf quatre des entreprises ont enregistré un score égal à zéro à cette rubrique. Les détaillants doivent accorder davantage d'attention à cet égard et remédier aux difficultés et aux problèmes systématiques auxquels les femmes font face dans leurs chaînes d'approvisionnement. Walmart a enregistré un score de 29 % pour les engagements qu'il a pris de s'approvisionner auprès d'entreprises appartenant à des femmes et à fournir un soutien direct aux femmes dans leurs chaînes d'approvisionnement. D'où la preuve de ce qui peut être accompli dès lors que les entreprises manifestent une volonté d'agir. *Rubrique des femmes : Meilleur score = 29 % (Walmart), score moyen 3 %, 14 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 12 un score égal à 0.**

Ces évaluations se reproduiront tous les ans et permettront ainsi aux clients des supermarchés, à leurs investisseurs et à d'autres parties prenantes de suivre les progrès réalisés dans tous les domaines.

La description de la méthodologie figure à l'Annexe 1, et les résultats complets sont disponibles [ici](#). L'analyse supplémentaire de la fiche d'évaluation figure dans les rapports nationaux : [chaînes d'approvisionnement des supermarchés britanniques](#), [chaînes d'approvisionnement des supermarchés américains](#), [chaînes d'approvisionnement des supermarchés allemands](#) et [chaînes d'approvisionnement des supermarchés néerlandais](#).

FICHE D'ÉVALUATION DES SUPERMARCHÉS



CES SCORES REPOSENT SUR LES POLITIQUES ET ACTIONS RENDUES PUBLIQUES PAR LES SUPERMARCHÉS EN CE QUI CONCERNE LEURS CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE.

LES RÉVÉLATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES SONT CONSULTABLES ICI : WWW.BUSINESS-HUMANRIGHTS.ORG/BARCODES

ÉCHELLE DES SCORES



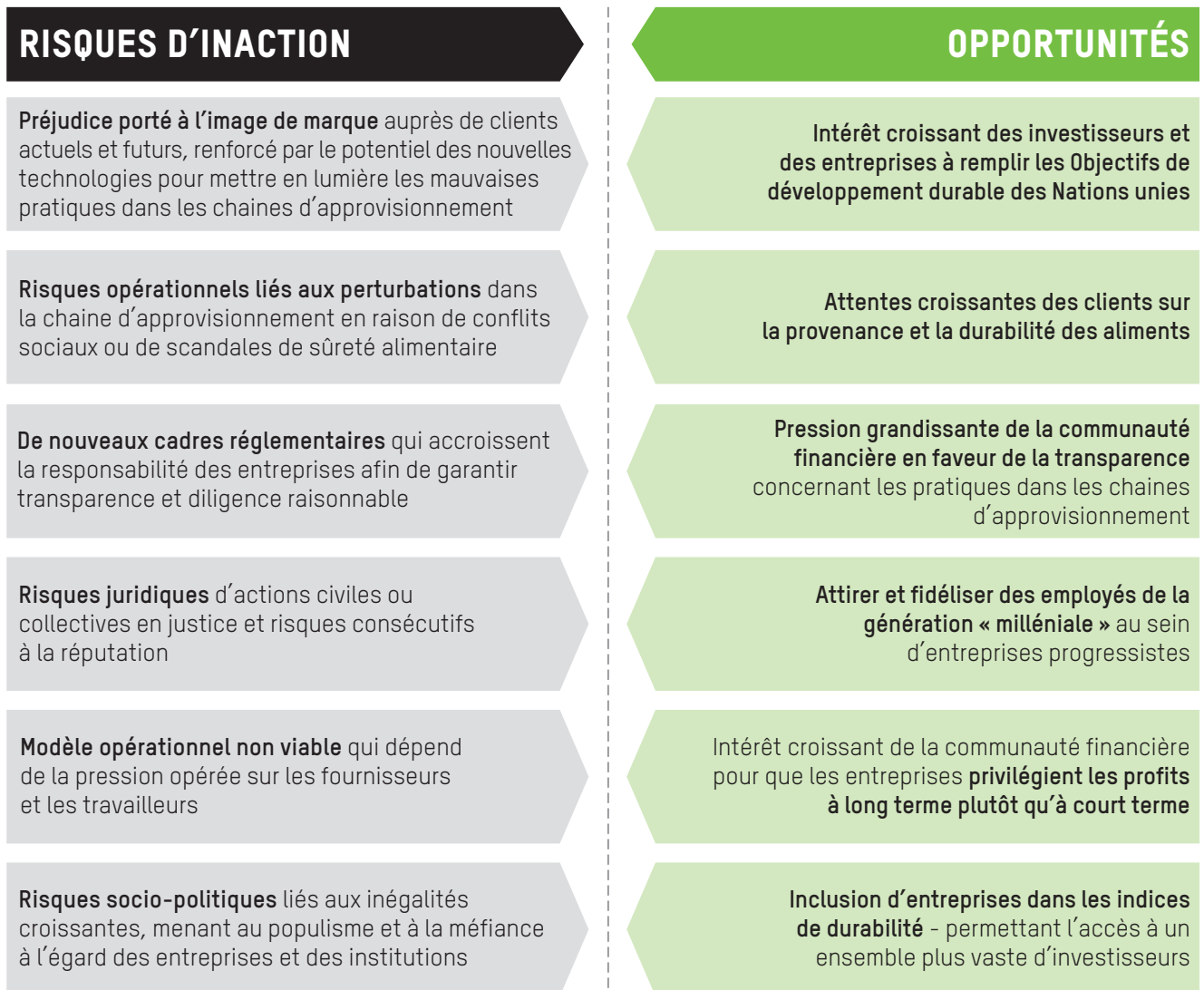
FAIBLE

ÉLEVÉ

Justification commerciale de la nécessité d'agir

L'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement est profondément enraciné et il ne sera pas facile à réformer. Mais en plus de l'obligation éthique incontestable que la grande distribution lutte contre les pratiques d'exploitation abusive qui existent aujourd'hui, les faits présentés dans ce rapport justifient de manière convaincante la nécessité d'agir.

GRAPHIQUE 16 : LA JUSTIFICATION COMMERCIALE AU RENFORCEMENT DE LA VIABILITÉ DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE REPOSE SUR LA CAPACITÉ À SAISIR LES OPPORTUNITÉS QUI SE PRÉSENTENT ET À REMÉDIER AUX RISQUES D'INACTION



Source : Plusieurs sources dont Ethical Trading Initiative et Holt International Business School (2016), Corporate Leadership on Modern Slavery, Londres : Ethical Trading Initiative ; Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (2016), From Poor Working Conditions to Forced Labour - What's Hidden in Your Portfolio? A Guide to Investor Engagement on Labour Practices in Agricultural Supply Chains, Londres : Principes des Nations unies pour l'investissement responsable ; Deloitte (2016), The Ripple Effect: How Manufacturing and Retail Executives View the Growing Challenge of Supply Chain Risk, Londres : Deloitte ; et Price Water House Cooper (2016), Workforce of the Future: the Competing Forces Shaping 2030, Londres : PWC

RECOMMANDATIONS

Les inégalités croissantes et l'exploitation de femmes et d'hommes sont une réalité omniprésente des chaînes d'approvisionnement de la grande distribution. Il n'existe pas de solution miracle. Ce n'est que par des efforts soutenus de rééquilibrage du pouvoir au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire, avec des actions de la part des pouvoirs publics, des paysans et des travailleurs, ainsi que de la part des supermarchés et d'autres acteurs de la grande distribution, qu'il sera possible de transformer la vie de millions de personnes.

Oxfam s'associe à des citoyens du monde entier pour appeler à mettre fin à la souffrance humaine dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution. Le rapport principal contient l'ensemble de nos recommandations détaillées.

Notre but est de faire en sorte que dans les années à venir :

- les consommateurs trouvent inacceptable la vente de produits alimentaires qui sont le fruit de souffrances humaines et exigent des changements ;
- les États rétablissent et observent des moyens de protection vitale pour les paysans et les travailleurs et mettent un frein aux abus de pouvoir des grandes surfaces et de leurs fournisseurs ;
- les paysans et les travailleurs soient mieux organisés à négocier des conditions plus équitables avec leurs acheteurs ou leur employeur, et que les femmes parmi eux aient une place solidement établie à la table des négociations et que leurs droits soient respectés ;
- les grandes surfaces et leurs fournisseurs transforment leurs modèles de fonctionnement à la base, en vue de partager davantage leur pouvoir avec les producteurs et productrices auprès desquels ils s'approvisionnent et de leur verser davantage de revenus.

Oxfam a la ferme conviction que de notre vivant, plus personne ne sera contraint de vivre dans la pauvreté extrême. De meilleures conditions de travail pour les producteurs et productrices de notre alimentation veilleront à ce que ce jour arrive plus tôt.

Une membre de la coopérative de Tuzamurane ramasse un ananas dans sa ferme au Rwanda. Elle utilise le revenu issu de cette culture pour soutenir sa famille.
Photo : Aurélie Marrier d'Unienville



INTRODUCTION

Les inégalités sont endémiques dans l'ensemble de l'économie mondiale. La puissance et la richesse sont aux mains d'une élite, composée de chefs d'entreprise milliardaires, de dirigeants de multinationales et d'actionnaires. C'est en 2017 qu'a été constatée la plus forte augmentation de milliardaires de tous les temps : un de plus tous les deux jours, alors que 82 % de la richesse mondiale créée ont bénéficié aux 1 % les plus riches de la planète. Tout au bas de l'échelle, les citoyens ordinaires, qu'il s'agisse de travailleurs ou de paysans⁶⁵, voient leurs revenus stagner et leur pouvoir d'exiger des changements limité⁶⁶.

Cette crise des inégalités se reflète dans notre système d'approvisionnement alimentaire, qui à la fois la sous-tend.

Partout dans le monde, les géants de l'alimentaire sont en train d'accroître le contrôle qu'ils exercent sur les marchés alimentaires internationaux et régionaux⁶⁷. Comme ce rapport le montre, quasiment partout dans le monde, les supermarchés⁶⁸ se sont arrogé une position dominante inégalée de la vente au détail de produits alimentaires, qui leur procure le pouvoir d'extraire le maximum de valeur d'immenses chaînes d'approvisionnement qui sillonnent la planète entière et produisent des milliards de dollars de profits pour les entreprises et de dividendes pour les actionnaires. Parallèlement à cela, le pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs s'étiolé de plus en plus dans beaucoup des pays où les supermarchés s'approvisionnent.

Il en résulte des souffrances humaines généralisées parmi celles et ceux qui produisent l'alimentation en vente dans les supermarchés du monde entier. Que ce soit le travail forcé⁶⁹ à bord de bateaux de pêche d'Asie du Sud-Est, les salaires de misère dans les plantations de thé indiennes et la faim⁷⁰ qui sévit parmi les travailleurs des exploitations de raisin en Afrique du Sud, les violations des droits humains et des droits du travail ne sont que trop répandues dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire⁷¹.

En cette ère des inégalités flagrantes sur le plan mondial et d'aggravation du changement climatique, ce modèle commercial est de moins en moins viable. Or cette situation n'a rien d'une fatalité. Au terme de deux décennies d'expansion incessante, l'heure de changer la grande distribution a sonné.

Oxfam est convaincue qu'il n'existe aucune raison à ce que soient bafoués les droits humains et les droits du travail des productrices et des producteurs qui sont les fournisseurs de la grande distribution. Il n'existe aucune excuse à ce qu'un producteur ou une productrice de nos denrées alimentaires souffre de la faim. Des changements de cap tant par les gouvernements que par les entreprises permettraient de rééquilibrer les pouvoirs et de procéder au partage plus équitable des revenus colossaux de la filière alimentaire mondiale dans l'intérêt de la majorité et non d'une minorité.

Pour les entreprises et les investisseurs ouverts à l'idée de réforme, ils peuvent s'attendre à tirer parti de produits de meilleure qualité, de chaînes d'approvisionnement plus résilientes et d'une relation plus honnête avec leurs clients. Surtout, cela permettrait à des millions de personnes qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution de s'extraire de la pauvreté et de la faim au travail, pour jouir d'un niveau de vie digne et décent.

Ce rapport lance la nouvelle campagne d'Oxfam qui vise à exposer les causes profondes de la souffrance humaine qui sévit dans les chaînes alimentaires et à mobiliser le pouvoir des consommateurs du monde entier en vue d'y mettre fin, en se concentrant en premier sur le rôle des supermarchés⁷².

- La Section 1 présente les causes profondes derrière la souffrance humaine dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire : la montée en puissance des géants de l'alimentation parallèlement à la perte de pouvoir des paysans et des travailleurs, les femmes étant les plus durement touchées.
- La Section 2 en décrit les conséquences : la hausse des inégalités et la violation généralisée des droits humains, en présentant de nombreuses nouvelles preuves des deux.

* * *

**CETTE CRISE DES
INÉGALITÉS SE REFLÈTE
DANS NOTRE SYSTÈME
D'APPROVISIONNEMENT
ALIMENTAIRE, QUI À LA
FOIS LA SOUS-TEND.**

* * *

- La Section 3 décrit le secteur des supermarchés à un croisement déterminant, face au choix entre le maintien en vers et contre tout de l'actuel système de marché dysfonctionnel ou la reconnaissance de la non-viabilité de cette situation et la recherche d'un mode de fonctionnement à la fois plus équitable et plus pérenne.
- La Section 4 appelle à la révolution de la vente au détail de l'alimentation, avec de nouvelles preuves à l'appui de mesures propices à un rééquilibrage des pouvoirs et à un partage plus équitable des revenus colossaux des chaînes d'approvisionnement de la grande distribution, en présentant notamment les premiers résultats de la nouvelle fiche d'évaluation de la grande distribution d'Oxfam.
- La Section 5 énonce les principales recommandations d'Oxfam pour mettre fin à la souffrance humaine dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.
- Les Annexes 1 à 16 apportent des éléments de recherche approfondis et de nombreux documents supplémentaires, y compris les études de cas complètes citées dans ce rapport, des études approfondies sur le secteur des supermarchés en Allemagne, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les ensembles de données de recherche et une note sur la méthodologie utilisée dans le présent rapport. Voir page X pour en obtenir la liste complète.

Alors que cela fait des décennies que nous faisons campagne sur ces enjeux, nous savons pertinemment que les inégalités de pouvoir sont profondément ancrées dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et qu'il sera difficile de faire bouger les choses. Pour autant, aux côtés de nos partenaires, de nos alliés et de nos sympathisants partout dans le monde, nous n'accepterons jamais que la souffrance humaine soit le prix à payer pour approvisionner les rayons des supermarchés.

Nous voyons de nouvelles possibilités pour changer radicalement de cap au cours des années à venir. Nous lutterons aux côtés de celles et ceux qui produisent une si grande partie de la nourriture que nous achetons et avec les citoyens du monde entier pour les aider à s'en saisir. Rejoignez la campagne [ici](#).



Vente de crevettes aux enchères en Indonésie. Photo : Adrian Mulya / Sustainable Seafood Alliance Indonesia

*** SECTION I ***

ALIMENTATION ET POUVOIR

Dans l'ensemble de la filière agroalimentaire au cours des 30 dernières années, les paysans et les travailleurs se sont vus privés des mesures vitales de soutien que leur apportait l'État. Exacerbées par des normes de genre profondément enracinées, ces réformes n'ont fait que rogner plus encore le pouvoir des femmes au sein des exploitations familiales et sur le lieu de travail. Entre-temps, le contrôle de notre approvisionnement alimentaire par des géants de la grande distribution, qui comptent parmi eux de puissants supermarchés, a atteint des niveaux inédits.

Ces forces conjuguées aident à expliquer la prévalence de la souffrance humaine dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, telle qu'illustrée au Graphique 17. La montée en puissance des supermarchés et d'autres grandes entreprises qui cherchent à soutirer le maximum de valeur auprès de leurs fournisseurs a créé de la demande de main-d'œuvre bon marché et flexible dans leurs chaînes d'approvisionnement. Parallèlement à cela, dans de nombreux pays, le pouvoir en déclin des paysans et des travailleurs a créé une offre de main-d'œuvre qui est vulnérable à l'exploitation économique. Cette section examine ces deux tendances.

GRAPHIQUE 17 : LES INÉGALITÉS DE POUVOIR : CAUSE PREMIÈRE DE L'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU SEIN DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



LE POUVOIR EN DÉCLIN DES AGRICULTEURS ET DES TRAVAILLEURS

Entre les années 1980 jusqu'au début des années 2000, sous la forte influence d'idées néolibérales prônées par des institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), bien des pays ont adopté des programmes de libéralisation des échanges, de dérégulation du marché du travail et du marché agricole et de repli de multiples mesures d'aide publique pour les paysans et les travailleurs. L'un des principaux résultats s'est traduit par un fléchissement du pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs qui opèrent sur les marchés alimentaires internationaux et régionaux⁷³.

Démantèlement de l'aide de l'État aux paysans

Au cours de cette période, l'Organisation mondiale du Commerce a tenté de libéraliser les échanges mondiaux dans le domaine de l'agriculture. Les États ont été incités à réduire les programmes nationaux de soutien aux agriculteurs, à diminuer les subventions aux exportations et à ouvrir les marchés nationaux aux importations de produits alimentaires⁷⁴.



Une productrice d'ananas au Rwanda se rend dans sa ferme. Depuis qu'elle a rejoint la coopérative de Tuzamurane, elle se sent plus autonome et a épargné suffisamment pour acheter une vache et subvenir aux besoins de sa famille. Photo : Aurélie Marrier d'Unienville/Oxfam

C'est ainsi que dans de nombreux pays en développement, l'État a suspendu les mesures qui apportaient aux communautés paysannes rurales un certain niveau de revenu ou de soutien des prix. En attestent le démantèlement des offices de commercialisation des produits agricoles, la refonte des prix planchers légaux qui permettaient de stabiliser les prix et les revenus des agriculteurs nationaux, et le recul des subventions ainsi que des investissements dans des crédits agricoles ou des contributions soutenus par l'État⁷⁵.

Dans plusieurs pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, depuis quelques années les investissements publics dans l'agriculture, destinés au financement d'infrastructures ou de services susceptibles de venir en aide aux paysans, sont eux aussi en recul, ou stagnent. En 2003, dans un effort d'inverser cette tendance, des pays d'Afrique ont convenu d'affecter 10 % de leur budget à l'agriculture, engagement qu'ils ont rappelé lors du Sommet de Malabo de l'Union africaine en 2014⁷⁶.

Malgré quelques exceptions notables, la plupart des pays n'ont pas atteint l'objectif de 10 %. Au Ghana, les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation ont oscillé entre 3 % et 5 % du total du budget national entre 2006 et 2012⁷⁷. Au Kenya, les dépenses ont reculé de 6 % à 5 % au cours de la même période⁷⁸. En Tanzanie, elles se maintiennent depuis 5 ans aux alentours de 5 % du budget national⁷⁹. Ceci en dépit du fait qu'entre 45 % et 68 % de la population de ces pays vivent dans des zones rurales⁸⁰.

L'étude de cas d'Oxfam sur l'Afrique de l'Ouest, qui figure à l'Annexe 8, fait apparaître quelques-unes des conséquences néfastes de ces choix politiques. Les producteurs laitiers pastoraux de la région souffrent d'un manque d'investissement et de soutien de la part de l'État, alors qu'ils sont fragilisés par les importations de lait en poudre à bas prix et par la concurrence de grands exportateurs laitiers européens qui s'élargissent à de nouveaux marchés⁸¹.

Le recul du pouvoir syndical et l'insuffisance du salaire minimum

Au cours de la même période, l'Organisation internationale du Travail (OIT) constate dans de nombreux pays riches le recul des taux de syndicalisation⁸², tendance que le FMI impute à l'augmentation des inégalités⁸³.

Pour beaucoup de travailleurs, le droit de se syndicaliser est bafoué. Le nombre de pays où les travailleurs sont victimes de violences et menaces physiques a augmenté de 10 % en l'espace d'un an seulement, selon l'indice annuel des droits dans le monde de la Confédération syndicale internationale (CSI)⁸⁴. Des attaques perpétrées contre des syndicalistes ont été enregistrées dans 59 pays. Plus des trois quarts des pays refusent le droit de grève à certains ou à tous les travailleurs⁸⁵.

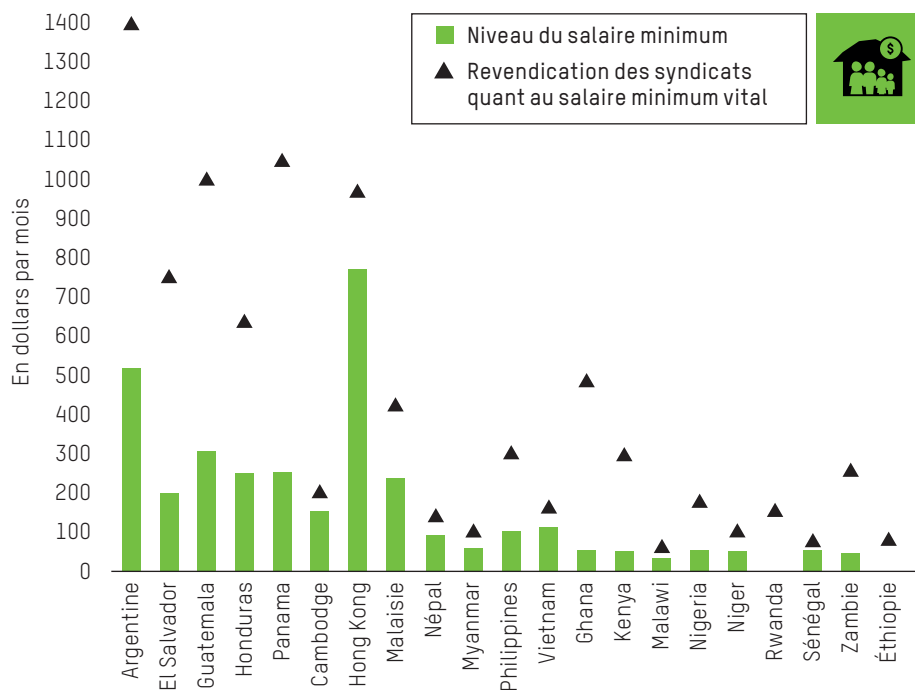
La syndicalisation des travailleurs est particulièrement faible au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Dans une enquête mondiale portant sur près de 1 500 entreprises de la grande distribution à l'échelle mondiale, moins d'un quart des fournisseurs de produits alimentaires relevaient la présence de syndicats⁸⁶. Lorsqu'ils sont présents, les syndicats sont souvent exclus des discussions avec la direction sur les salaires ou les conditions de travail sur le lieu de travail⁸⁷.

Dans le même temps, les salaires minimums ne donnent pas le change pour faire contrepoids au recul de pouvoir des travailleurs. Dans plusieurs pays, le salaire minimum n'existe carrément pas. Même dans ceux qui en possèdent, le salaire minimum est pratiquement toujours fixé à un niveau bien en deçà de celui nécessaire pour faire valoir le droit à un niveau de vie adéquat⁸⁸. Par exemple, dans beaucoup de pays, le salaire minimum demeure bien inférieur au niveau prôné par la CSI⁸⁹.

« LES DROITS DES TRAVAILLEURS NE SONT PAS RESPECTÉS DANS LA FILIÈRE DE L'ANANAS. LES DIRIGEANTS NE NOUS AUTORISENT PAS À NOUS RENDRE DANS LES PLANTATIONS, ET SI NOUS ATTENDONS DEHORS POUR PARLER AUX TRAVAILLEURS, ILS APPELLENT LA POLICE OU OBLIGENT LES TRAVAILLEURS À EMPRUNTER UNE AUTRE SORTIE. »

Membre de l'Unión Nacional de los Trabajadores y Trabajadoras, Costa Rica⁹⁰

GRAPHIQUE 18 : UN SALAIRE MINIMUM EN-DEÇÀ DES REVENDICATIONS DES SYNDICATS D'UN SALAIRE MINIMUM VITAL (PAYS SÉLECTIONNÉS)



Source : CSI. (2017). Rapport sur la liberté : Paix et droits démocratiques. Extrait de : <https://www.ituc-csi.org/freedom-report-peace-democratic-19547>

De nombreuses autres études ont également essayé d'estimer l'écart entre le salaire minimum et le salaire minimum vital, considéré comme adéquat pour assurer un niveau de vie décent aux travailleurs et à leurs familles⁹¹. Quoique les méthodologies pour élaborer ces estimations puissent différer, notamment quant au degré de consultation, elles soulignent à une majorité écrasante l'insuffisance des salaires versés aux travailleurs. Par exemple, selon les estimations de la Global Living Wage Coalition et comme l'illustre le Graphique 19 :

- Au Ghana, le salaire minimum national a été fixé à 238 cedis ghanéens par mois (54 dollars) en février 2017 ; ce qui représente moins que le seuil de pauvreté national (414 cedis) et le quart du salaire minimum vital estimé dans la région du Volta au Ghana où sont cultivées des bananes destinées à l'exportation⁹³.
- Au Kenya, le salaire minimum national a été établi en 2016 à niveau en deçà du seuil de pauvreté extrême, correspondant à seulement 40 % du salaire minimum vital estimé pour les habitants de la région rurale du Mont Kenya, qui est au cœur de la production horticole du pays⁹⁴.
- Au Brésil, le salaire minimum national a été fixé à la moitié du niveau du salaire minimum vital estimé dans l'État de Minas Gerais en 2015, l'une des principales régions productrices de café du pays⁹⁵. On estime que seulement 60 % des travailleurs du café ont un emploi formel, d'où la possibilité que beaucoup de ceux qui sont employés de façon informelle ne touchent même pas le salaire minimum⁹⁶.
- Au Vietnam depuis une dizaine d'années, l'État fait des progrès louables à augmenter le salaire minimum. Ceci dit, le salaire minimum vital dans les régions de Soc Trang et de Thai Binh du pays (là où se trouvent un grand nombre des usines de transformation des fruits de mer) a été estimé à environ 56 % au-dessus du salaire minimum national en 2016⁹⁷.

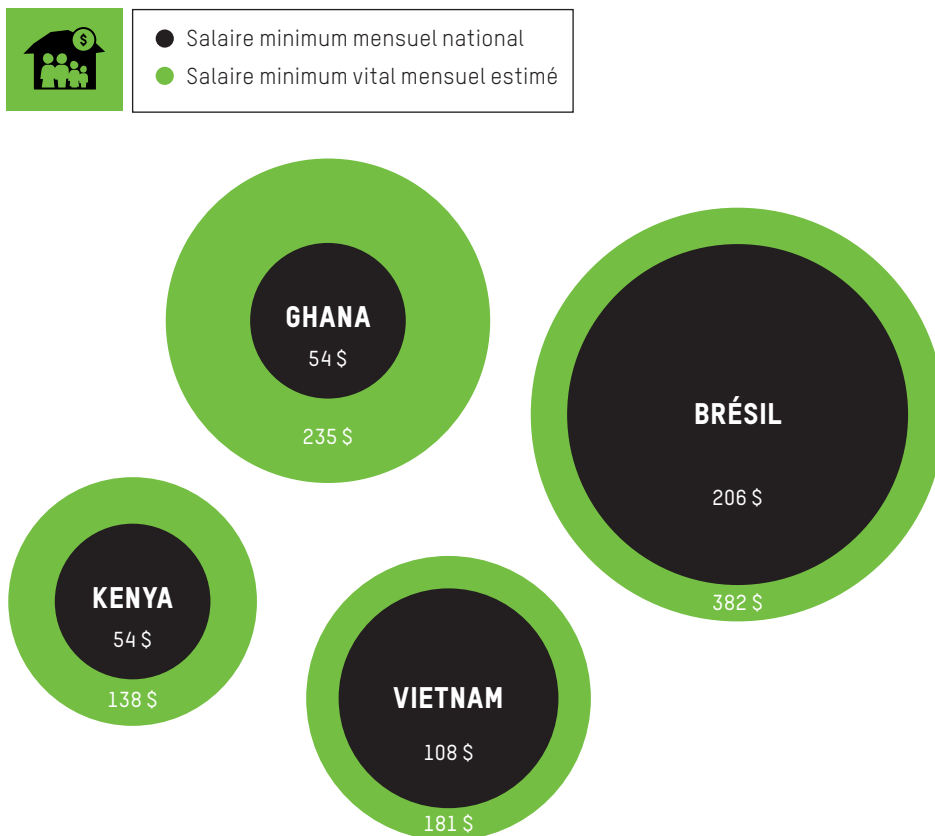
* * *

« MÊME LE SALAIRE MINIMUM NE SUFFIRAIT PAS, ENCORE MOINS LE SALAIRE DE MISÈRE QU'ON NOUS PAIE. »

* * *

Ouvrier à un poste d'emballage en Équateur, dirigé par El Naranjo, fournisseur de Lidl⁹²

GRAPHIQUE 19 : L'ÉCART ENTRE LE SALAIRE MINIMUM ET LE SALAIRE MINIMUM VITAL ESTIMÉ DANS CERTAINS PAYS



Source : Voir la note finale pour obtenir la liste complète des références⁹⁸

Globalement, il n'est pas surprenant qu'au cours des 30 dernières années dans de nombreux pays, on constate une hausse de la part du revenu national consacrée au capital (comme les dividendes versés aux actionnaires, les intérêts et les bénéfices déclarés des entreprises), à opposer à la baisse de la part consacrée à la main-d'œuvre sous forme de salaires et d'avantages sociaux. Il convient d'y voir là un facteur essentiel à l'augmentation des inégalités dans le monde entier au cours de cette période⁹⁹.

Les femmes les plus durement touchées

Dans de nombreux pays, que ce soit au sein de la ferme familiale ou sur le lieu de travail, ces tendances qui se conjuguent à des normes fondées sur le genre profondément enracinées sont telles que ce sont les femmes qui en pâtissent le plus, ce qui ne fait qu'affaiblir plus encore leur position au sein de la filière agroalimentaire. C'est ce qui explique que les femmes ont d'autant plus de mal à trouver un travail qui leur permette de les extraire de la pauvreté et c'est ce qui accroît le risque de toutes sortes de violations de droits.

Dans une grande partie du monde, les femmes se voient refuser le droit de posséder des terres ou d'en hériter en leur nom propre et il leur est difficile d'avoir accès au crédit et à d'autres ressources productives¹⁰⁰. Il en découle que les femmes sont moins susceptibles de bénéficier d'investissements du secteur privé dans l'agriculture, où les incitations sont biaisées pour privilégier les agriculteurs qui ont des actifs et sont en mesure de satisfaire les exigences de qualité et de quantité de grands distributeurs ou centrales d'achat¹⁰¹.



Pour obtenir un salaire minimum, Budi, ouvrière dans la transformation de crevettes en Indonésie, devait décortiquer jusqu'à 950 crevettes par heure. Afin d'atteindre les objectifs, elle devait limiter ses pauses aux repas et éviter d'aller aux toilettes. Elle a déclaré avoir parfois travaillé debout pendant neuf heures. Photo : Adrian Mulya/Oxfam/Sustainable Seafood Alliance Indonesia

« LA FRAISE EST UN FRUIT TRÈS DÉLICAT, QUI PEUT FACILEMENT DEVENIR INVENDABLE. SEULES LES FEMMES PEUVENT LES CUEILLIR, ET TRAVAILLER DANS DES SERRES OÙ IL FAIT PLUS DE 40°C. »

Paysanne dans les Pouilles, Italie¹⁰²

« (...) POUR CE QUI EST DE LA PRISE DE DÉCISIONS ET L'AFFECTATION DE TÂCHES AUX MEMBRES, NOUS AVONS L'IMPRESSION DE NE PAS AVOIR DE VOIX AU CHAPITRE. DES CANDIDATES SE PRÉSENTENT BIEN [POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL], MAIS LES HOMMES VOTENT POUR DES HOMMES ET NOUS SOMMES EN INFÉRIORITÉ NUMÉRIQUE. »

Mary Jane, Secrétaire à la coopérative Davao Fruit Corporation Agrarian Reform, région de Mindanao, Philippines¹⁰³



Des tomates.
Photo : Jeppe Schilder/
Oxfam Novib

« MON VŒU LE PLUS CHER SERAIT DE TROUVER UNE MANIÈRE DE PROCURER AUX FEMMES DE MEILLEURS MOYENS DE SUBSISTANCE ET DE FAIRE EN SORTE DE LES PAYER AFIN DE RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ENTRE CELUI QUI GAGNE DE L'ARGENT ET CELUI QUI S'OCCUPE DE LA FAMILLE. NOUS TRAVAILLONS TRÈS DUR. »

Mary Jane, Secrétaire à la coopérative Davao Fruit Corporation Agrarian Reform, région de Mindanao, Philippines¹¹⁰

Au sein des organisations d'agriculteurs et d'autres producteurs ruraux, qui restent une plateforme importante pour négocier de meilleurs prix, il est fréquent que les femmes en soient exclues. Si elles y sont autorisées, bien souvent elles sont dépourvues de capacité personnelle d'agir dans les prises de décision, en raison de suppositions enracinées concernant le savoir ou l'autorité des femmes¹⁰⁴.

Devant la réduction progressive des filets sociaux de sécurité de l'État au cours des 30 dernières années, notamment par la baisse des dépenses consacrées aux systèmes de santé publique et d'éducation ou aux services de garde d'enfants, qui s'ajoutent dans bien des pays à des droits de maternité limités, les femmes se voient de plus en plus contraintes de se livrer à du travail non rémunéré au sein des fermes familiales et à des activités de soins non rémunérées¹⁰⁵. Au Mali, par exemple, les femmes jouent un rôle essentiel pour aider leur mari à la tenue de leur ferme paysanne en se livrant à des tâches de désherbage et de récolte, qui ne sont pas rémunérées¹⁰⁶. Ce travail non rémunéré comprend aussi parfois la garde d'enfants ainsi que d'autres rôles domestiques, comme la collecte d'eau ou l'agriculture de subsistance.

L'obligation imposée aux femmes de remplir ces rôles limite d'autant plus leur capacité à avoir accès à des marchés alimentaires régionaux et internationaux à des conditions favorables, ce qui souvent a pour effet de les enfermer à des postes informels, précaires, peu qualifiés et mal payés. Cette tendance est renforcée par la perception de nombreux employeurs quant aux compétences des femmes et à leur acceptation de formes d'emplois plus précaires¹⁰⁷.

Les études de cas d'Oxfam réalisées en Italie et en Thaïlande, résumées dans les encadrés 2 et 3, par exemple, constatent que les fournisseurs agricoles qui apprécient la dextérité des femmes à décortiquer les crevettes et cueillir des fruits les maintiennent aux postes les plus mal payés de la chaîne d'approvisionnement. Contraintes d'accepter du travail informel, ces mêmes femmes se trouvent encore plus exclues des avantages sociaux même les plus élémentaires qui sont offerts à beaucoup d'hommes, tels que le salaire minimum, les congés maladie ou les pensions¹⁰⁸.

Même quand les femmes ont accès à un emploi formel, les obstacles auxquels elles sont confrontées pour se syndicaliser (encore faut-il que des syndicats existent) sont encore pires que ceux subis par les hommes¹⁰⁹.

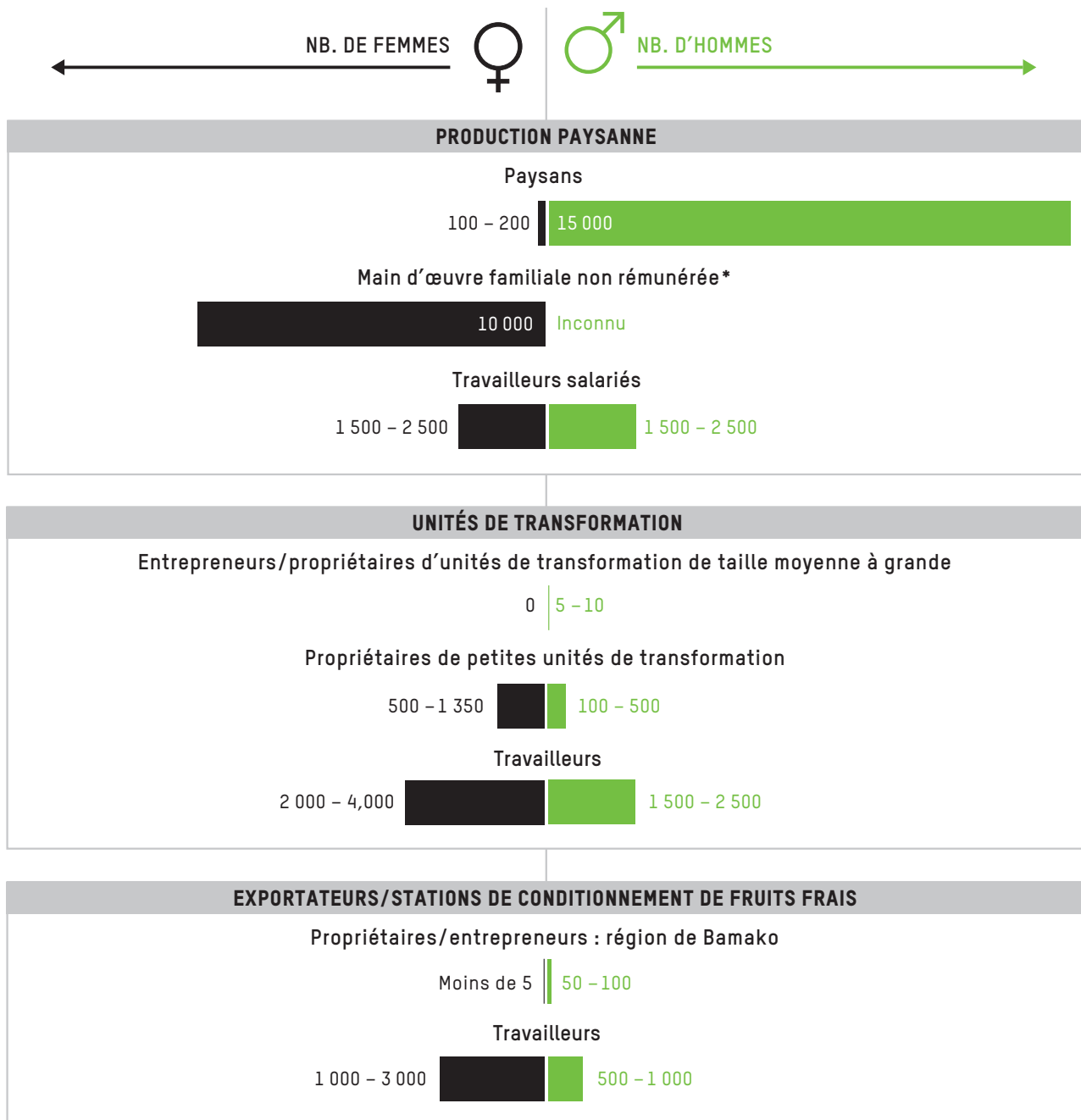
« DEPUIS DEUX ANS, IL EST EXTRÊMEMENT DIFFICILE DE TROUVER UN AUTRE EMPLOI OU UN EMPLOI DÉCENT. C'EST POUR CELA QU'IL ME SEMBLE INCONCEVABLE DE SIGNALER DES ABUS AUX AUTORITÉS. »

Paysanne en Sicile, Italie¹¹¹

Tout cela signifie que le travail vital des femmes dans la filière agroalimentaire est souvent celui qui est le moins visible, et la voix des femmes celle qui est la moins entendue, par ceux qui occupent des positions de pouvoir.

Notre système d’approvisionnement alimentaire moderne se construit sur le dos des femmes, qui fournissent une main-d’œuvre bon marché et hautement flexible, excessivement vulnérable au risque d’exploitation exercée par des acteurs du marché plus puissants. Le Graphique 20 fait le détail des rôles par genre dans la chaîne de valeur d’exportation de la mangue au Mali.

GRAPHIQUE 20 : LES RÔLES DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR D’EXPORTATION DE LA MANGUE AU MALI



Source : Document d’Orientation Stratégique pour la chaîne de valeur mangue dans la Communauté Économique Des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Extrait de : <http://www.intracen.org/Workarea/DownloadAsset.aspx?id=68797>

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SUPERMARCHÉS

Face à la perte de contrôle au sein des marchés alimentaires des paysannes et paysans et d'autres producteurs pays en développement, les grands négociants, transformateurs et revendeurs de l'agroalimentaire ont profité du vide ainsi créé.

Par un processus de consolidation reposant sur des fusions et des acquisitions, de grandes entreprises ont vu le jour au sein de la filière alimentaire pour contrôler les différentes parties de la chaîne de production alimentaire et élargir leur portée géographique (on parle souvent de consolidation horizontale et verticale). Ce processus a façonné la production alimentaire, qui s'étend de la fourniture d'intrants agricoles comme les semences et les engrais, pour passer par le négoce international des céréales, la fabrication de produits alimentaires et, au bout du compte, la vente au détail¹¹².

La concentration extrême sur les marchés de l'alimentation

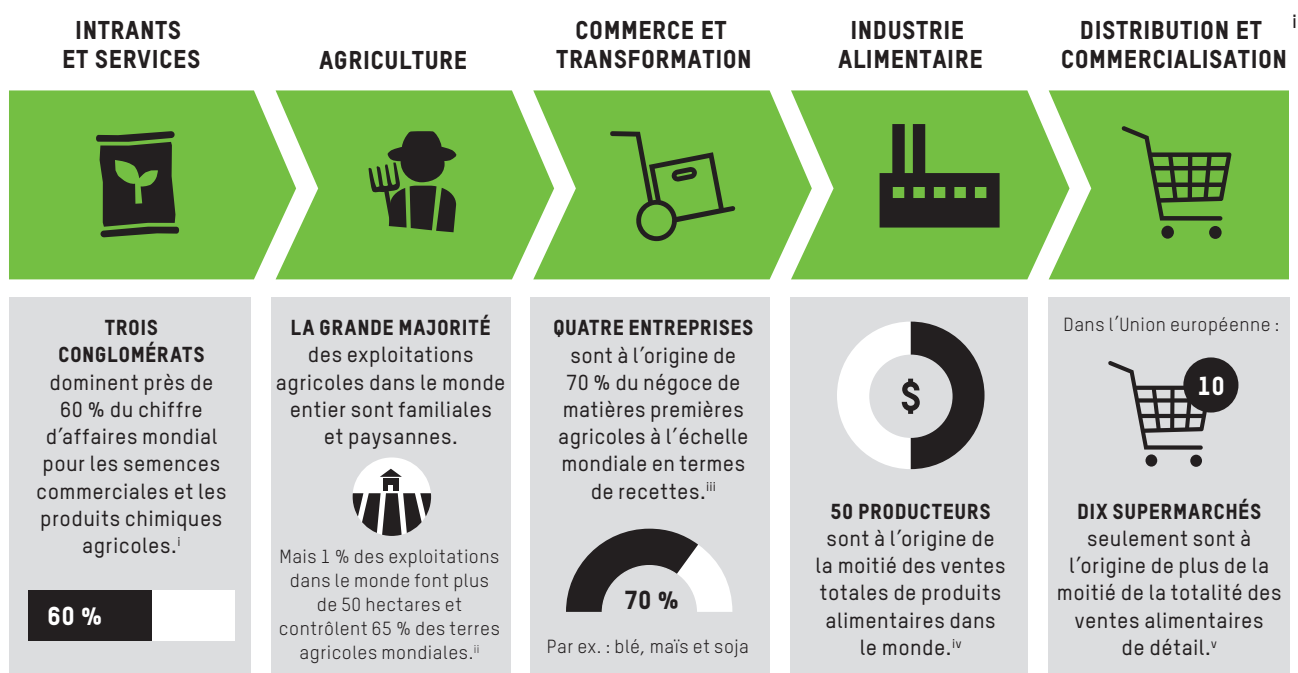
La concentration du marché dans la filière agroalimentaire parmi les acteurs géants a maintenant atteint un niveau extrême, comme en attestent quelques-uns des exemples illustrés au Graphique 21.

Selon un récent rapport de recherche, les méga-fusions entre les géants de l'agrochimie, dont celle proposée entre Bayer et Monsanto, pourraient bientôt finir par laisser juste trois conglomérats contrôlant plus de 60 % du marché des semences et des pesticides. Seulement quatre sociétés sont responsables de 70 % du commerce de produits de base comme le blé, le maïs et le soja. Seulement 50 industriels de l'agroalimentaire sont responsables de la moitié de la totalité des ventes de produits alimentaires à l'échelle mondiale¹¹³.



Des rayons de supermarché. Photo : Shutterstock

GRAPHIQUE 21 : LA FORTE CONCENTRATION DU MARCHÉ DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Bayer-Monsanto, Dupont-Dow, et Chem-China Syngenta. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. ii S.J Lowder, J. Skoet, T. Roney. (2017). The Number, Size and Distribution of Farms, Smallholder Farms and Family Farms Worldwide. *World Development*, 87, 16-29. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2008). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2008. Rome : FAO. iii Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et Louis Dreyfus Co. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. Op cit. iv Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. v Ibid.

La grande distribution en plein essor

La concentration déjà forte ne fait que s'accroître aussi du côté de la vente au détail des chaînes d'approvisionnement alimentaire, où la plupart des enseignes ont instauré un modèle de fonctionnement qui leur procure une emprise croissante sur les ventes de produits alimentaires sur de nombreux marchés, et par conséquent, un contrôle accru sur la production alimentaire dans le monde.

Au cours des 30 dernières années, la grande distribution aux États-Unis et en Europe a transformé ses formats à l'échelle mondiale en matière d'approvisionnement, de logistique et de vente au détail. C'est ce qui lui permet d'offrir au consommateur un éventail considérable de dizaines de milliers de produits, alimentaires et non alimentaires, à des prix compétitifs tout au long de l'année¹¹⁴. À son tour, pour beaucoup de consommateurs cela se traduit par des gains tant en termes de commodité, que de qualité et de bas prix.

Après avoir assis sa dominance dans les pays à revenu supérieur, le concept de la grande distribution est aujourd'hui en plein essor dans les pays à revenu intermédiaire, en commençant par ceux d'Amérique latine avant de se propager vers l'Asie du Sud-Est et des régions d'Afrique du Nord et subsaharienne.

En 1980, seulement six des 20 plus grosses enseignes de la grande distribution implantées en Europe avaient des magasins à l'extérieur de leur marché national. En 2000, toutes à l'exception d'une seule avaient internationalisé leur réseau de magasins¹¹⁵. L'enseigne française Carrefour opère aujourd'hui dans 34 pays, le géant américain de la grande distribution Walmart dans 29 et le discounteur allemand Lidl dans 26¹¹⁶.

Dans les pays à revenu intermédiaire, les enseignes de grande distribution, comme Shoprite en Afrique du Sud, ont imité ce modèle de fonctionnement et reproduit une expansion similaire, en procédant tout d'abord au passage de zones urbaines en milieu rural, avant de s'élargir aux pays limitrophes, souvent aux dépens des commerces de proximité et des marchés locaux¹¹⁷. Aujourd'hui, le groupe Shoprite exploite plus de 2 000 points de vente dans 15 pays africains et a enregistré un bénéfice d'exploitation de quelque 7,2 milliards de rands sud-africains en 2016 (591 millions de dollars)¹¹⁸. En Chine, où aucun supermarché n'existait avant 1989, les supermarchés totalisaient en 2015 un chiffre d'affaires annuel de 46 milliards de dollars¹¹⁹.

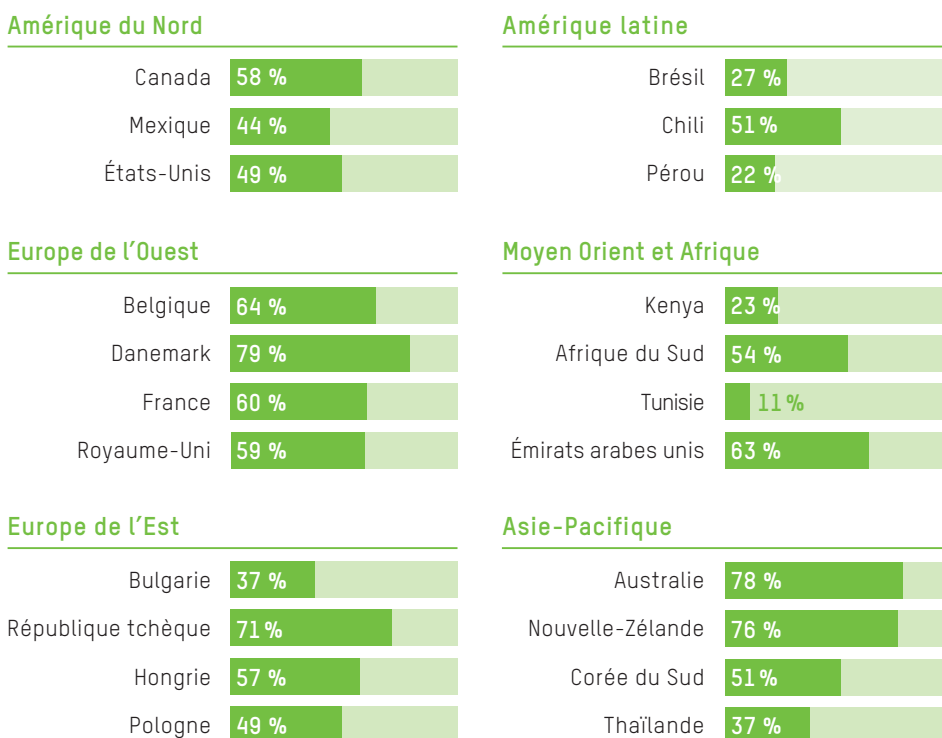
AU ROYAUME-UNI, QUATRE ENSEIGNES DÉTIENNENT 67 % DU MARCHÉ DE L'ALIMENTATION, MALGRÉ L'ARRIVÉE DE DISCOUNTERS COMME ALDI ET LIDL¹²⁰. AUX PAYS-BAS, SEULEMENT CINQ SUPERMARCHÉS CONTRÔLENT PRÈS DE 77 % DU MARCHÉ¹²¹.

Parallèlement à cette propagation sur de nouveaux marchés, on assiste dans de nombreux pays à la concentration croissante de la filière de la grande distribution¹²². Que ce soit l’Australie, les Pays-Bas, la Belgique, l’Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni par exemple, tous affichent des niveaux élevés de concentration dans les marchés de vente au détail de produits alimentaires¹²³.

En Australie, quatre opérateurs ont réalisé 80 % des recettes du commerce de détail pour l’alimentation en 2016/2017, les deux plus grands comptant à eux seuls pour 60 %¹²⁴. Au Royaume-Uni, quatre enseignes détiennent 67 % du marché de l’alimentation, malgré l’arrivée de discounteurs comme Aldi et Lidl¹²⁵. Aux Pays-Bas, seulement cinq supermarchés contrôlent près de 77 % du marché¹²⁶.

Alors que les niveaux de consolidation du marché varient, comme le Graphique 22 le montre, dans de nombreux pays de toutes les régions du monde, les cinq premières enseignes de grande distribution se sont arrogé des parts de marché considérables et souvent en hausse.

GRAPHIQUE 22 : PARTOUT DANS LE MONDE, LES CINQ PLUS GROS SUPERMARCHÉS JOUISSENT DE PARTS DE MARCHÉ IMPORTANTES (2016)



Source : Euromonitor. (2016). Base de données sur les ressources mondiales. Adapté de A. Abdulsamad et G. Gereffi (à paraître en 2018), Measurement in a World of Globalized Production, Durham, NC. : Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam Amérique.

L'exercice du pouvoir de l'acheteur

La mainmise que la grande distribution exerce sur les marchés de détail, qui lui procure un accès inégalé aux consommateurs et la capacité de façonner leur comportement d’achat, confère à ses services des achats de produits alimentaires et autres (c.-à-d. aux centrales d’achat) un pouvoir colossal pour influencer sur la production alimentaire partout dans le monde par la gestion de ses chaînes d’approvisionnement¹²⁷.

C’est bien la grande distribution qui décide des aliments qui sont mis à la disposition des consommateurs, de leur prix ainsi que du montant versé aux fournisseurs. Les paysans qui se trouvaient déjà dans une situation précaire le sont encore plus face à la diminution du nombre d’acheteurs pour leurs produits, les mettant dans une position de dépendance pouvant facilement se transformer en exploitation.

Très souvent, les centrales d'achat reçoivent des incitations pour faire baisser les coûts : ce qui compte avant tout, c'est obtenir un produit lambda dans des quantités suffisantes, de qualité et de sécurité adéquates, au prix le plus bas possible. Il n'est pas rare que les enseignes demandent aux centrales d'achat d'améliorer leurs marges et de diminuer leurs fonds de roulement d'une année sur l'autre¹²⁸. Un cabinet de conseil de premier ordre au Royaume-Uni indique que le versement de primes aux acheteurs peut être tributaire de contributions en espèces de la part des fournisseurs, avec ce que cela entraîne de menaces de radiation de la liste, d'annulation de commandes à la dernière minute et de « déductions infondées »¹²⁹.



Des caisses d'oranges. Photo :
Tineke D'haese/Oxfam

* * *

**« CE SONT LES
ENSEIGNES QUI FIXENT
LE PRIX. SI LES PRODUITS
N'ONT PAS L'AIR ASSEZ
BONS, ELLES LES
ACHÈTENT MOINS CHER
OU LES REJETTENT
CARRÉMENT. »**

* * *

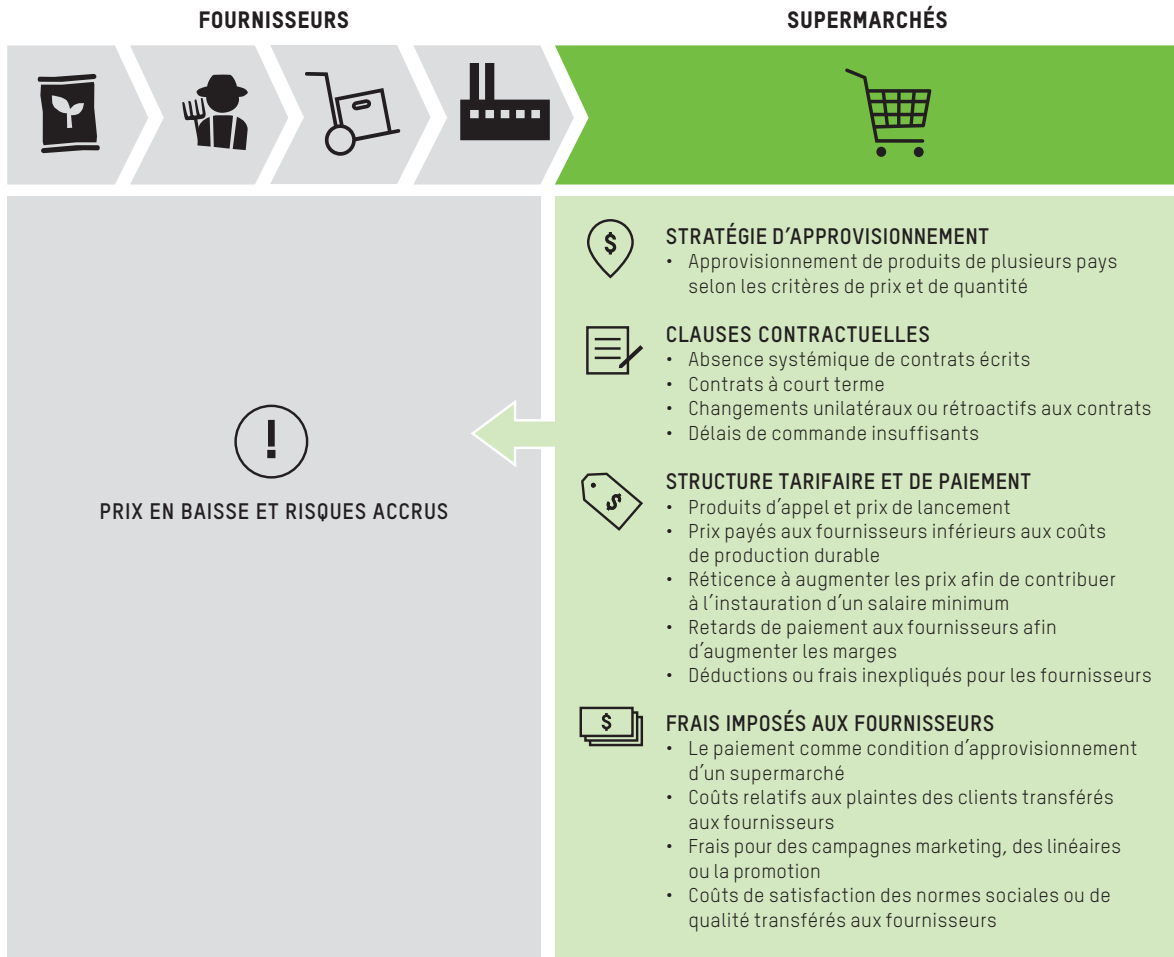
Expert du secteur, Costa Rica¹³⁰

Les supermarchés ont ainsi recours à toute une panoplie de pratiques d'achat comme celles-ci qui leur permettent d'exercer leur pouvoir d'achat sur les fournisseurs (dont certains sont eux-mêmes des acteurs puissants à part entière) dans une quête de prix toujours plus bas en contrepartie de normes de qualité indéfectibles.

Que ce soit en imposant des tarifs difficiles à satisfaire, voire inférieurs au coût de production, et des clauses contractuelles extrêmement astreignantes, ou en exigeant une série de paiements pour garantir l'espace en rayon ou pour couvrir les frais d'entreposage, les supermarchés sont devenus les acteurs dominants au sein de beaucoup de chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ce constat s'applique particulièrement pour les fruits et légumes frais et lorsque leur propre label représente une part de marché croissante au détriment de marques plus établies¹³¹.

Ces « pratiques commerciales déloyales » n’ont rien d’un mystère. Une enquête auprès des fournisseurs de la chaîne alimentaire dans l’UE a constaté que 96 % d’entre eux avaient fait l’objet d’au moins une forme de pratique commerciale déloyale¹³². Des exemples de ces pratiques sont donnés à l’Appendice 1 à la page 101, dont les plus importantes sont reprises dans le Graphique 23 ci-dessous¹³³.

GRAPHIQUE 23 : DES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES À L’ORIGINE DE LA COMPRESSION DES PRIX VERSÉS AUX FOURNISSEURS DES SUPERMARCHÉS, QUI DE SURCROÎT ASSUMENT DES RISQUES ACCRUS



Source : Graphique créé par Oxfam à partir des informations de D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro (2017), Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results; G. Ellison (2017), Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results ; Parlement européen (2016), Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d’approvisionnement alimentaire et autres rapports¹³⁴. Voir l’Appendice 1 pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.

De telles pratiques ont comme impact de faire baisser les prix payés aux fournisseurs et d’accroître les risques qu’ils assument, qu’il s’agisse de mauvaises récoltes, de perturbations climatiques ou de hausses des coûts de production. Comme on l’a vu à la Section 2, la conséquence à cela est l’aggravation des risques de violations des droits humains et des droits du travail des femmes et des hommes travaillant dans les chaînes d’approvisionnement des supermarchés.

Opacité des chaînes d’approvisionnement et faiblesse de gouvernance

L’exercice du pouvoir des supermarchés est d’autant plus facilité par un manque notoire de transparence de ses chaînes d’approvisionnement souvent complexes, et par la faiblesse des initiatives de développement durable ou de responsabilité sociale des entreprises destinées à identifier les problèmes ou à empêcher qu’ils ne se produisent.

UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES FOURNISSEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE DANS L’UE A CONSTATÉ QUE 96 % D’ENTRE EUX AVAIENT FAIT L’OBJET D’AU MOINS UNE FORME DE PRATIQUE COMMERCIALE DÉLOYALE¹³⁵.

Parce qu'elle n'avait pas assez d'argent, Warni n'a pas fini sa scolarité et a rejoint une entreprise de transformation de fruits de mer en Indonésie. Le travail était intense et le responsable de son service d'hygiène était craint des travailleurs et travailleuses. On lui demandait souvent de travailler plus vite par le biais d'un haut-parleur. Photo : Adrian Mulya/Sustainable Seafood Alliance Indonesia



La longueur et la complexité des chaînes d'approvisionnement pour des dizaines de milliers de produits, impliquant souvent une multitude d'échelons de fournisseurs, ont pour effet de remiser à l'arrière-plan les difficultés auxquelles sont confrontés les paysans et les travailleurs, et d'atténuer le sens de la responsabilité d'agir de la part des entreprises. À mesure qu'ils constatent l'accroissement de leur réseau mondial de chaînes d'approvisionnement, il est trop facile pour les dirigeants et les actionnaires de se détacher des conséquences humaines de leurs politiques et pratiques commerciales, tout en veillant à les garder à l'insu de leurs consommateurs.

Parallèlement à cela, force est de constater l'insuffisance des initiatives volontaires que de nombreux supermarchés ont adoptées pour remédier au risque de problèmes sociaux ou environnementaux se produisant à un endroit ou un autre de leurs chaînes d'approvisionnement.

Ainsi la plupart des enseignes publient leur politique relative aux droits humains et elles exigent de leurs fournisseurs qu'ils signent des codes de conduite sur des questions comme les droits des travailleurs, dont le respect est généralement soumis à des procédures d'audit normalisées. Or s'il ne fait aucun doute qu'un pareil système a introduit de nouvelles normes importantes de comportement acceptable au sein des chaînes d'approvisionnement des supermarchés, la portée de ces politiques et la force des mécanismes de conformité varient énormément : en attestent les nombreux constats de limitations des audits à mettre à jour des problèmes de première importance¹³⁶.

De tels programmes se sont aussi avérés terriblement ignorants des spécificités de genre¹³⁸. Ainsi, les codes de conduite en matière d'emploi de la grande distribution ont tendance à se rapporter aux conditions de travail et aux conditions sociales des travailleurs en CDI, et ainsi à passer à côté des millions de femmes travaillant dans des emplois informels.

Même quand les codes adoptés par les fournisseurs concernent les femmes, des études passées ont révélé que très peu d'entre eux s'attaquent à des enjeux essentiels à la protection des droits des femmes, comme la fourniture de logement, l'aide à la garde d'enfants, le congé parental ou la sécurité dans les transports¹³⁹. La fiche d'évaluation des supermarchés d'Oxfam, présentée à la Section 4, met en évidence combien la reconnaissance ou la compréhension des problèmes rencontrés par les femmes dans les chaînes d'approvisionnement fait cruellement défaut.

Bien souvent, les équipes de responsabilité sociale des entreprises qui contrôlent l'adhésion à ces codes sont perçues comme contribuant à des objectifs philanthropiques plutôt qu'à un aspect essentiel de l'entreprise, ce qui est en soi particulièrement parlant. De l'expérience d'Oxfam, souvent les équipes de responsabilité sociale de l'entreprise ou de commerce éthique manquent de moyens et n'ont pas de pouvoir vis-à-vis des équipes de la chaîne d'approvisionnement et des achats. Les fournisseurs, quant à eux, ne reçoivent généralement pas de soutien adéquat pour respecter le code de normes de conduite.

Comme la fiche d'évaluation des supermarchés d'Oxfam le montre et en dépit de quelques exemples d'interventions plus prometteuses, les politiques de viabilité des supermarchés continuent d'être insuffisantes pour empêcher les éventuels abus de pouvoir et la violation des droits humains ou des droits du travail dans leurs chaînes d'approvisionnement qui peuvent en résulter.

Une affaire juteuse pour les hauts dirigeants

Malgré les pressions exercées sur les fournisseurs, le secteur des supermarchés s'est avéré fort lucratif, du moins pour les hauts dirigeants.

Walmart, le numéro 1 mondial de la grande distribution qui appartient majoritairement à la plus riche famille des États-Unis avec une valeur nette de 130 milliards de dollars¹⁴⁰, a réalisé en 2016 des recettes de plus de 486 milliards de dollars¹⁴¹, soit plus que le revenu national brut (RNB) de pays comme la Norvège ou le Nigeria¹⁴². Les huit plus grands supermarchés au monde cotés en bourse ont réalisé quelque 1000 milliards de dollars de ventes en 2016 et près de 22 milliards de dollars de bénéfices. Au lieu d'investir dans la viabilité de leurs chaînes d'approvisionnement, elles ont reversé la même année plus de 15 milliards de dollars de dividendes à leurs actionnaires (voir Tableau 1)¹⁴³.

* * *

« BEAUCOUP DE VISITEURS VIENNENT DANS NOTRE USINE POUR PRENDRE DES PHOTOS ET DES VIDÉOS AVEC DE GROS APPAREILS. LES [CHEFS] NOUS ORDONNENT DE SOURIRE, DE NOUS COMPORTEER COMME SI NOUS ÉTIIONS HEUREUX. »

* * *

Entretien entre un auditeur et Zay, un travailleur dans le secteur de la transformation des fruits de mer en Thaïlande¹³⁷

Les salaires annuels des dirigeants se portent bien eux aussi, en attestent les 3,1 millions de dollars que touche le PDG de Morrisons au Royaume-Uni, par exemple, et les quelque 19,8 millions de dollars de celui de Walmart aux États-Unis¹⁴⁴. Dans les plus grandes entreprises américaines, on constate ainsi depuis dix ans une hausse constante des dividendes versés aux actionnaires, de 59 %, et des salaires des dirigeants, de 74 %, par exemple (voir la ligne de tendance du Graphique 24)¹⁴⁵.

À l'instar de beaucoup d'autres parties de l'économie mondiale, le secteur des supermarchés a surtout été géré dans l'intérêt des riches et des puissants. Des États-Unis à la Thaïlande en passant par l'Afrique du Sud, il s'agit là d'un secteur qui attire les investissements de quelques-unes des élites les plus riches et les plus puissantes de ces pays.

TABLEAU 1 : PARMI LES PLUS GRANDS SUPERMARCHÉS COTÉS EN BOURSE, CEUX QUI SE TROUVENT AU HAUT DE L'ÉCHELLE SONT BIEN RÉCOMPENSÉS (2016)

| Entreprise | Structure | Pays d'origine | Pays d'exploitation | Chiffre d'affaires du commerce de détail (dollars US) | Résultat net (bénéfice) (dollars US) | Dividendes versés aux actionnaires (dollars US) | Salaire du PDG (dollars US) |
|-------------------------------|-----------|----------------|---------------------|---|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| Walmart Stores, Inc | PLC | États-Unis | 29 | 486 Mds | 14 Mds | 10 Mds | 20 M |
| Costco Wholesale Corporation | PLC | États-Unis | 10 | 119 Mds | 2 Mds | 1 Md | 7 M |
| The Kroger Co. | PLC | États-Unis | 1 | 115 Mds | 2 Mds | 1 Md | 13 M |
| Carrefour S.A. | PLC | France | 34 | 84 Mds | 989 M | 128 M | 7 M |
| Tesco PLC | PLC | Royaume-Uni | 8 | 72 Mds | 668 M | 0* | 6 M |
| Ahold Delhaize | NV | Pays-Bas | 11 | 69 Mds (ventes de gros et de détail) | 1 Md | 2 Mds | 5 M |
| J Sainsbury PLC | PLC | Royaume-Uni | 2 | 34 Mds | 497 M | 371 M | 4 M |
| WM Morrisons Supermarkets PLC | PLC | Royaume-Uni | 1 | 22 Mds | 406 M | 387 M | 3 M |
| Total | | | | 1 000 Mds | 22 Mds | 15 Mds | 65 M |

* Tesco n'a pas versé de dividendes à ses actionnaires en 2016 en raison d'un scandale comptable en 2014 qui a abouti à une grosse amende et à la chute du cours de son action en Bourse.

Source : Deloitte (2018). Global Powers of Retailing, London: Deloitte, extrait de : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/consumer-business/articles/global-powers-of-retailing.html#>; et S&P Capital IQ (pour l'exercice clos en 2016).

Note : Le chiffre d'affaires peut inclure les ventes de produits alimentaires et non alimentaires. Les salaires des dirigeants sont calculés afin d'inclure les éléments suivants : salaire, prime d'intéressement, autre rémunération annuelle, attributions d'actions assujetties à des restrictions, attributions d'actions, régimes de rémunération incitative à long terme, toute autre rémunération, attributions d'options, revenus de changement de régime de retraite/de rémunération différée non admissible, jetons de présence versés aux administrateurs, attributions d'actions destinées aux administrateurs, attributions d'options destinées aux administrateurs, rémunération d'administrateur par régime de primes d'intéressement autres qu'en actions, revenus de changement de régime de retraite/de rémunération différée non admissible d'administrateur, toute autre rémunération d'administrateur, attributions d'options d'administrateur, rémunération par régime de primes d'intéressement autres qu'en actions, prime d'intéressement d'administrateur, régimes d'intéressement annuels autres qu'en actions, et régimes d'intéressement à long terme autres qu'en actions.

Les fonds reversés aux actionnaires sont la somme des dividendes ordinaires et spéciaux et des rachats d'actions. La conversion en dollars américains a été faite à l'aide d'une méthode de conversion historique qui indique les valeurs réelles (telles que déclarées) à la fin de l'exercice. Le taux de conversion provient de la base de données de S&P Capital IQ.

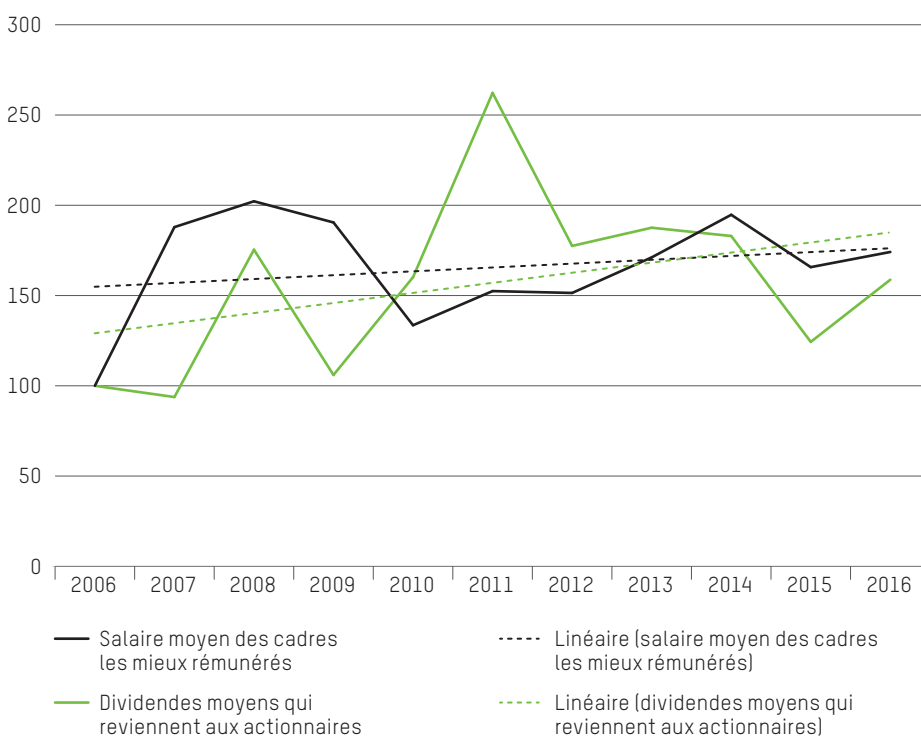
TABLEAU 2 : LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSIDÉRABLE RÉALISÉ PAR LES SUPERMARCHÉS PRIVÉS (2016)

| Entreprise | Structure | Pays d'origine | Pays d'exploitation | Chiffre d'affaires du commerce de détail (dollars US) |
|--|-----------|----------------|---------------------|---|
| Schwarz Group (Lidl Stiftung & Co et Kaufland Stiftung & Co. KG) | Privée | Allemagne | 26 | 99 Mds |
| Aldi Group | Privée | Allemagne | 17 | 85 Mds (estimations) |
| Albertsons Companies, Inc | Privée | États-Unis | 1 | 60 Mds (ventes de gros et de détail) |
| Auchan Holding S.A. | Privée | France | 14 | 57 Mds (ventes de gros et de détail) |
| Edeka Group | Privée | Allemagne | 1 | 54 Mds |
| Total | | | | 355 Mds |

Source : Deloitte (2018). Global Powers of Retailing, London: Deloitte. Extrait de : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/consumer-business/articles/global-powers-of-retailing.html#>

Note : Le chiffre d'affaires peut inclure les ventes de produits alimentaires et non alimentaires. Les niveaux de rémunération des dirigeants des entreprises privées ne sont pas rendus publics. Exercice 2016.

GRAPHIQUE 24 : DANS LES TROIS PREMIERS SUPERMARCHÉS DES ÉTATS-UNIS, LES DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES ET LES SALAIRES DES HAUTS DIRIGEANTS SONT EN HAUSSE (2006-2016)



Source : Graphique créé par Oxfam d'après les données de S&P Capital IQ.

Note : Le graphique montre les versements indexés aux actionnaires et la rémunération des dirigeants (2006 = 100) des supermarchés américains Walmart, Costco et Kroger. Calcul utilisant le total des dividendes et des rachats d'actions et le total de la rémunération calculée du PDG de ces trois entreprises. L'indexation est une technique utilisée pour comparer le changement de différentes valeurs sur la durée par rapport à une valeur de base, en l'occurrence 100. Il s'est produit des différences importantes dans la taille, l'envergure et la complexité des sociétés au cours de cette période. Par exemple, Kroger nous a informés qu'en 1997, le supermarché comptait environ 1 300 magasins de produits alimentaires dont les ventes s'élevaient à environ 28 milliards de dollars, et en 2016 il en comptait 2 796 qui enregistraient des ventes de 115 milliards de dollars.

Le droit de la concurrence qui protège les consommateurs, mais pas les producteurs

À mesure que les supermarchés consolident leur emprise sur les marchés de détail alimentaires, il est fréquent qu'ils tirent parti de la faiblesse de la surveillance réglementaire. Dans les pays les plus riches qui abritent des supermarchés et de gros fournisseurs de produits alimentaires, l'État n'a eu de cesse d'ignorer ou de manquer d'utiliser les outils réglementaires à sa disposition pour renforcer la concurrence sur le marché et empêcher l'abus de position dominante par les grandes entreprises.

En Europe et aux États-Unis, le recours au droit de la concurrence ou anti-trust est en constant recul depuis ces 30 dernières années¹⁴⁶. Qui plus est, toute application du droit de la concurrence s'est axée principalement sur la protection des consommateurs plutôt que sur l'abus de pouvoir dans d'autres parties de la chaîne d'approvisionnement. En dépit de l'existence de lois qui pourraient potentiellement faire contrepoids à la puissance des supermarchés vis-à-vis de leurs fournisseurs, celles-ci se révèlent visiblement moins efficaces que ce que le législateur avait envisagé, rares étant les cas où les pouvoirs publics s'attaquent à l'abus de pouvoir de négociation par les supermarchés¹⁴⁷.

Il en résulte un système alimentaire bâti dans l'intérêt d'entreprises géantes, au détriment des paysans et des travailleurs, et surtout des femmes parmi eux, qui constituent une main-d'œuvre dont ces chaînes d'approvisionnement dépendent. La section 2 se penche sur les inégalités, ainsi que sur les droits humains et les droits du travail.

Sita décortique des crevettes dans une usine de fruits de mer thaïlandaise depuis plus de six ans. Elle fait des heures supplémentaires tous les jours et touche 308 bahts par jour (environ 9,60 \$) et 57 bahts (environ 1,78 \$) par heure supplémentaire. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam



*** SECTION 2 ***

L'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS ET DE LA SOUFFRANCE HUMAINE

Le recul des prix payés aux fournisseurs attribuable à la puissance des acheteurs de chaîne d'approvisionnement, accompagné de l'appui insuffisant de la part des pouvoirs publics aux paysans et aux travailleurs, a pour effet d'exacerber le risque de violations des droits humains et des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Comme de nouveaux travaux de recherche d'Oxfam le constatent, cela peut également être un moteur d'accroissement des inégalités mondiales.

LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS, MOTEUR DES INÉGALITÉS

Deux nouvelles études réalisées pour Oxfam, développées plus loin, démontrent qu'au cours des 20 dernières années, les supermarchés ont empoché une part croissante de l'argent que ses clients dépensent en caisse, en contrepartie de la baisse de la part dévolue aux producteurs de denrées alimentaires.

Dans la première, l'analyse par Abdulsamad et Gereffi de la répartition de la part de la valeur dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires constate que la part du prix final à la consommation qui revient aux agriculteurs, agrégée au niveau mondial, a reculé pour passer de seulement 16 % en 1995 à moins de 14 % en 2011, les agriculteurs dans certains pays ne recevant que 7 % de ce prix en moyenne¹⁴⁸.

En revanche, d'autres acteurs puissants au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaires, comme les fournisseurs d'intrants et les prestataires de services, les négociants, les industriels agroalimentaires et les supermarchés, ont, quant à eux, augmenté leurs parts, empochant à eux tous 86 % du prix à la consommation en 2011. Les plus grands gagnants sont les supermarchés, jouissant de la plus grosse part et de la plus forte hausse de tous les autres acteurs, passant de 27 % en 1995 à plus de 30 % en 2011 (voir Graphique 25).

Ces résultats confirment également le rôle des chaînes d'approvisionnement des supermarchés à creuser les inégalités entre la main-d'œuvre et le capital. De 1995 à 2011, la part du prix à la consommation dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires mondiales a augmenté de 5 % pour le capital et de 3 % pour la main-d'œuvre, tandis que celle revenant à la main-d'œuvre peu ou moyennement qualifiée a reculé de 1 % dans le premier cas et de 7 % dans le deuxième.

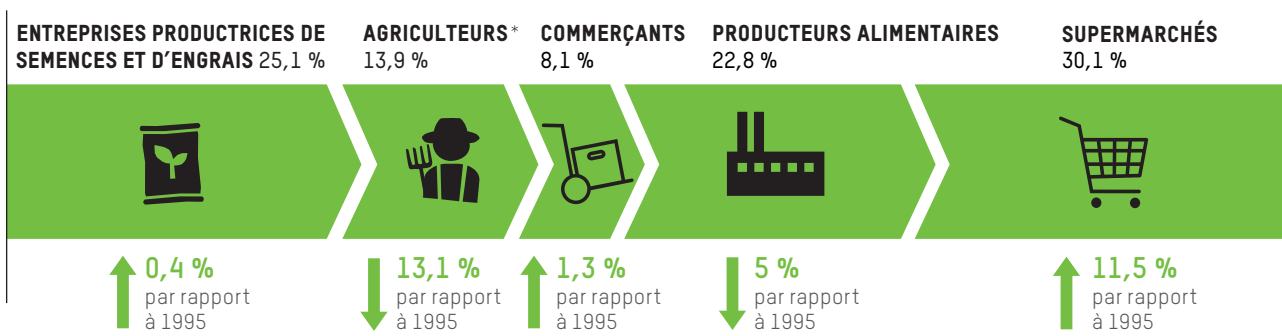
Ci dessous : Mère de six enfant, Diya vit en Thaïlande avec sa famille depuis environ dix ans. Le mari de Diya travaille dans une usine de conserves de thon et l'un de ses fils travaille sur un bateau. Toutefois avec le temps, la famille a accumulé les dettes et doit désormais 30 000 bahts par mois en intérêts seulement. Le fardeau de la dette de Diya est en partie dû aux frais qu'il leur a fallu payer pour obtenir un emploi. Ici, Diya tient du poisson dans ses mains. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam



GRAPHIQUE 25 : CREUSEMENT DES INÉGALITÉS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ENTRE 1995 ET 2011



Part du prix final à la consommation



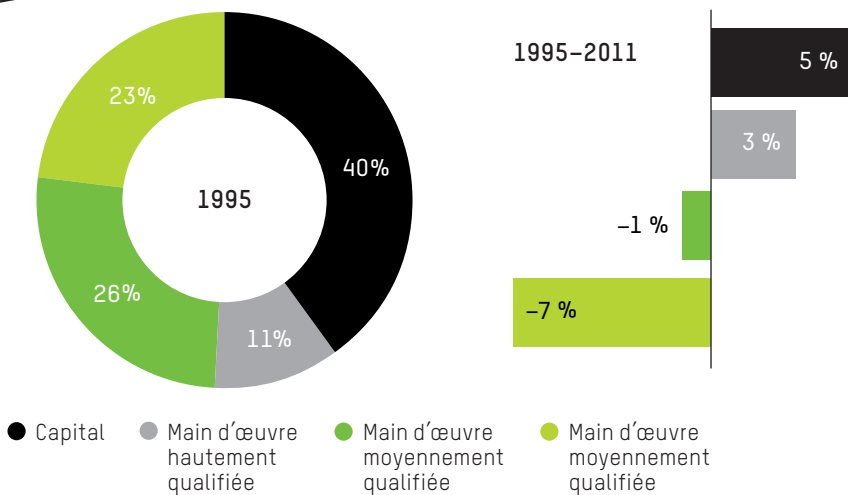
Note : Données au niveau mondial, 1995-2011.

Source : Adapté de A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Durham, NC: Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam Amérique.

GRAPHIQUE 26 : DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE MONDIALES, LES DÉTENEURS DU CAPITAL ONT AUGMENTÉ LEUR PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION, TANDIS QUE CELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE PEU QUALIFIÉE A REÇULÉ



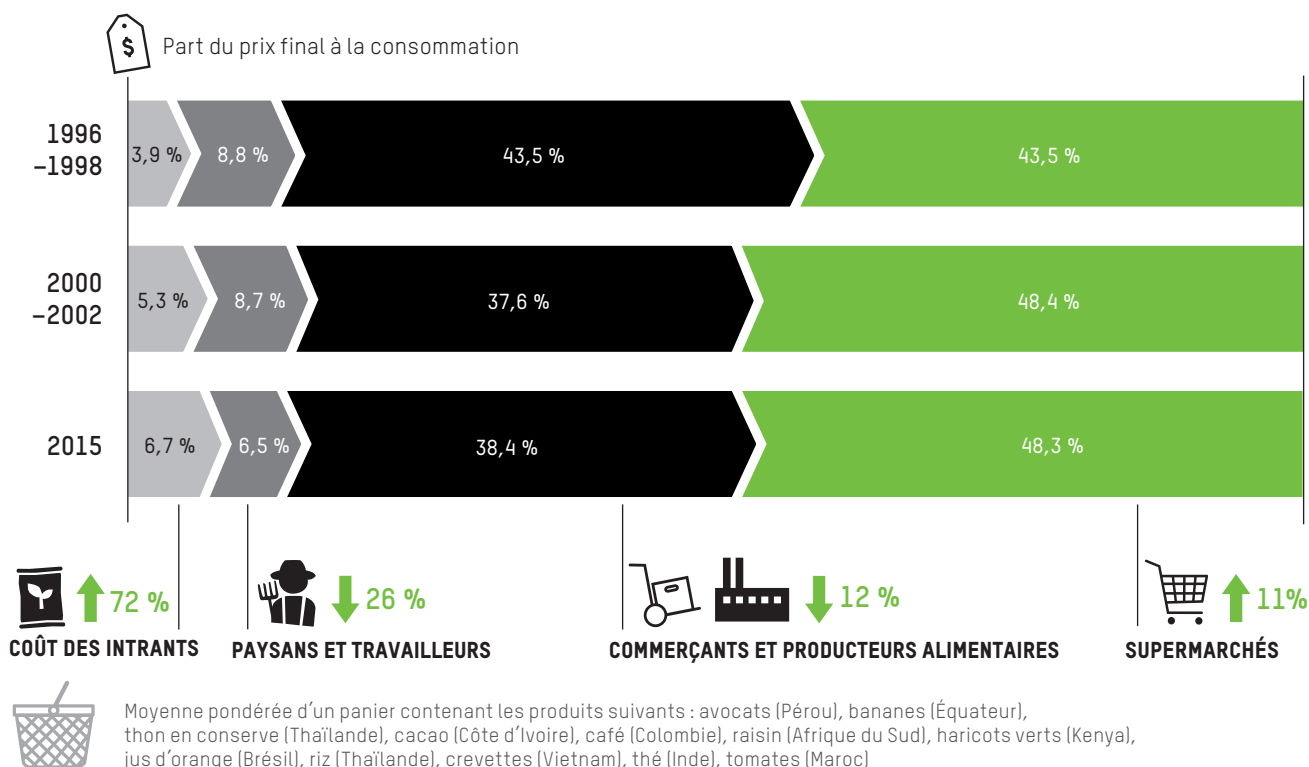
Part du prix final à la consommation



Source : Adapté de A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Op. cit. Créé par des auteurs d'après la base de données World Input-Output, chiffres de novembre 2013.

Toutefois, tout en révélant des tendances similaires dans un large éventail de pays, tant développés qu'en développement, ces résultats ne montrent qu'un côté de la médaille quant au vécu des paysans et travailleurs dans les pays en développement. Pour compléter ces estimations mondiales globales, Oxfam a chargé le cabinet de conseil BASIC (Bureau for the Appraisal of Social Impacts for Citizen Information)¹⁴⁹ de réaliser une série de 12 études approfondies spécifiques au contexte de produits que les supermarchés du monde entier se procurent dans des pays en développement¹⁵⁰. Parmi eux, certains de ces produits sont produits à la fois par des paysans et par des travailleurs salariés dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche. Les résultats de cette étude (dont les ensembles de données complets sont disponibles [ici](#)) dressent un tableau encore plus marquant.

GRAPHIQUE 27 : POUR CERTAINS PRODUITS, LES INÉGALITÉS ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PRODUCTEURS SONT PARTICULIÈREMENT CRIANTES




Source : C. Alliot et al. (Forthcoming). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Travaux de recherche réalisés par BASIC pour Oxfam.

Comme l'illustre le Graphique 27, ces résultats font aussi apparaître une hausse de la part (moyenne sur l'ensemble du panier de produits et un éventail de pays de consommation) du prix final à la consommation qui revient aux supermarchés, passant de 43,5 % en 1996/1998 à 48,3 % en 2015, tandis que celle dévolue aux paysans et travailleurs accuse un recul, passant de 8,8 % à 6,5 % au cours de la même période.

Sur de tels produits, les inégalités du marché sont encore plus marquées entre les supermarchés et les producteurs des aliments qu'ils vendent que les estimations moyennes mondiales ne le suggèrent¹⁵¹. La part des supermarchés semble frôler les 50 %, tandis que pour certains produits, comme le jus d'orange brésilien, les bananes équatoriennes, les haricots verts du Kenya, le thé indien, la crevette vietnamienne et le thon en conserve thaïlandais, la part restante pour les paysans ou les travailleurs en 2015 n'atteignait pas tout à fait 5 %. Qui plus est, les résultats suggèrent que cette compression s'est accompagnée de la hausse des coûts de production pour l'ensemble de ces 12 produits, de plus de 70 % entre 1996/1998 et 2015.

Bien qu'il soit toujours difficile de se projeter dans l'avenir lorsqu'il s'agit d'anticiper les marchés agricoles, les estimations de BASIC, qui reposent sur les projections des prix des produits de base de la Banque mondiale et le maintien des tendances économiques actuelles, suggèrent que d'ici 2030 la part du prix à la consommation versée aux agriculteurs et aux travailleurs pourrait encore baisser de 23 %, dans un contexte de hausses constantes de leurs coûts de production¹⁵².

Ces inégalités croissantes au sein de la grande distribution constituent un obstacle de taille pour porter à un niveau décent les revenus des paysans et le salaire des travailleurs. Tout au mieux, en raison de cette répartition faussée, il faudra beaucoup plus de temps aux paysans et aux travailleurs pour parvenir à un revenu ou à un salaire minimum vital. Au pire, elle prend au piège de la pauvreté les femmes et les hommes qui travaillent pour les chaînes d'approvisionnement des supermarchés. À l'échelle mondiale, 780 millions de personnes ont beau travailler, elles se trouvent en situation de pauvreté. Les progrès réalisés pour réduire les taux de travailleurs pauvres ralentissent partout dans le monde et semblent se détériorer dans les pays les plus pauvres¹⁵³. Tant que les paysans et les travailleurs ne recevront pas une part accrue de la valeur de leurs produits, les inégalités continueront de se creuser et les progrès réalisés pour lutter contre la pauvreté s'enrayeront.



Duong travaille sur un bateau en Thaïlande pour un salaire mensuel de 10 000 bahts, soit 301 dollars. On lui avait assuré que le propriétaire du bateau prendrait en charge pour moitié le coût d'obtention d'un passeport (le coût total s'élevait à près de 500 dollars), tandis que le reste serait décompté de son salaire à hauteur de 1 000 bahts par mois (soit environ 30 dollars). Ce fardeau est devenu encore plus difficile à porter depuis qu'il s'est gravement blessé le pied suite à un accident à bord du bateau.
Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam

LE RISQUE ACCRU DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Ces pressions exercées sur les prix payés aux producteurs des pays en développement et de leur part sur le prix final à la consommation, qui se conjuguent à une protection insuffisante de la part de l'État pour les paysans et les travailleurs, ne font qu'accroître le risque de violations des droits humains et des droits du travail, aux côtés d'autres formes de souffrances humaines dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés¹⁵⁴.

Par exemple :

- Des paysans en difficulté risquent de recourir au travail des enfants¹⁵⁵ (c'est dans le secteur de l'agriculture que ce risque est estimé le plus présent¹⁵⁶) ou d'alourdir le fardeau infligé à la main-d'œuvre non rémunérée des femmes¹⁵⁷, réduisant d'autant leur possibilité de jouir de tout un éventail de droits humains¹⁵⁸.
- Les employeurs de plantations, d'usines de transformation ou de bateaux de pêche peuvent en venir à opter pour des formes d'emploi plus flexibles et plus précaires, en évitant les contrats à durée indéterminée, limitant la liberté d'association, réduisant les salaires ou pratiquant des tarifs à la pièce qui requièrent des horaires de travail excessifs¹⁵⁹;
- Devant la concentration des femmes à ce type de postes informels, souvent sous supervision masculine, le risque de violences et de harcèlement sexuels s'en trouve accru¹⁶⁰;
- Le recours au travail forcé n'est que trop répandu. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime ainsi qu'en 2017, plus de 1,1 million de victimes travaillent dans le secteur de l'agriculture¹⁶¹.

Un grand nombre des études de cas d'Oxfam publiées aux Annexes 2 à 8 et résumées pour certaines aux Encadrés 2 à 6 de ce rapport le soulignent bien et présentent d'autres exemples de la souffrance humaine qui sévit dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés partout dans le monde.

Au niveau le plus simple, cependant, l'étude de BASIC réalisée pour Oxfam suggère que sous l'effet combiné de la pression à la baisse exercée sur les prix et de la flambée des coûts de production, les paysans et les travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution se voient régulièrement privés du droit à un niveau de vie adéquat¹⁶². D'où le risque que soit bafoué leur droit à une alimentation adéquate¹⁶³ et à tout un éventail de droits des femmes¹⁶⁴. Chacun de ces droits est examiné à tour de rôle ci-dessous.

L'insuffisance des revenus des paysans et des travailleurs pour subvenir à un niveau de vie adéquat

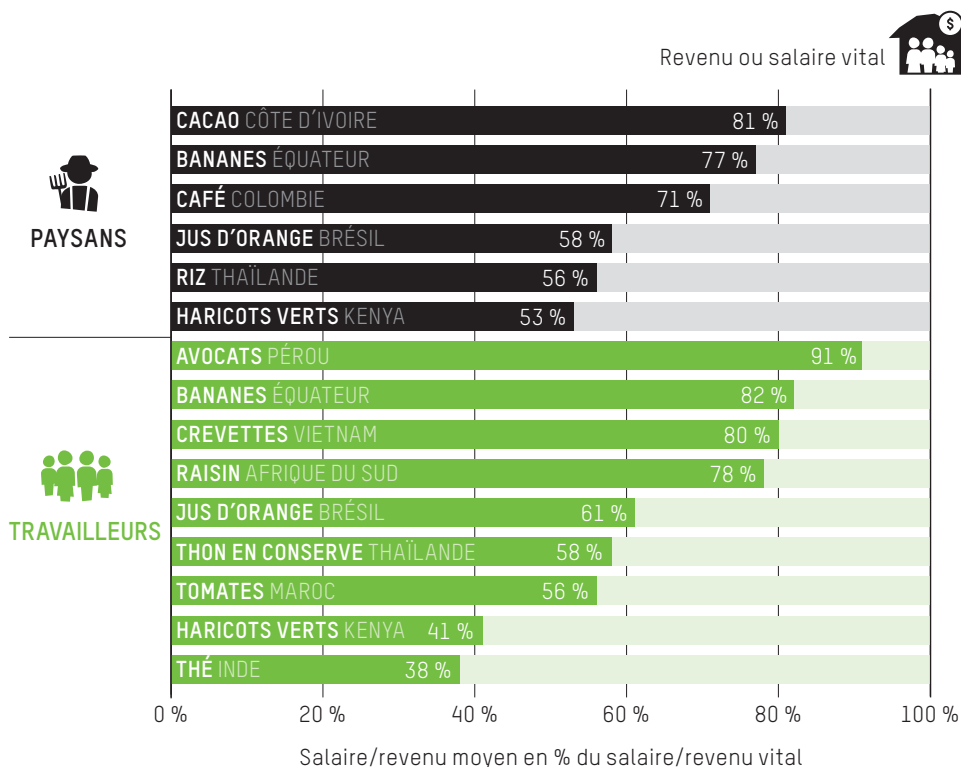
L'analyse de BASIC réalisée pour Oxfam suggère que les revenus moyens des paysans ou des travailleurs qui sous-tendent la production des 12 produits retenus dans notre panier, provenant d'un large éventail de pays producteurs représentatifs répartis entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine, sont insuffisants pour leur accorder un niveau de vie décent.

Même en l'absence de calculs entièrement robustes des seuils de revenu ou de salaire minimum vital dans chacun de ces cas, des estimations raisonnables ont été utilisées pour donner une indication des difficultés existantes¹⁶⁵. Dans certains cas, les syndicats locaux réclament la hausse du salaire minimum pour qu'il repose sur des estimations du coût de la vie plus complètes. Comme l'indique le Graphique 28, certains produits, comme le thé indien, les haricots verts du Kenya ou le riz thaïlandais, les revenus des travailleurs et des paysans suffisent à peine à subvenir à la moitié de leurs besoins pour jouir d'un niveau de vie élémentaire mais décent au sein de leur société.

« LE SALAIRE QUE NOUS TOUCHONS [...] NE SUFFIT MÊME PAS POUR MANGER. NOUS DEVONS PAYER DES INTÉRÊTS SUR NOS DETTES. »

Diya, travailleuse dans le secteur de la transformation des crevettes en Thaïlande¹⁶⁶

GRAPHIQUE 28 : L'INSUFFISANCE DES REVENUS MOYENS POUR ASSURER UN NIVEAU DE VIE DÉCENT DES PAYSANS ET TRAVAILLEURS DE NOMBREUSES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Note : Données de 2015. Le terme « travailleurs » se réfère aux individus dotés de contrats de travail à durée indéterminée travaillant dans les grandes plantations, dans des usines de transformation ou des bateaux de pêche. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et dans des plantations ou des usines de transformation.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.



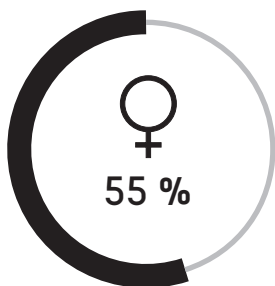
Récolte du thé au Vietnam.
Photo : Oxfam Novib

La situation est bien pire pour les femmes. Comme le Graphique 29 le montre, sur ces 12 cas, l'écart entre les niveaux de salaire et de revenu en vigueur et le niveau nécessaire à un niveau de vie décent est le plus marqué quand ce sont les femmes qui représentent la majorité de la main-d'œuvre.

Ce constat fait écho à celui dressé dans des études passées d'Oxfam, qui relevaient des écarts de salaire de 32,6 % à emplois équivalents entre femmes et hommes en Inde¹⁶⁷. De même, des études de cas d'Oxfam au Costa Rica et en Équateur, résumées à l'Encadré 5, soulignent un écart de salaire pour des emplois similaires dans la chaîne d'approvisionnement de supermarchés comme Aldi et Lidl.

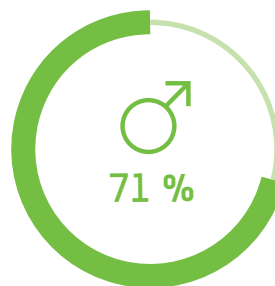
GRAPHIQUE 29 : L'ÉCART PAR RAPPORT À UN REVENU OU À UN SALAIRE MINIMUM VITAL EST LE PLUS MARQUÉ QUAND LA MAIN-D'ŒUVRE EST À MAJORITÉ FÉMININE

Salaire/revenu moyen en % du salaire/revenu vital



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ DE FEMMES

Thé (Inde), haricots verts (Kenya), tomates (Maroc), riz (Thaïlande), crevettes (Vietnam), thon en conserve (Thaïlande)



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ D'HOMMES

Bananes (Équateur), cacao (Côte d'Ivoire), café (Colombie), avocats (Pérou), jus d'orange (Brésil), raisin (Afrique du Sud)

Note : Données de 2015.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

De tels niveaux de revenus sont une injustice mondiale criante. Des études passées d'Oxfam ont constaté que des cueilleurs de thé dans l'État d'Assam en Inde gagnent à peine plus que le seuil de pauvreté extrême défini par la Banque mondiale¹⁶⁸. Pour 800 000 cultivateurs de cacao de Côte d'Ivoire, leurs revenus en 2015 étaient eux aussi inférieurs au seuil de pauvreté absolu. Autrement dit, le leader mondial des pays d'exportation de cacao (le principal ingrédient du marché du chocolat dont la valeur annuelle avoisine les 100 milliards de dollars)¹⁶⁹, dépend de paysans qui vivent déjà dans un état de pauvreté abjecte, ou sont à deux doigts d'y sombrer¹⁷⁰.

Cette injustice n'est que renforcée quand on compare les revenus des paysans et des travailleurs avec les salaires des dirigeants des supermarchés et les énormes dividendes qui continuent d'être versés aux actionnaires à l'autre bout de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple :

- Il faudrait à une femme employée dans une usine classique de transformation de la crevette en Indonésie ou en Thaïlande plus de 4 000 ans pour gagner ce que touche, en moyenne, en un an le directeur d'un grand supermarché américain¹⁷¹.
- Le directeur général le mieux payé d'un supermarché au Royaume-Uni gagne en l'espace de moins de cinq jours l'équivalent de ce qu'une femme mettrait toute sa vie à gagner à ramasser le raisin dans une exploitation typique d'Afrique du Sud¹⁷².
- Seulement 10 % des dividendes versés aux actionnaires des trois premières chaînes de supermarchés américains (Walmart, Costco et Kroger) en 2016 suffiraient pour hisser au salaire minimum vital plus de 600 000 ouvriers du secteur thaïlandais de la crevette¹⁷³.
- Seulement 10 % des dividendes versés en moyenne aux actionnaires des trois plus gros supermarchés britanniques en 2016¹⁷⁴ suffiraient pour hisser au salaire minimum vital plus de 30 000 travailleurs employés dans des exploitations de raisin en Afrique du Sud¹⁷⁵.

GRAPHIQUE 30 : LES ACTIONNAIRES DE SUPERMARCHÉ PROFITENT PENDANT QUE LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PEINENT À JOINDRE LES DEUX BOUTS

10 % des dividendes versés en moyenne aux actionnaires des supermarchés britanniques Sainsbury's, Tesco et Morrisons en 2016



Permettraient à 30 000 ramasseurs de raisin sud-africains de percevoir un revenu vital



● Revenu moyen en % du revenu vital pour les ramasseurs de raisin en Afrique du Sud

Source : Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'Annexe 1. Il est à noter qu'aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Tesco en 2016.

La viabilité de plus en plus incertaine de l'agriculture paysanne et familiale

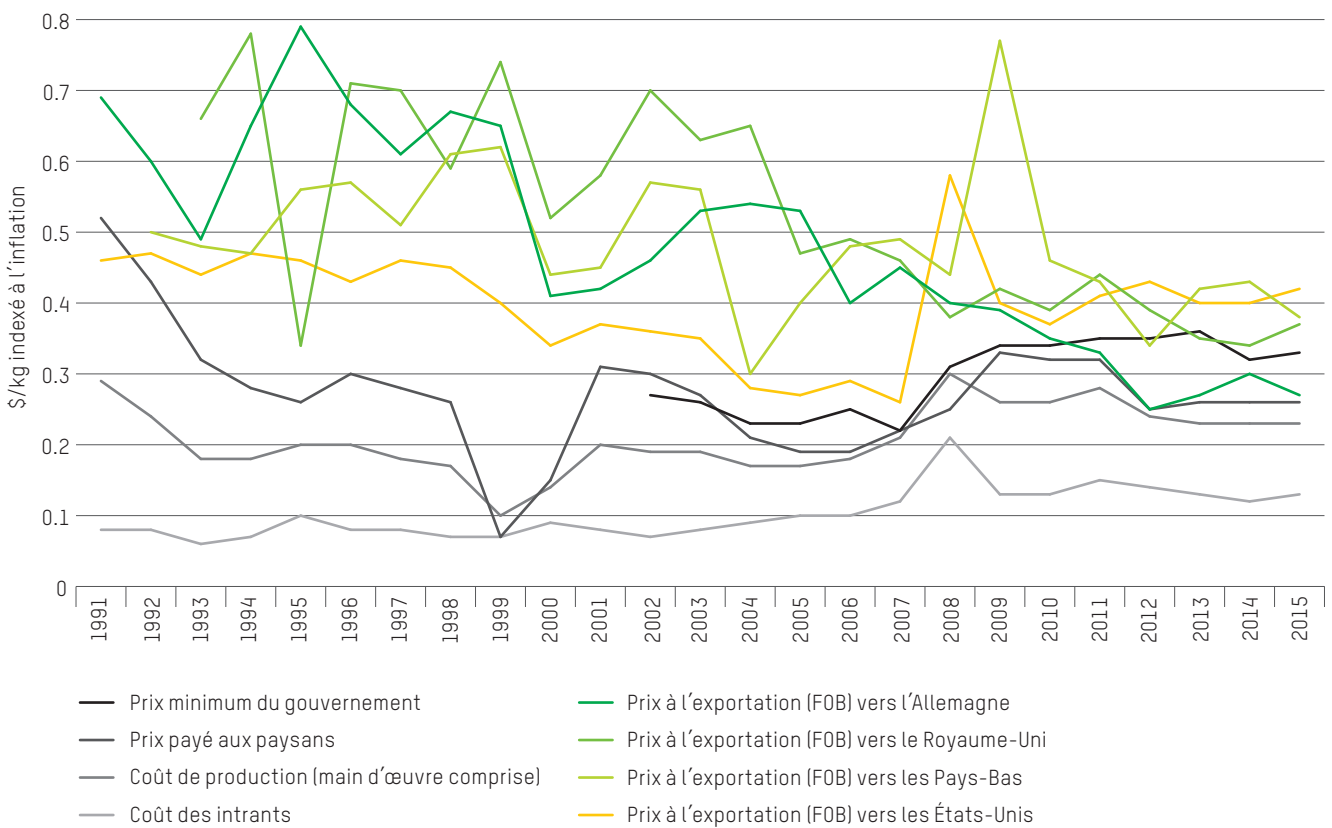
Pour des millions de paysans du monde entier, le point de non-retour est atteint dès lors que la viabilité même de leurs moyens de subsistance est menacée. L'expérience des producteurs de bananes d'Équateur, d'oranges du Brésil et de haricots verts du Kenya illustre bien les difficultés qu'ils connaissent. Comme l'illustre l'analyse de BASIC réalisée pour Oxfam de l'évolution à long terme des prix à la production et des coûts estimatifs de production dans chacun de ces cas, les paysans ont de plus en plus de mal ne serait-ce qu'à couvrir leurs coûts de production.

Bananes équatoriennes

Depuis 2001, les supermarchés sont les grands gagnants des chaînes de valeur de la banane équatorienne, s’arrogeant une part croissante du prix à la consommation, en hausse de plus de 40 %, tandis que la part qui reste en Équateur a chuté. Dès 2015, les paysans producteurs de bananes ne récoltaient plus que 3 % du prix final à la consommation, soit la moitié de ce qu’il en était en 1992.

Touchant une part de si faible, depuis une dizaine d’années, les paysans ont souvent du mal à joindre les deux bouts, ne serait-ce que pour couvrir leurs coûts de production, comme l’illustre le Graphique 31. Et ceci en dépit des efforts de l’État au début des années 2000 d’introduire un prix minimum, dans un souci notamment de résorber les failles réglementaires. Mais plus fondamentalement, il faut y voir la conséquence des pressions à la baisse qui s’exercent depuis longue date sur les prix à l’exportation conjuguées à la hausse des coûts de production, contraignant les paysans à accepter des marges toujours plus serrées.

GRAPHIQUE 31 : NET REcul DES PRIX À L’EXPORTATION DES BANANES ÉQUATORIENNES PRODUITES PAR DES PAYSANS ENTRE LE DÉBUT DES ANNÉES 1990 ET 2015



Note : Les coûts de production se rapportent au prix d'intrants tels que des engrais, des pesticides et des matériaux d'emballage. Les prix à l'exportation sont basés sur des contrats franco à bord (FAB).

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

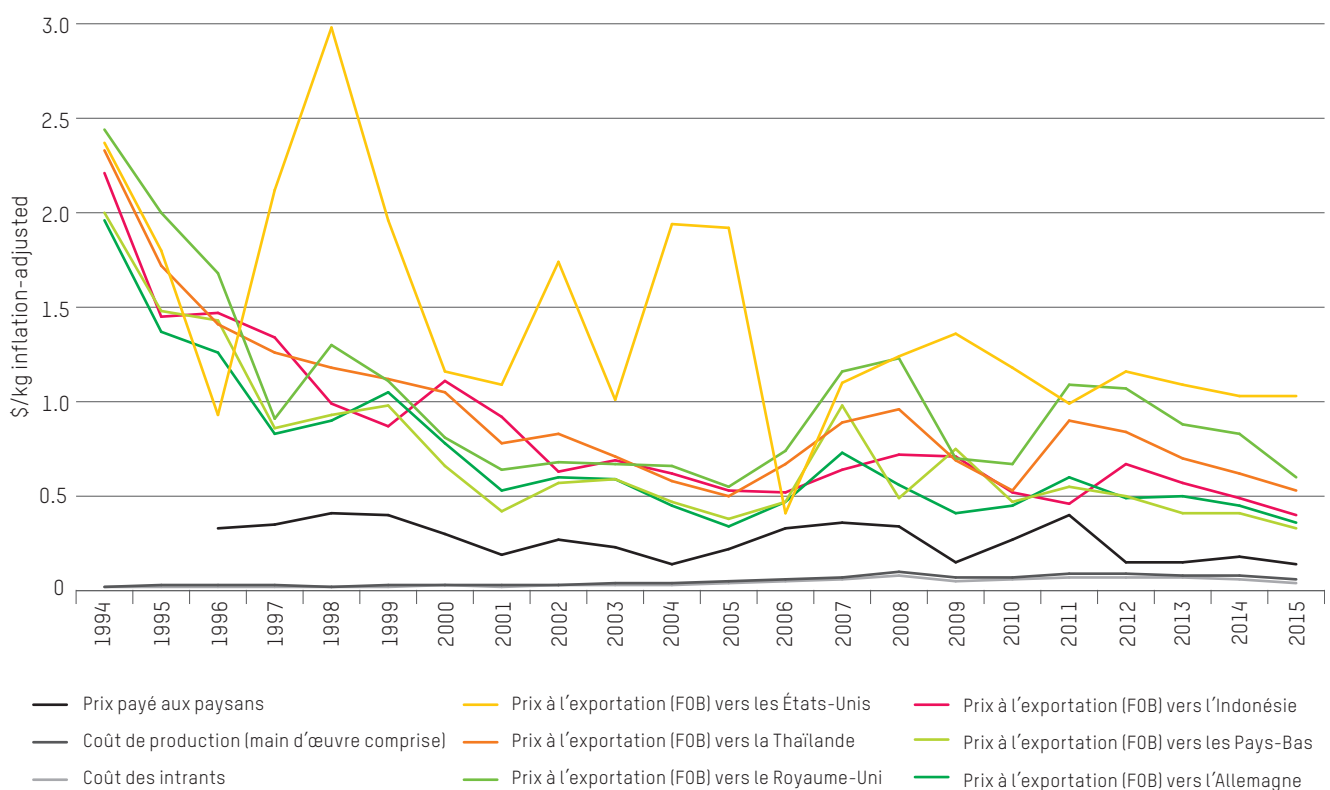
Ainsi, les prix à l’exportation vers l’Allemagne ont chuté à tel point que, depuis 2010, ils sont inférieurs au prix minimum dicté par l’État, ce qui atteste de la pression que les supermarchés allemands parviennent à exercer sur le reste de la chaîne. En attendant, les coûts de production agricoles ont fortement augmenté entre 2000 et 2012 : de 195 % pour les engrais et les produits agricoles et de 150 % pour les matériaux d’emballage¹⁷⁶.

Jus d'orange brésilien

Une dynamique similaire se manifeste dans la filière brésilienne du jus d'orange, source d'un tiers des oranges de la planète et de 40 % du jus d'orange. Malgré la hausse de 50 % en termes nominaux des prix à la consommation depuis le milieu des années 1990, et l'augmentation de la part de valeur des supermarchés et de celle des marques/embouteilleurs de jus d'orange, la part dévolue aux paysans s'est atrophiée, passant de 17 % à guère plus de 4 % au cours de la même période¹⁷⁷.

Comme l'illustre le Graphique 32, le repli depuis longue date des prix à l'exportation semble avoir fait baisser à tel point le prix touché par les paysans qu'il couvre à peine le niveau de leurs coûts de production, ce qui ne fait que remettre en question la viabilité même de la production paysanne dans la chaîne de valeur mondiale du jus d'orange. Le nombre de fermes dans la filière de la production de jus d'orange a diminué, pour passer de 28 000 à moins de 10 000 entre 1988 et 2008¹⁷⁸, qui s'explique sans doute principalement à la faiblesse des prix versés aux paysans.

GRAPHIQUE 32 : REPLI MARQUÉ DES PRIX À L'EXPORTATION POUR LES PAYSANS BRÉSILIENS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DU JUS D'ORANGE ENTRE LE DÉBUT DES ANNÉES 1990 ET 2015



Note : Les prix à l'exportation sont basés sur des contrats franco à bord (FAB).

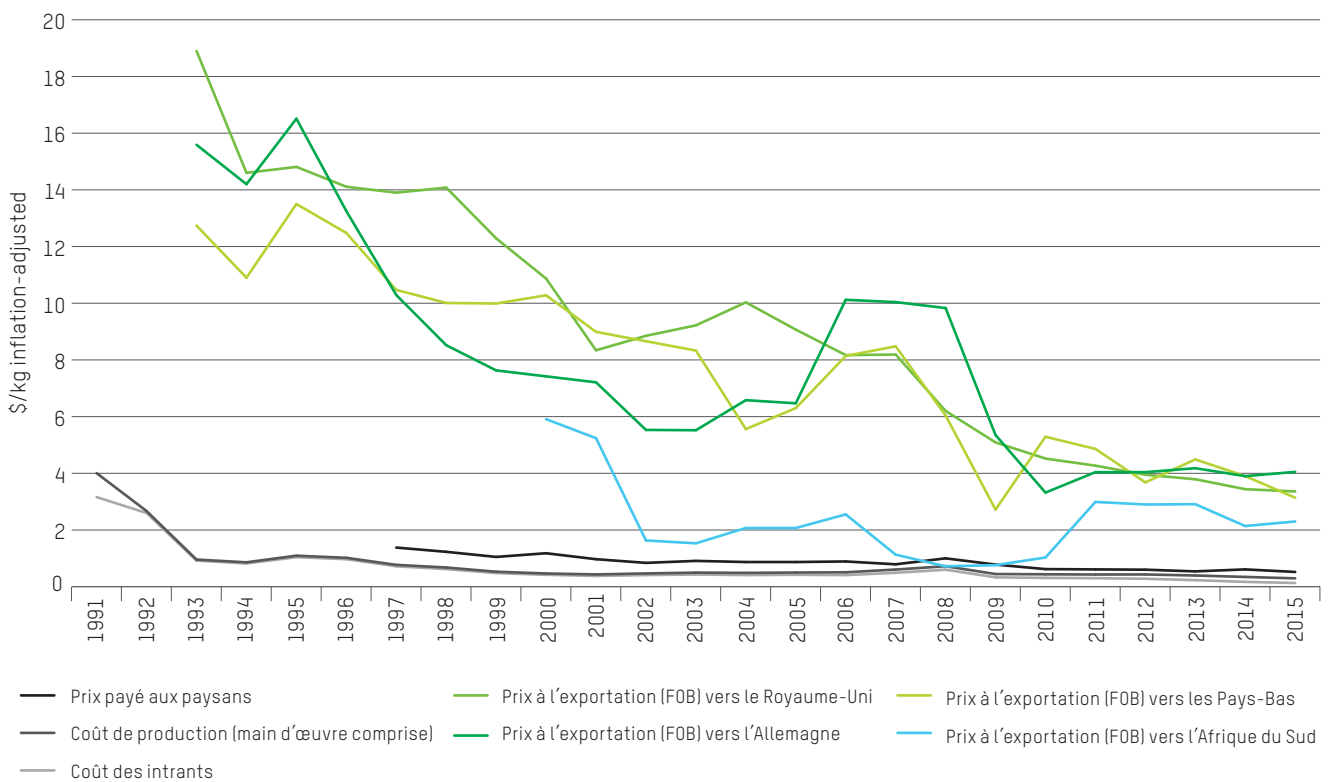
Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains, Rapports de recherche d'Oxfam réalisé par BASIC.

Haricots verts du Kenya

On constate la même pression exercée sur les producteurs de haricots verts du Kenya, leaders du marché des exportations de haricots fins vers l'UE. Alors que les prix à la consommation ont triplé entre 2000 et 2015, et que la part de la grande distribution et des grandes plantations a augmenté dans le même temps, celle qui revient aux paysans n'a fait que reculer, passant de 2,7 % à 2,2 % et les salaires des travailleurs dans le pays sont passés de 1,6 % à 0,5 %.

Comme l'illustre le Graphique 33, le prix versé aux paysans producteurs de haricots verts au Kenya a chuté d'un tiers entre 1997 et 2015, alors que le prix à l'exportation a réduit de moitié au cours de la même période. Une fois de plus, le prix versé au producteur se révèle couvrir à peine les coûts de production. Il en résulte une très grande incertitude pour l'avenir de la production paysanne au Kenya : l'association des exportateurs de produits frais du Kenya estime que rien qu'en 2013-2014, 5 000 producteurs paysans de produits horticoles destinés à l'exportation ont mis les clés sous la porte¹⁷⁹.

GRAPHIQUE 33 : NET REcul DES PRIX À L'EXPORTATION DES HARICOTS VERTS DU KENYA PRODUITS PAR DES PAYSANS ENTRE LE DÉBUT DES ANNÉES 1990 ET 2015



Note : Les prix à l'exportation sont basés sur des contrats franco à bord (FAB).

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

La mise en péril du droit à une alimentation suffisante

Dès lors que les revenus tombent trop bas, l'accès des paysans et des travailleurs à une nourriture suffisante est mis en péril¹⁸⁰.

Pour se faire une idée ponctuelle de la situation de la sécurité alimentaire¹⁸¹ des femmes et des hommes qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés, Oxfam a réalisé en 2017 des enquêtes sur l'échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages auprès de centaines de paysans et de travailleurs de cinq pays en lien avec les chaînes d'approvisionnement des supermarchés. Voir la note de méthodologie à l'Annexe 1 pour des précisions. L'ensemble de données complet est disponible ici.

Ces travaux ont révélé qu'une nette majorité des personnes interrogées relevaient des catégories en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave¹⁸³. Cela signifie qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient privés de nourriture au cours du mois écoulé¹⁸⁴. Par exemple :

- En Afrique du Sud, plus de 90 % des femmes interrogées qui travaillent dans des exploitations de raisin ont déclaré ne pas avoir eu assez à manger au cours du mois écoulé. Près d'un tiers d'entre elles ont indiqué qu'au cours de cette période, elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient couchés le ventre vide à au moins une reprise.
- 72 % des paysannes productrices de bananes interrogées aux Philippines ont dit s'être fait des soucis pour nourrir leur famille au cours du mois écoulé.
- En Italie, 75 % des femmes interrogées travaillant dans des exploitations de fruits et légumes ont dit qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille avaient réduit le nombre de leurs repas au cours du mois écoulé car le ménage ne pouvait se permettre d'acheter suffisamment de denrées.
- En Thaïlande, plus de 90 % des travailleurs interrogés dans les usines de transformation de fruits de mer ont déclaré avoir souffert de la faim au cours du mois écoulé. Parmi eux, 54 % étaient des femmes qui à plusieurs reprises au cours de cette période, ont indiqué qu'il n'y avait rien à manger chez elles.

Bien que ces enquêtes ne donnent qu'un aperçu ponctuel, les résultats suggèrent que dans beaucoup des pays fournisseurs de produits alimentaires aux supermarchés, le droit à une alimentation adéquate est en péril. Il s'agit là de l'un des paradoxes les plus cruels de notre temps, que souvent les producteurs et leur famille des produits alimentaires vendus dans les supermarchés n'ont pas de quoi manger à leur faim.

« NOUS AVONS TRÈS PEU D'ARGENT. NOUS SOMMES CONTRAINTS DE MOINS MANGER POUR ÊTRE EN MESURE DE PAYER LES FRAIS DE SCOLARITÉ DE NOS ENFANTS. »

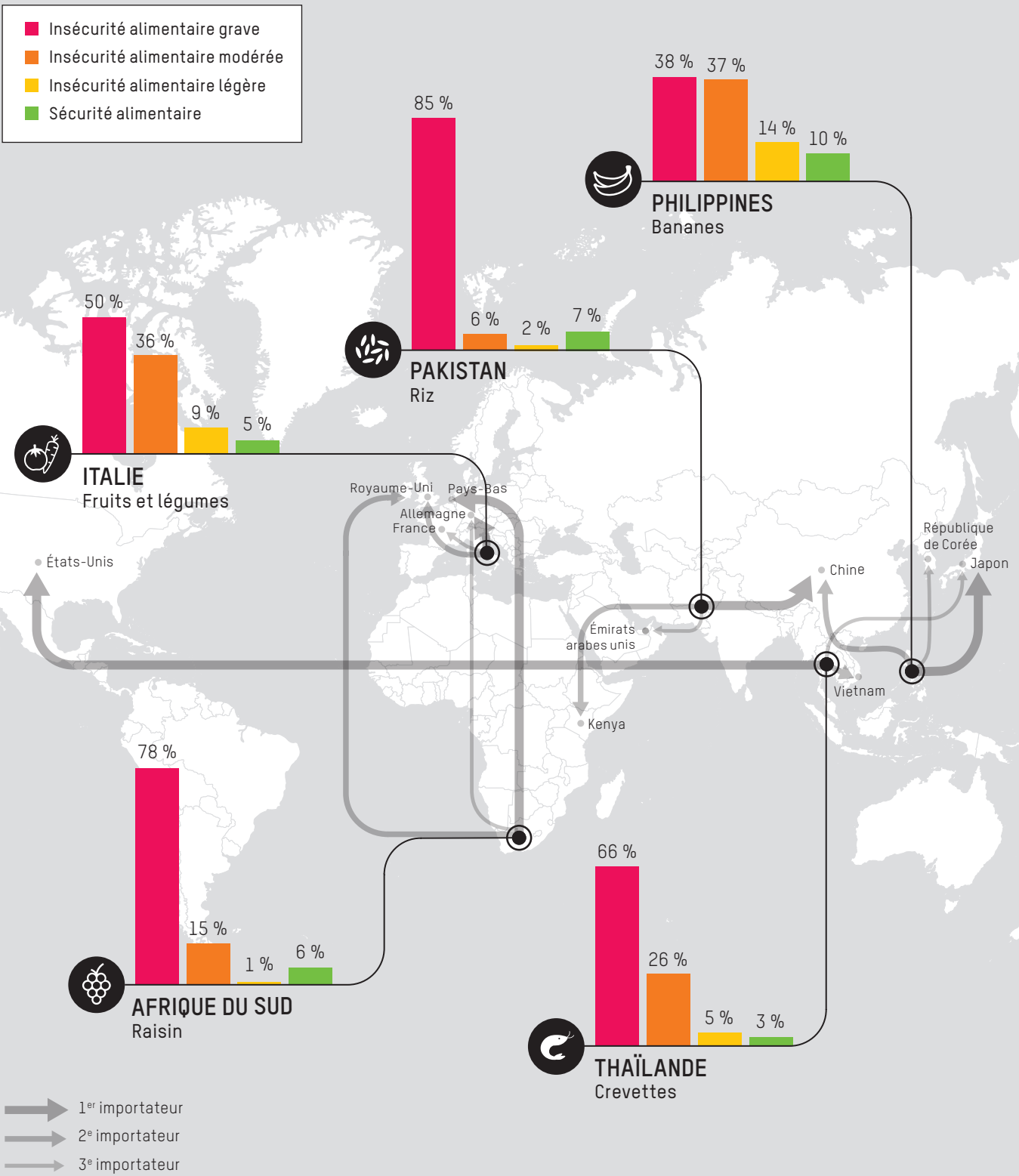
Épouse d'un travailleur à Finca Once, Costa Rica, producteur pour Lidl¹⁸²



Prak travaillait sur un bateau en Thaïlande. Il a été renvoyé après être tombé malade. On lui a également annoncé qu'il devait 14 000 bahts (environ 438 dollars) aux responsables du bateau - somme qu'il ne possède pas. S'il ne paie pas, Prak ne pourra pas récupérer son passeport. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam

GRAPHIQUE 34 : LORSQUE LES REVENUS SONT TROP BAS, LES PAYSANS ET LES TRAVAILLEURS VOIENT LEUR ACCÈS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE MENACÉ

Classement de la sécurité alimentaire des répondants participant aux enquêtes sur l'échelle d'insécurité alimentaire des ménages dans les chaînes de valeur alimentaire (%)



Source : Données d'enquêtes réalisées en 2017 déterminant l'insécurité alimentaire des ménages auprès d'un échantillon de paysans et de travailleurs dans des chaînes d'approvisionnement alimentaire spécifiques en Afrique du Sud (101 répondants), en Thaïlande (64), en Italie (42), au Pakistan (100) et aux Philippines (147). Les travaux de recherche en Afrique du Sud ont été effectués dans le cadre du projet Women on Farms Project. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus.¹⁸⁵

Données d'exportation de 2016. Voir la note finale pour obtenir toutes informations sur les sources.¹⁸⁶



Une productrice ramasse des grains de café dans son champ en Éthiopie. Photo : Eva-Lotta Jansson/Oxfam

La banalité de la violation des droits des femmes

Les études visées plus haut ne se contentent pas de suggérer que ce sont les femmes qui sont les plus loin de gagner un niveau de vie décent et qui risquent donc le plus de souffrir de la faim, comme le montrent plusieurs de nos études de cas, une autre série de droits des femmes sont régulièrement menacés dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés¹⁸⁷.

La prévalence du harcèlement sexuel sur le lieu de travail est difficile à estimer en raison d'un manque de reconnaissance des droits des femmes et d'un « facteur de crainte » de parler. Cependant, une étude de la Confédération syndicale internationale (CSI) en Afrique du Sud a observé que 77 % des femmes affirment avoir été victimes de harcèlement sexuel à un moment donné dans leur vie professionnelle¹⁸⁸. Autre exemple, le harcèlement sexuel dans le secteur de l'horticulture en Afrique de l'Est semble être répandu¹⁸⁹. Dans une étude de 2013, 89 % des travailleuses interrogées de 20 exploitations en Tanzanie ont déclaré qu'elles avaient personnellement été témoin d'un ou de plusieurs incidents de harcèlement sexuel, perpétrés principalement par les managers¹⁹⁰. Ces constats font écho aux craintes d'agressions sexuelles graves évoquées par des travailleuses dans l'étude de cas d'Oxfam sur les exploitations de raisin en Afrique du Sud, résumé à l'Encadré 4. L'OIT constate que souvent, pour obtenir un emploi ou une promotion, les travailleuses sont censées, en contrepartie, fournir des services sexuels ou subir des situations de harcèlement¹⁹¹.

Bien que la législation nationale dans presque tous les pays du monde soutienne les principes et les droits liés à la protection de la maternité au travail¹⁹², comme le suggère l'étude de cas d'Oxfam sur les secteurs de la transformation de la crevette résumée à l'Encadré 4, il est fréquent que les femmes doivent se soumettre à un test de grossesse à titre de condition d'emploi. De la Malaisie à l'Équateur des cas ont été signalés de femmes tenues, de manière plus ou moins détournée, de démissionner dès lors qu'elles tombent enceinte¹⁹³. Pour les femmes employées dans des contextes informels, il n'existe pas la moindre forme de protection adéquate de la maternité.

* * *

« UN TEST D'URINE A ÉTÉ ORGANISÉ À L'USINE. LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ ENVOYÉS À L'HÔPITAL. AU MOMENT DE SIGNER LE CONTRAT, ON M'A DEMANDÉ AUSSI DE PRÉCISER LA MÉTHODE CONTRACEPTIVE QUE J'UTILISAIS. IL S'EST RÉVÉLÉ QUE JE N'ÉTAIS PAS ENCEINTE, ET DONC J'AI EU LE DROIT DE TRAVAILLER. »

* * *

Tutut, travailleuse d'une usine de transformation de la crevette en Indonésie¹⁹⁴

Parallèlement à cela, le lourd fardeau d'activités d'assistance et de soins qui pèse de manière disproportionnée sur les travailleuses dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés réduit d'autant plus la jouissance par les femmes de leurs droits humains, y compris le droit au meilleur état de santé possible et à un niveau de vie suffisant¹⁹⁵. Notre étude de cas aux Philippines, résumée à l'Encadré 6, montre l'impact sur les femmes de prêts de nature exploitante signés par des hommes au sein du ménage, souvent sans les consulter, et les difficultés que ceux-ci leur posent pour couvrir les coûts d'articles ménagers de base.

ENCADRÉ 2 : L'EXPLOITATION DES FEMMES ET DES HOMMES EMPLOYÉS À LA CUEILLETTE DES FRUITS ET LÉGUMES EN ITALIE DU SUD

En Italie, l'exploitation systématique des femmes et des hommes, surtout des travailleurs migrants en provenance d'Europe et d'Afrique, sous-tend la production de fruits et légumes de saison qui sont en vente dans les rayons des supermarchés de l'Europe entière¹⁹⁶.

Par l'entremise d'un système complexe baptisé caporalato (« caporaux »), des chefs de gangs, des patrons puissants et leurs équipes utilisent l'intimidation et la coercition pour recruter et organiser la main-d'œuvre agricole. Leur pouvoir peut être omnipotent, partant de la prise en charge des salaires des travailleurs jusqu'à la logistique complète de leur vie, comprenant le logement, la nourriture et les transports.

Les supermarchés en Italie exacerbent indirectement cette exploitation en employant un mécanisme d'enchères pour fixer le prix d'achat des fruits et légumes avant le début de la saison. Les prix sont fixés à des niveaux extrêmement bas, ce qui incite les fournisseurs à maintenir leurs marges bénéficiaires en réduisant les coûts de main-d'œuvre, y compris en ayant amplement recours à du travail informel. D'après les estimations, près de la moitié des travailleurs agricoles du secteur informel en Italie sont des femmes.

Les études réalisées par Oxfam et Terra!Onlus révèlent les conditions difficiles des femmes et des hommes exploités lors des récoltes saisonnières¹⁹⁷ :

- Il est fréquent que le salaire pour travailler 8 à 12 heures par jour sans pause avoisine 22 à 30 € par jour, soit la moitié du salaire minimum légal.
- L'utilisation illégale des salaires à la tâche est répandue, de sorte que les travailleurs peuvent gagner aussi peu que 3 à 4 € pour la cueillette de près de 300 kg de tomates.
- Les femmes gagnent en général 20 % à 30 % de moins que les hommes pour des emplois similaires, et elles sont particulièrement vulnérables au chantage et à des abus sexuels.

Les femmes et les hommes dans la filière de production des fruits et légumes de saison peinent dans des conditions épouvantables, souvent dans des serres étouffantes l'été tout en inhalant des pesticides toxiques, et exposés au froid mordant l'hiver. Les rapports du syndicat italien FLAI-CGIL font état de pratiques comme le report fréquent des salaires et la déduction de taxes ou « services » suspects par les employeurs¹⁹⁸.

Souvent, les travailleurs vivent dans des bâtiments ou des usines désaffectés en pleine campagne, sans eau courante ni chauffage. L'Observatoire Placido Rizotto estime que 60 % des travailleurs migrants exploités n'ont pas accès à l'eau potable ou à l'assainissement¹⁹⁹.

L'enquête réalisée par Oxfam sur l'insécurité alimentaire dans trois régions italiennes (Sicile, Campanie et Pouilles) montre que 50% des femmes et des hommes interrogés sont classés en insécurité alimentaire grave, auxquels s'ajoutent 36 % d'entre eux en insécurité alimentaire modérée²⁰⁰.

L'étude de cas complète peut être consultée ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/human-suffering-in-italys-agricultural-value-chain-620479>

« SUR MON BULLETIN DE PAIE, LE SALAIRE ÉTAIT DE 46 EUROS PAR JOUR. MAIS JE N'AI JAMAIS VU CET ARGENT. JE NE TOUCHAIS QUE 28 EUROS PAR JOUR. »

Travailleuse agricole de Campanie²⁰¹

« ILS NOUS TRAITENT COMME DES BÊTES. ILS CONTRÔLENT LE NOMBRE DE FOIS QUE NOUS ALLONS AUX TOILETTES ET NOUS ORDONNENT DE NE PAS METTRE LONGTEMPS. SI VOUS REFUSEZ DE TRAVAILLER LE DIMANCHE, ILS MENACENT DE VOUS RENVOYER. »

Travailleuse agricole de Campanie²⁰²

ENCADRÉ 3 : DE BAS SALAIRES, DES HORAIRES DE TRAVAIL EXCESSIFS ET DES CONDITIONS DÉGRADANTES POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LA TRANSFORMATION DE LA CREVETTE EN ASIE DU SUD-EST

Quelques-uns des exemples les plus choquants d'abus des droits humains et du travail à avoir fait la une des médias ces dernières années concernent le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement de la crevette pour la grande distribution en Asie du Sud-Est.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, une nouvelle étude d'Oxfam et de la Sustainable Seafood Alliance Indonesia révèle que de graves problèmes persistent à la fois pour les hommes confrontés au travail forcé à bord des bateaux de pêche dans la région, et pour la grande majorité de femmes travaillant dans les usines de transformation de fruits de mer.

Lors d'entretiens avec des travailleurs et travailleuses de certaines des plus grandes entreprises de transformation et des plus grands exportateurs de crevettes en Indonésie et en Thaïlande (entreprises qui approvisionnent ou ont approvisionné des supermarchés comme Ahold Delhaize, Albertson's, des entités nationales d'Aldi Nord et d'Aldi Sud, Asda, Costco, Edeka, Jumbo, Kroger, Lidl, Morrisons, Rewe, Sainsbury's, Tesco, Walmart et Wholefoods), les travailleurs et travailleuses ont fait part d'une série de problèmes inquiétants. Par exemple :

- Les fournisseurs thaïlandais versent des salaires si dérisoires à leur main d'œuvre que plus de 60 % des femmes interrogées ont été classées comme souffrant d'insécurité alimentaire grave, et les longues heures supplémentaires sont, selon ces mêmes travailleurs et travailleuses, monnaie courante. Nombreux sont ceux à avoir payé des frais de recrutement, contractant ainsi d'importantes dettes, afin d'assurer leur emploi.
- Chez les fournisseurs indonésiens, les travailleuses ont déclaré effectuer des heures supplémentaires non rémunérées afin d'atteindre leur objectif, qui consiste à décortiquer 19 kg de crevettes par heure travaillée, pour ne toucher que le salaire minimum.
- Dans certaines usines de transformation, des travailleuses ont indiqué que les pauses toilettes et l'accès à de l'eau potable font l'objet d'un contrôle strict. En Thaïlande, une travailleuse a affirmé qu'il n'y avait que neuf toilettes pour 1 000 travailleuses dans son usine. En Indonésie, une autre a confié qu'il n'y avait que deux verres d'eau disponibles dans son usine pour des centaines de travailleuses ; certaines se plaignant par ailleurs d'infections urinaires.
- Dans l'ensemble du secteur, le travail est épuisant, la violence verbale des superviseurs est une pratique courante et l'accès à des syndicats performants est strictement limité.

Alors qu'une pléthore de réformes gouvernementales et d'initiatives du secteur privé ont vu le jour dans les deux pays conduisant à des avancées dans de nombreux domaines, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre les causes profondes des enjeux de droit du travail - notamment en s'attaquant à la part toujours plus petite du prix à la consommation des crevettes qui revient aux entreprises de transformation et à leurs travailleurs et travailleuses.

Les travaux de recherche et d'analyse sur l'Indonésie sont co-écrits avec Sustainable Seafood Alliance Indonesia. L'analyse élargie peut être consultée ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/supermarket-responsibilities-for-supply-chain-workers-rights-continuing-challen-620480>

* * *

LES TRAVAILLEUSES QUI DÉCORTIQUENT LES CREVETTES EN INDONÉSIE POURRAIENT GAGNER MOINS DE 0,02 € POUR UN PAQUET DE 225 G DE CREVETTES QUI SE VEND POUR 5 € DANS LES SUPERMARCHÉS NÉERLANDAIS ALBERT HEIJN (APPARTENANT AU GROUPE AHOLD DELHAIZE).

* * *

* * *

« L'UNITÉ DE DÉCAPITATION ÉTAIT ASSEZ ÉLOIGNÉE DES TOILETTES. IL FALLAIT 10 MINUTES POUR S'Y RENDRE. EN 10 MINUTES NOUS POUVIONS DÉCORTIQUER DEUX SEAUX DE CREVETTES. C'EST POURQUOI NOUS DEVIONS NOUS RETENIR, CAR NOUS AVIONS BESOIN DE CET ARGENT. NOUS CONTINUIONS TOUT SIMPLEMENT, JUSQU'À N'EN PLUS POUVOIR. »

* * *

Ara, ancienne travailleuse dans une usine de transformation de crevettes en Indonésie.

Melati, une ancienne travailleuse dans la transformation de crevettes en Indonésie, a dû signer son contrat alors qu'elle ne savait pas lire et n'a pas été autorisée à le prendre en photo. Lorsqu'elle manipulait du chlore, elle se trouvait souvent à bout de souffle. On ne lui permettait pas de boire de l'eau pendant ses heures de travail. Photo : Adrian Mulya/Oxfam/Sustainable Seafood Alliance



ENCADRÉ 4 : LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE FLEXIBLE ET INFORMELLE DANS LES EXPLOITATIONS DE RAISIN EN AFRIQUE DU SUD

Les femmes employées à la cueillette du raisin dans les exploitations sud-africaines sont particulièrement vulnérables aux fortes pressions sur les prix qu'exercent les supermarchés sur le marché du vin et du raisin de table.

Depuis 2000, les prix à l'exportation du raisin sud-africain ont fortement baissé en raison de la compression sur les prix exercée par les supermarchés européens et par la dévaluation du rand par rapport à l'euro et au dollar américain.

Si on ajoute à cela la hausse des coûts de production, les exploitations sud-africaines de raisin connaissent des difficultés financières grandissantes. Il semblerait qu'une seule des cinq exploitations de raisin d'Afrique du Sud était rentable en 2016 et une sur trois fonctionnait à perte²⁰³.

Ce sont les femmes qui travaillent dans les plantations de raisin qui risquent de souffrir le plus de ces pressions exercées sur les prix, étant perçues comme le maillon le plus faible de la chaîne d'approvisionnement, souvent dépourvues de représentation syndicale et employées sans contrat de manière informelle.

Les travaux de recherche effectués par le partenaire d'Oxfam « Women on Farms Project » auprès de 343 travailleuses agricoles des provinces du Cap-Ouest et du Cap-Nord en Afrique du Sud en 2016 et 2017 montrent que les cueilleuses de raisin reçoivent un salaire de misère tout en étant soumises à des conditions de travail précaires et à un degré de protection insuffisant en matière de santé et de sécurité²⁰⁴.

L'étude a constaté que :

- Seulement 30 % des femmes interrogées avaient reçu une copie de leur contrat de travail, et près de 40 % d'entre elles étaient dépourvues de tout contrat.
- Les salaires étaient souvent à la pièce, dont le paiement était soumis à la condition d'atteindre des objectifs de production individuels élevés, susceptibles d'augmenter d'un jour à l'autre. La non-réalisation d'un objectif peut entraîner des sanctions, voire dans certains cas le licenciement.
- Les femmes ont fait part de conditions de travail dangereuses. Près de la moitié de celles interrogées (51 %) et 69 % des travailleuses saisonnières ont indiqué être exposées à des pesticides, la majorité d'entre elles travaillant sans le moindre vêtement de protection. Certains ont laissé entendre que les propriétaires retenaient le salaire d'un travailleur s'il est hospitalisé.
- Peu de travailleurs connaissaient l'existence de syndicats, et dans beaucoup de cas ont indiqué que leur employeur leur interdisait des représentants syndicaux ou leur en refusait l'accès.
- Les femmes ont indiqué qu'elles étaient moins payées que les hommes à emplois similaires et qu'elles craignaient d'être victimes d'agression sexuelle quand elles travaillent dans les champs.

Une enquête de suivi réalisée par Women on Farms Project en avril 2017 auprès de plus d'une centaine de cueilleuses de raisin à De Doorns, Stellenbosch et Wolseley a révélé que 92 % de celles interrogées souffraient d'insécurité alimentaire, et 78 % d'insécurité alimentaire grave. Dans la pratique, cela signifie que les personnes interrogées craignaient que leur ménage n'ait pas assez de quoi manger, ou qu'au cours du mois écoulé, une personne du ménage s'était couchée le ventre vide ou avait passé un jour et une nuit entiers sans manger²⁰⁵.

L'étude de cas complète peut être consultée ici : <https://www.oxfam.de/system/files/20171010-oxfam-wine-study-english.pdf>

* * *

SEULEMENT 30 % DES FEMMES INTERROGÉES AVAIENT REÇU UNE COPIE DE LEUR CONTRAT DE TRAVAIL, ET PRÈS DE 40 % D'ENTRE ELLES ÉTAIENT DÉPOURVUES DE TOUT CONTRAT.

* * *

ENCADRÉ 5 : RÉPRESSION SYNDICALE ET EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES DANS LA PRODUCTION DE FRUITS TROPICAUX AU COSTA RICA ET EN ÉQUATEUR

Le Costa Rica et l'Équateur sont deux des plus grands exportateurs de fruits tropicaux au monde. Une enquête réalisée en 2017 par Oxfam²⁰⁶ des plantations d'ananas de Finca Once et d'Agrícola Agromonte, qui fournissent des supermarchés européens comme Lidl, Aldi Nord et Aldi Sud, fait apparaître les risques d'intimidation et sur la santé auxquels sont confrontés les femmes et les hommes travaillant à garnir les rayons des supermarchés.

Chez Agrícola Agromonte, les travailleurs ont signalé la pulvérisation de produits agrochimiques hautement toxiques alors qu'ils se trouvent encore dans les champs. Le Costa Rica est le pays qui possède la plus longue liste de produits agrochimiques autorisés (y compris oxamyl, diuron, mancozèbe et oxyfluorfen), dont certains sont très toxiques par ingestion et leur utilisation limitée dans d'autres pays²⁰⁷. Les travailleurs sur place ont signalé des étourdissements, des évanouissements, des vomissements et des réactions cutanées allergiques. Une hospitalisation a été signalée, due à une intoxication par les pesticides.

En Équateur, bien que la majorité des travailleurs gagnent le salaire minimum national (quoique dans de nombreux cas, seulement en travaillant des heures supplémentaires non rémunérées en raison de salaires à la pièce difficiles à atteindre), des travailleurs ont indiqué à Oxfam qu'à la station d'emballage d'El Naranjo, un fournisseur de Lidl, beaucoup sont employés sans contrat formel, ne reçoivent pas de fiches de paie détaillées, et dans au moins une poignée de cas ils ne touchent pas le salaire minimum. Les travailleurs ont décrit l'existence d'une culture généralisée de la peur qui encourage la répression de toute activité syndicale.

Des travailleurs dans les plantations de bananes du pays ont également fait remarquer que des avions pulvérisent sur les champs des pesticides toxiques, soit pendant que les travailleurs sont dans les champs, soit moins de deux heures avant qu'ils ne s'y rendent. Beaucoup font part de complications de santé, sous forme notamment d'étourdissements, de vomissements et de diarrhée, d'irritations de la peau, d'insomnie et d'irrégularité du rythme cardiaque. Parmi les pesticides utilisés au Costa Rica, on compte l'oxamyl, le paraquat, le mancozèbe et le glyphosate, qui sont tous hautement toxiques.

L'étude de cas complète peut être consultée ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-plight-of-pineapple-and-banana-workers-in-retail-supply-chains-continuing-e-620420>



Au Costa Rica, des travailleurs trient les ananas. Photo : A. Weltz Rombach

« J'AI ÉTÉ HOSPITALISÉ UN MOIS SUITE À UN EMPOISONNEMENT. QUAND J'AI REPRIS LE TRAVAIL, ON M'A FAIT DE NOUVEAU TRAVAILLER AVEC DES PESTICIDES ET SANS VÊTEMENTS DE PROTECTION. »

Ancien travailleur à Agrícola Agromonte, producteur d'ananas pour Aldi²⁰⁸

« NOUS SOMMES OBLIGÉS DE TRAVAILLER SOUS UNE PLUIE DE PESTICIDES, ET ÇA NOUS INQUIÈTE. NOUS AVONS DES ÉRUPTIONS CUTANÉES. MAIS SI ON SE PLAINT, ON RISQUE D'ÊTRE RENVOYÉ. »

Travailleur à Matías, fournisseur de bananes de Lidl²⁰⁹

ENCADRÉ 6 : LES PRODUCTEURS DE BANANES AU PIÈGE DE CONTRATS TRÈS CONTRAIGNANTS AUX PHILIPPINES

Plus de 90 % des bananes vendues en Asie sont cultivées aux Philippines, le deuxième pays exportateur au monde, en grande partie pour servir les supermarchés et d'autres revendeurs au Japon, en Chine et en Corée du Sud²¹⁰. Les études d'Oxfam font apparaître comment de puissantes entreprises qui font le commerce de la banane, telles que Sumifru Philippines et Standard Fruit Corporation, ont pris au piège les paysans de la province de Mindanao en leur imposant des contrats d'une injustice criante, à tel point que ces cultivateurs et leurs familles en viennent à sombrer dans la pauvreté et à souffrir de la faim²¹¹.

Un programme de réforme agraire à l'initiative de l'État visait à libérer les paysans du joug de la pauvreté et de la misère qu'ils subissent depuis des générations. Or ne possédant pas les capitaux nécessaires pour rendre les terres productives, beaucoup de paysans ont signé avec de grosses sociétés commerciales des accords de partenariat agroalimentaire dits « AVA » (pour Agribusiness Venture Agreements) extrêmement contraignants dans le cadre d'un contrat de location, d'un accord de culture (dit « growership ») ou d'un contrat de joint-venture²¹².

Les paysans indiquent que des représentants de sociétés d'achat de bananes les ont attirés par la ruse en leur faisant miroiter la promesse de primes juteuses, alors que les contrats prévoient des dispositions juridiques floues que les paysans n'étaient pas en mesure de comprendre en l'absence de toute représentation ou de tout soutien juridique.

Concrètement, un contrat AVA type fonctionne comme suit :

- Il permet aux acheteurs d'imposer un prix fixe pour les bananes, indépendamment des coûts de production ou des tarifs en vigueur sur le marché.
- Il impose des restrictions sur les droits de propriété qui empêchent aux agriculteurs de planter des cultures de substitution pour diversifier leurs sources de revenus.
- Il ne prévoit aucun mécanisme de recours contre les abus contractuels.
- Il contraint les paysans à s'endetter lourdement, à tel point que concrètement, ils ne peuvent plus résilier le contrat sans pénalité sévère.
- L'étude d'Oxfam montre que ce comportement exploiteur en quête de rente a pour effet de prendre au piège les paysans dans un cercle vicieux d'endettement tout en permettant aux centrales d'achat de la banane de tirer d'importants profits du processus de production.

Ces contrats qui sont source d'exploitation se répercutent différemment sur les femmes et sur les hommes en raison de normes sociales en vigueur. Bien que ce soit les hommes qui signent généralement les prêts officiels, le passif éventuel est partagé avec les femmes du ménage qui sont à peine consultées sur les prêts ménagers, les contrats et les conditions de remboursement. D'après ce qu'Oxfam a pu constater dans la région, ces nouveaux niveaux d'endettement et de pauvreté sont tels que les femmes ont du mal à couvrir le coût d'articles ménagers de base.

Il ressort de l'enquête d'Oxfam sur l'insécurité alimentaire des paysannes et paysans, des travailleurs employés à la cueillette et au conditionnement dans les municipalités de Compostella et de Mawab que 75 % d'entre eux souffrent d'insécurité alimentaire, dont 38 % d'insécurité alimentaire grave²¹³.

L'étude de cas complète peut être consultée ici : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-but-no-freedom-debt-poverty-and-human-suffering-in-thephilippine-banana-t-620492>

« J'ESPÈRE VRAIMENT QU'UN JOUR DES FEMMES SERONT ÉLUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE, POUR QU'ON PRENNE ENFIN COMPTE DE NOS BESOINS. »

Mary Jane, Secrétaire à la coopérative Davao Fruit Corporation Agrarian Reform, région de Mindanao, Philippines²¹⁴

« (...) NOTRE SITUATION EST BIEN LOIN DE MES RÊVES ET JE NE VOIS PAS TROP COMMENT LES CHOSES POURRAIENT S'AMÉLIORER. NOUS SOMMES LIÉS PAR UN CONTRAT QUI NOUS VERSE UN TRÈS BAS SALAIRE ET QUI IMPOSE DES PRIX D'ACHAT FIXÉS À UN NIVEAU TRÈS BAS. »

Mary Jane, Secrétaire à la coopérative Davao Fruit Corporation Agrarian Reform, région de Mindanao, Philippines²¹⁵

*** SECTION 3 ***

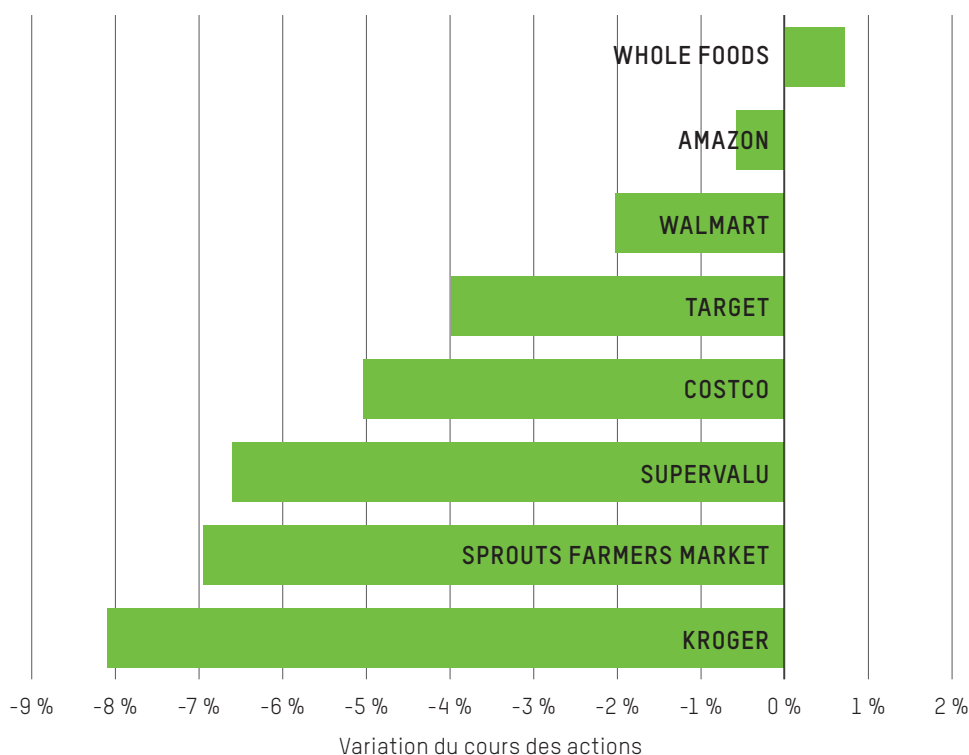
LE SECTEUR DES SUPERMARCHÉS À UN CROISEMENT DÉCISIF

Malgré l'essor semble-t-il inexorable du modèle des supermarchés sur de nouveaux marchés, et son contrôle croissant sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, des signes apparaissent que le secteur est confronté à des perturbations graves. Le secteur des supermarchés s'approche d'un jalon décisif de son histoire, tiraillée dans des directions opposées par des forces concurrentes. L'issue de ce combat déterminera la forme que prendra la grande distribution alimentaire pour les dix années à venir et plus loin encore.

MENACE D'ACCÉLÉRATION DU NIVELLEMENT PAR LE BAS PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS SUR LE MARCHÉ

D'un côté, les discounteurs comme Aldi Nord, Aldi Sud et Lidl sont en train d'accroître leurs ventes et leur influence dans le secteur des supermarchés dans plusieurs pays. Parallèlement à cela, le rachat de Whole Foods en 2017 par Amazon, le géant de la vente au détail à bas coût, a provoqué une onde de choc dans le secteur des supermarchés aux États-Unis. Comme l'illustre le Graphique 35, l'annonce par Whole Foods de sa nouvelle stratégie « d'abaissement continu des prix » a causé la perte de près de 12 milliards de dollars de la valeur boursière de ses concurrents²¹⁶. Pour beaucoup de fournisseurs qui ont du mal à joindre les deux bouts, il ne pouvait pas y avoir pire nouvelle. Au Royaume-Uni, les médias ont annoncé une possible fusion entre Sainsbury's et Asda, s'accompagnant d'une promesse de baisse des prix de 10 %, présageant de difficultés renouvelées pour les fournisseurs²¹⁷. L'influence accrue de ces acteurs pourrait augurer d'une ère nouvelle de réduction des coûts encore plus impitoyable et d'accélération du nivellement par le bas des normes sociales et environnementales de la chaîne d'approvisionnement.

GRAPHIQUE 35 : L'ANNONCE DU RACHAT DE WHOLE FOODS PAR AMAZON FAIT PERDRE PRÈS DE 12 MILLIARDS DE DOLLARS DE VALEUR BOURSIÈRE DE SES CONCURRENTS EN L'ESPACE D'UN JOUR



Source : E. Cheng. (24 août 2017). Amazon's new Whole Foods discounts wipe out nearly \$12 billion in market value from grocery sellers. Extrait de : <https://www.cnn.com/2017/08/24/amazons-new-whole-foods-discounts-wipe-out-10-billion-in-market-value-from-grocery-sellers.html>



Un site de vente de crevettes aux enchères en Indonésie. Photo : Adrian Mulya/Oxfam/Sustainable Seafood Alliance Indonesia

LA PRÉCARITÉ DE L'ACTUEL MODÈLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

En revanche, la crise mondiale des inégalités et l'accélération du changement climatique mettent à nu toute la précarité de l'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement, alors même que de nouvelles normes de responsabilité des entreprises commencent tout juste à avoir de l'effet. À elles toutes, ces tendances devraient envoyer un contre-signal fort au secteur de la grande distribution de la nécessité d'adopter une approche différente, plus équitable et plus pérenne.

Accroissement des coûts et des risques de la chaîne d'approvisionnement

Alors que dans bien des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, la production se concentre dans une poignée de pays ou régions, la fragilité de ces derniers face aux risques de perturbations, qu'il s'agisse de conflits de travail ou de chocs météorologiques, est déjà élevée et semble s'aggraver.

L'OIT constate que l'accroissement des inégalités est corrélé à un risque accru de troubles sociaux²¹⁸. Les niveaux record que la Chine vient d'enregistrer en matière d'agitation ouvrière, suite à un décuplement de grèves depuis 2011²¹⁹, pourraient en effet être un avant-goût des nouveaux coûts majeurs que les chaînes d'approvisionnement devront essuyer si les niveaux extrêmes d'inégalité venaient à perdurer dans le monde entier. Une étude réalisée en 2016 en Afrique du Sud, par exemple, constate que les conflits de travail sont la forme la plus fréquente de perturbation de la chaîne d'approvisionnement subie par les fabricants de produits alimentaires du pays²²⁰. Tant que des pressions continueront d'être exercées sur les paysans et les travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés comme on l'a vu à la Section 2, compte tenu de la hausse des inégalités dans de nombreux pays, les supermarchés peuvent s'attendre à connaître des perturbations renforcées.

* * *

LA CRISE MONDIALE DES INÉGALITÉS ET L'ACCÉLÉRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE METTENT À NU TOUTE LA PRÉCARITÉ DE L'ACTUEL MODÈLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT.

* * *

Et comme l'ont fait valoir les chercheurs à l'Université de Manchester du Groupe de recherche européen sur les délits alimentaires, de telles pressions sur les fournisseurs peuvent être un facteur important pour encourager la fraude alimentaire et induire d'autres problèmes de sécurité alimentaire²²¹. Qu'il s'agisse de viande de cheval européenne²²², de bœuf brésilien²²³ ou de poulet au Royaume-Uni²²⁴, les atteintes à la sécurité alimentaire constituent une forme de perturbation de la chaîne d'approvisionnement qu'aucun supermarché ne peut se permettre de supporter.

Dans le même temps, on peut s'attendre à ce que des phénomènes météorologiques extrêmes perturbent de plus en plus la production alimentaire au cours des années à venir sur tous les continents²²⁵. Les supermarchés en sont déjà aux prises avec les coûts de l'imprévisibilité des conditions climatiques. En janvier 2016, par exemple, une pénurie de légumes d'hiver en raison d'une combinaison d'inondations, de neige et de tempêtes, aurait coûté aux supermarchés britanniques 8 millions de livres en l'espace d'un mois seulement²²⁶.

Quand bien même ils seraient capables de s'adapter au changement climatique, les fournisseurs des supermarchés auront du mal à faire face. En fait, comme Greenpeace ainsi que de nombreuses fédérations des droits du travail l'ont fait valoir, en conséquence directe des pressions de réduction des coûts qui leur sont imposées, certains fournisseurs pourraient en venir à se livrer à des pratiques très néfastes pour l'environnement : extraction excessive d'eau, surexploitation des mers et érosion des terres fertiles²²⁷. Cela ne fait que nuire davantage aux capacités des fournisseurs de résilience au changement climatique. Rien n'est sûr que face à l'accélération du changement climatique, les supermarchés resteront capables de garantir la livraison « juste à temps » de dizaines de milliers de produits, tous les jours de l'année, sur leurs rayons.

* * *

EN CONSÉQUENCE DIRECTE DES PRESSIONS DE RÉDUCTION DES COÛTS QUI LEUR SONT IMPOSÉES, CERTAINS FOURNISSEURS POURRAIENT EN VENIR À SE LIVRER À DES PRATIQUES TRÈS NÉFASTES POUR L'ENVIRONNEMENT.

* * *



À Santa Teresa, au Honduras, un membre de la coopérative de café COPROCAEL soutenue par Oxfam traverse sa plantation. Photo : Eleanor Farmer/Oxfam

Manque à gagner et atteinte durable à la réputation

Dans le même temps, devant la prise de conscience accrue des inégalités mondiales, les investisseurs et les consommateurs sont plus sensibles aux scandales qui touchent les droits du travail. Depuis quelques années déjà, des supermarchés ont été contraints de retirer de leurs rayons des produits associés à ces scandales, qu'il s'agisse de bœuf brésilien²²⁸ ou de vin sud-africain²²⁹. De tels incidents entraînent des coûts directs provenant du manque à gagner et des dommages plus durables et potentiellement bien plus importants à la réputation des entreprises concernées²³⁰. Pourtant de tels exemples peuvent n'être que la partie visible de l'iceberg, alors que les nouvelles technologies habilite les consommateurs et les investisseurs en leur donnant toujours plus d'informations sur l'origine et les caractéristiques de durabilité de leurs denrées alimentaires²³¹.

Les coûts d'opportunité découlant du manquement à remédier à ces risques commencent aussi à devenir plus clairs. Un rapport d'Unilever estime qu'un tiers des consommateurs préfèrent des marques qui d'après eux font du bien social ou environnemental, ce qui indique un potentiel d'opportunité inexploité de 966 milliards d'euros sur un marché mondial qui s'élève au total à 2 500 milliards d'euros pour des produits issus du développement durable²³².

Alors que les investisseurs, institutionnels en particulier, cherchent de plus en plus à avoir des compléments d'informations quant à la démarche propice au développement durable adoptée par les entreprises, et compte tenu de la disponibilité accrue de ces données²³³, ils vont avoir tendance à favoriser davantage celles capables de démontrer l'impact le plus positif que leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement exercent tant sur le plan social qu'environnemental.

De nouvelles normes de commerce responsable

En 2011, les Nations unies ont reconnu l'impact considérable des entreprises sur les droits humains et ont approuvé un ensemble détaillé de responsabilités pour toutes les entreprises²³⁴. En vertu des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et droits de l'homme (UNGPs), il est rappelé aux États leur responsabilité de protéger contre les violations des droits humains, y compris par les entreprises commerciales.

Les États sont encouragés à appliquer des lois visant à réglementer les activités commerciales en matière de droits humains, à fournir des conseils aux entreprises sur la façon de protéger les droits humains et à les encourager à indiquer la manière dont elles remédieront à toutes violations des droits humains.

Les entreprises sont tenues à un « devoir de vigilance » pour veiller à ce qu'elles ne violent pas les droits humains, et à remédier et atténuer les préjudices de l'une quelconque de leurs « activités ou relations » sur l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement et entre les partenaires commerciaux et gouvernementaux.

Pour répondre à ces obligations, les entreprises doivent mettre en place des politiques et procédures qui identifient et gèrent les risques relatifs aux droits humains, solliciter la participation des fournisseurs, des parties prenantes et des organismes gouvernementaux concernés, et instaurer des mécanismes de recours pour remédier à tout abus. Les Principes des Nations unies ont été repris dans des normes multilatérales, des lois nationales et des accords avec les investisseurs, et comme l'illustrent les exemples de la Section 4, ils constituent le fondement d'un nombre croissant d'instruments contraignants nationaux, régionaux et potentiellement internationaux.

À elles toutes, ces évolutions vont exiger de la grande distribution et de nombreux autres secteurs à trouver dorénavant de nouveaux modèles d'affaires.


* * *

DEVANT LA PRISE DE CONSCIENCE ACCRUE DES INÉGALITÉS MONDIALES, LES INVESTISSEURS ET LES CONSOMMATEURS SONT PLUS SENSIBLES AUX SCANDALES QUI TOUCHENT LES DROITS DU TRAVAIL.

* * *

Jalon décisif

En clair, cela signifie que le moment est venu de faire le point sur le secteur des supermarchés. Des perturbations vont se produire, mais l'avenir n'est pas inévitable. Toute la question est maintenant de savoir si le secteur choisit de maintenir coûte que coûte son modèle d'affaires actuel, ou si compte tenu de ses risques en matière de viabilité, il parvient à trouver une nouvelle manière d'opérer, plus juste et plus durable.

A photograph of a man from behind, looking out at a night street scene. The man is wearing a dark t-shirt and has his hands on his hips. The background is a blurred city street at night with various lights and structures.

Né en Thaïlande, Sornlak a travaillé sur des bateaux pendant des années. Mais cette vie est dorénavant très certainement derrière lui depuis qu'il perdu son bras dans un accident au cours duquel la manche de son t-shirt s'est enchevêtrée dans une machine après qu'on lui a demandé d'effectuer une tâche qu'il ne maîtrisait pas.
Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam

*** SECTION 3 ***

**VERS UNE
RÉVOLUTION
DU COMMERCE
DE DÉTAIL DE
L'ALIMENTATION**

Rien n'oblige à ce que l'avenir soit marqué par de nouvelles formes plus extrêmes de défaillance du marché, d'exploitation économique et d'inégalités exacerbées au sein des chaînes d'approvisionnement de supermarchés en constante expansion. Les inégalités actuelles du système alimentaire sont le résultat de choix politiques, non pas de forces du marché immuables. Des efforts proactifs, tels que ceux illustrés au Graphique 36, destinés à rééquilibrer les pouvoirs entre d'une part les supermarchés et certains de leurs fournisseurs, et d'autre part les femmes et les hommes qui cultivent et transforment nos produits alimentaires, seraient propices à un partage plus équitable des revenus colossaux du secteur et contribueraient à éliminer les pires formes de souffrances humaines évoquées dans ce rapport.

GRAPHIQUE 36 : POUR METTRE FIN À LA SOUFFRANCE HUMAINE, IL FAUT S'ATTAQUER AU DÉSÉQUILIBRE DE POUVOIR ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PERSONNES QUI PRODUISENT CE QU'ILS VENDENT

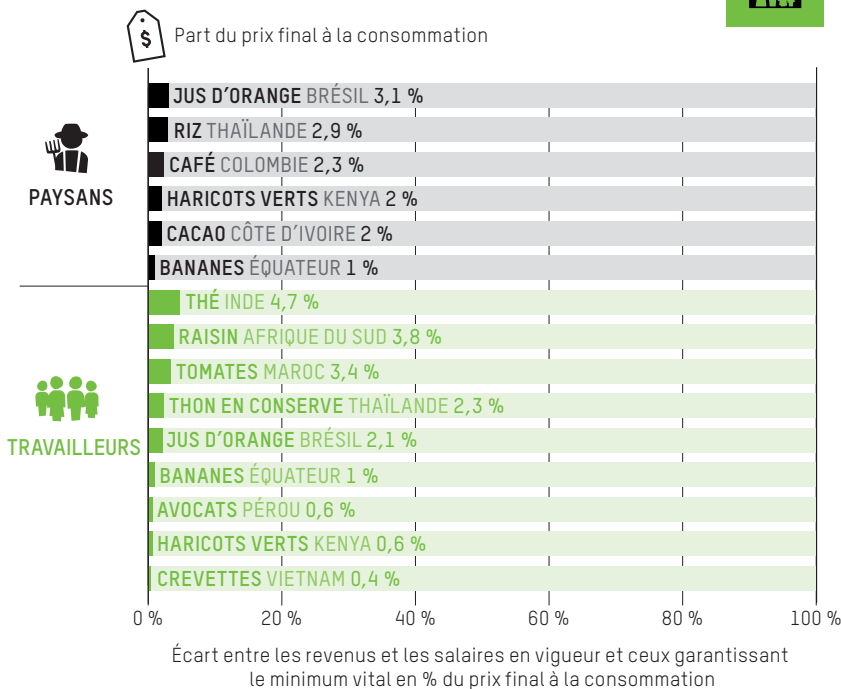


UN NIVEAU DE VIE DÉCENT EST À PORTÉE DES PAYSANS ET DES TRAVAILLEURS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS

L'analyse de BASIC réalisée pour Oxfam suggère qu'il est tout à fait possible que les paysans et les travailleurs gagnent un revenu minimum vital dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés. Comme l'illustre le Graphique 37, il suffirait d'investissements modiques de la part des supermarchés et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour combler l'écart entre les revenus et les salaires en vigueur et ceux garantissant le minimum vital par rapport au prix final à la consommation : de pas plus de 5 % sur l'ensemble des 12 produits constituant notre panier, et souvent de moins de 1 %.

GRAPHIQUE 37 : POUR DE NOMBREUX PRODUITS, LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR COMBLER L'ÉCART ENTRE LES REVENUS ET LES SALAIRES EN VIGUEUR ET CEUX GARANTISSANT LE MINIMUM VITAL SONT MODIQUES PAR RAPPORT AU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION

Comblent l'écart entre les revenus et les salaires en vigueur et ceux garantissant le minimum vital



Note : Données de 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et dans des plantations par des travailleurs salariés.




Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Cela ne signifie pas pour autant que les prix à la consommation doivent forcément augmenter, ne serait-ce que de manière modique, pour veiller à ce que les paysans et les travailleurs reçoivent un revenu minimum vital. L'analyse de BASIC montre que dans chacun de ces exemples, le degré selon lequel les supermarchés ou d'autres acteurs de premier ordre augmentent depuis quelques années leur part du prix à la consommation est *bien supérieur* aux coûts nécessaires pour permettre aux paysans et aux travailleurs de toucher un revenu ou un salaire qui atteint le seuil de minimum vital.

Comme le montre le Tableau 3, cela signifie que dans chacun de ces 12 exemples la part accrue du prix final à la consommation retenue par les supermarchés dans une partie ou la totalité des pays consommateurs étudiés entre 2000 et 2015 est bien plus importante que le coût nécessaire pour combler l'écart entre salaire minimum vital et les salaires pratiqués.

TABLEAU 3 : POUR DE NOMBREUX PRODUITS, LES SUPERMARCHÉS OU D'AUTRES GRANDS ACTEURS ONT AUGMENTÉ LA PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION QU'ILS EMPOCHENT, D'UN MONTANT BIEN SUPÉRIEUR À CELUI NÉCESSAIRE POUR HISSER LES REVENUS DES PAYSANS OU LE SALAIRE DES TRAVAILLEURS AU NIVEAU DU MINIMUM VITAL



| |  |  |  |
|---|---|---|---|
| | PAYSANS/TRAVAILLEURS Part du prix final à la consommation (\$/kg) | REVENU/SALAIRE MINIMUM VITAL Écart (\$/kg en 2015) | SUPERMARCHÉS Part du prix final à la consommation (\$/kg) |
| CAFÉ Colombie | 1,10 \$ | 0,37 \$ | 6,73 \$ (2011) → 8,11 \$ (2015) |
| THÉ Inde | 1,29 \$ | 0,78 \$ | For the UK and the Netherlands 12,96 \$ (2000) → 13,44 \$ (2015) |
| CACAO Côte d'Ivoire | 1,18 \$ | 0,28 \$ | 5,52 \$ (2001) → 6,00 \$ (2015) |
| Riz Thaïlande | 0,06 \$ | 0,05 \$ | 0,71 \$ (2012) → 0,89 \$ (2015) |
| CREVETTES* | 0,50 \$ | 0,15 \$ | 7,89 \$ (2001) → 10,21 \$ (2015) |
| THON EN CONSERVE Thaïland | 0,25 \$ | 0,18 \$ | 4,22 \$ (2012) → 4,65 \$ (2015) |
| JUS D'ORANGE Brésil | 0,08 \$ | 0,06 \$ | 0,53 \$ (2005) → 0,83 \$ (2015) |
| BANANES Équateur | 0,14 \$ | 0,02 \$ | For Germany, the UK and the US 0,34 \$ (2001) → 0,47 \$ (2015) |
| RAISIN Afrique du Sud | 0,69 \$ | 0,20 \$ | 1,29 \$ (2001) → 1,96 \$ (2015) |
| HARICOTS VERTS Kenya | 0,23 \$ | 0,20 \$ | 3,13 \$ (2000) → 3,75 \$ (2015) |
| AVOCATS Pérou | 0,26 \$ | 0,03 \$ | For the Netherlands, the UK and the US 2,31 \$ (2009) → 2,39 \$ (2015) |
| TOMATES Maroc | 0,12 \$ | 0,10 \$ | 0,88 \$ (2006) → \$1,15 \$ (2015) |

*Dans cette analyse, les chiffres concernant les crevettes sont basés sur une moyenne pour le Vietnam et deux autres pays producteurs, l'Indonésie et la Thaïlande. Pour plus d'informations sur les chaînes d'approvisionnement du secteur des crevettes, voir Oxfam and the Sustainable Seafood Alliance Indonesia. (2018). Supermarket Responsibilities for Supply Chain Workers' Rights: Continuing challenges in seafood supply chains and the case for stronger supermarket action.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.



Une femme plante des cultures dans le cadre d'un projet de renforcement des moyens de subsistance d'Oxfam en Tanzanie. Photo : Phil Moore/Oxfam

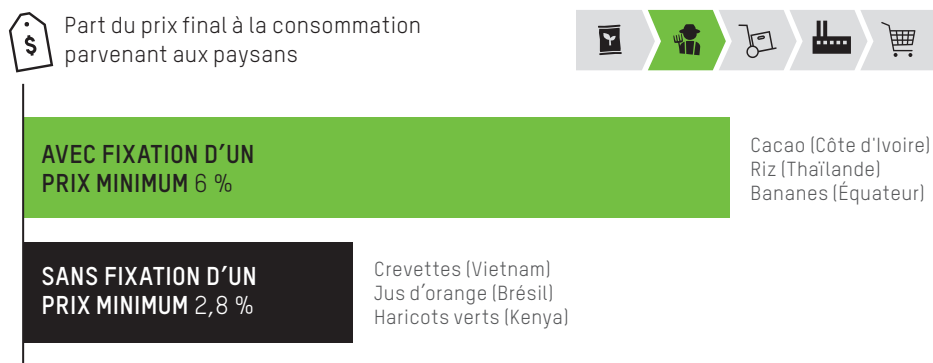
Il va de soi que cette valeur accrue ne peut pas être considérée dans sa totalité comme un bénéfice net pour les supermarchés, qui généralement opèrent en adoptant des marges bénéficiaires étroites dans l'ensemble de leurs activités. Et comme le montre aussi l'analyse de BASIC, même quand ces dernières années, de gros producteurs sont parvenus à accroître la part du prix final à la consommation qui leur revient, cela s'est rarement traduit par une hausse des salaires pour leurs travailleurs.

Or même ces estimations indicatives semblent suggérer que des seuils de revenu ou de salaire minimum vital sont réalisables dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés, voire un niveau de vie adéquat pour des millions de paysans et de travailleurs. Pour y parvenir, la redistribution de la valeur entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire nécessitera toutefois des efforts concertés, souvent reposant sur une base de collaboration, entre les pouvoirs publics, les paysans et les travailleurs, et les supermarchés à proprement parler. Des exemples de telles mesures pour chaque acteur sont examinés ci-dessous.

ACTIONS DE L'ÉTAT DANS LES PAYS PRODUCTEURS

Les actions des pouvoirs publics constituent un moteur essentiel à l'amélioration des retours pour les paysans et pour les travailleurs. De l'Équateur à la Côte d'Ivoire en passant par la Thaïlande, des pays ont décidé de réintroduire des prix minimums aux producteurs pour des cultures comme la banane, le cacao et le riz. Comme le montre le Graphique 38, les analyses réalisées par BASIC pour le panier de 12 produits d'Oxfam font apparaître que là où l'État est intervenu dans ce sens, la part du prix final à la consommation versée aux paysans est à peu près le double de celle versée à ceux dépourvus d'un tel soutien.

GRAPHIQUE 38 : LES PAYSANS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE, GRANDS BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DE FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE



Note : Données de 2015. Les produits de base illustrés sont ceux analysés qui sont produits par des paysans, pour lesquels la fixation d'un prix minimum est pertinente.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

De même, l'analyse de BASIS donne à penser que le niveau auquel le salaire minimum légal est fixé a un impact significatif sur la capacité des travailleurs à obtenir un salaire décent. Le Graphique 39 montre le lien qui existe entre d'une part l'écart entre les niveaux de référence en vigueur des salaires et du salaire minimum vital, et d'autre part le niveau relatif du salaire minimum légal dans chaque pays. Celui-ci repose sur le ratio entre le salaire minimum du pays et le PIB mensuel par habitant est un indicateur utilisé dans l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités d'Oxfam²³⁵.

Les résultats indiquent que dans les secteurs de produits évalués, là où le salaire minimum est supérieur à 50 % du PIB mensuel par habitant, les travailleurs gagnent en moyenne plus de 75 % du niveau estimé du salaire minimum vital, alors que dans les pays où le salaire minimum est inférieur à 50 % du PIB mensuel par habitant, les travailleurs gagnent en moyenne tout juste 46 % du niveau estimé du salaire minimum vital.

GRAPHIQUE 39 : LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM CONTRIBUE À RÉDUIRE L'ÉCART DU SALAIRE MINIMUM VITAL DES TRAVAILLEURS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Revenu moyen en % du revenu vital



REVENU MINIMUM PLUS ÉLEVÉ

Crevettes (Vietnam), bananes (Équateur), tomates (Maroc), avocats (Pérou)

REVENU MINIMUM PLUS FAIBLE

Haricots verts (Kenya), thon en conserve (Thaïlande), thé (Inde), raisin (Afrique du Sud)

Note : Données de 2015. Les produits de base illustrés sont ceux analysés qui sont produits dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche, pour lesquels le travail salarié est donc pertinent. Un salaire minimum plus élevé est défini comme étant supérieur à 50 % du PIB mensuel par habitant, et un salaire minimum plus faible comme étant inférieur à 50 % du PIB mensuel par habitant.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Il a aussi été prouvé que l'augmentation du niveau du salaire minimum réduit l'écart des salaires entre les femmes et les hommes et peut jouer un rôle déterminant à soutenir l'autonomisation économique des femmes, dès lors que les hausses du salaire minimum s'étendent au secteur informel²³⁶. Les pays disposent de toute une panoplie d'outils pour soutenir les paysans et les travailleurs. Il est essentiel qu'ils soient adaptés pour veiller à ce qu'ils servent autant les femmes que les hommes. Par exemple :

- Des dépenses sociales consacrées à des biens publics comme la santé, l'éducation et des formes de protection sociale qui sont particulièrement appréciées par les femmes, telles que les congés payés de maternité, le congé parental et la flexibilité du travail ;
- L'application de dispositions législatives et réglementaires favorables à un salaire égal à travail égal entre les femmes et les hommes ;
- Le renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'élimination de la violence contre les femmes et leur application stricte ;
- Le respect des normes de travail et de salaire pour les travailleurs migrants et les femmes employées de manière informelle ;
- Le soutien à la formation dans des organisations de femmes pour un plaidoyer efficace de lutter contre les violations des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Une productrice récolte le riz de sa rizière au Bangladesh.
Photo : Rachel Corner/Oxfam



Bien que ces interventions des pouvoirs publics jouent certes un rôle crucial à renforcer la capacité des paysans et des travailleurs à atteindre un niveau de vie décent, elles risquent de ne pas suffire pour protéger pleinement les droits des paysans et des travailleurs dans une économie mondialisée. Les difficultés rencontrées par l'Équateur face aux pressions contraires du marché mondial pour mettre en œuvre un prix minimum de la banane et un salaire minimum pour les travailleurs de banane montrent les limites du pouvoir de l'État à protéger les producteurs.

Des enseignements semblables peuvent être tirés de l'expérience de la Côte d'Ivoire à rétablir en 2009 un prix minimum garanti pour le cacao, établi en amont de la saison des récoltes à 60 % du prix à l'exportation du marché. Ayant contribué au doublement du prix payé aux producteurs en l'espace de quatre ans après son introduction, le marché mondial du prix du cacao s'est effondré au début de 2017, obligeant l'État à réduire de 37 % son prix minimum afin d'éviter la faillite du système²³⁷.

Ces exemples montrent bien que malgré le caractère indispensable des aides publiques aux paysans et aux travailleurs, notamment en établissant un prix minimum et le salaire minimum, pour qu'elles aient de l'effet, elles doivent s'accompagner d'efforts visant à s'attaquer aux forces du marché qui n'ont de cesse de récupérer de la valeur sur le dos des producteurs.



Un travailleur transporte des bananes dans une bananeraie en Équateur. Photo : M. Hägele/Oxfam

ACTIONS COLLECTIVES PAR LES PAYSANS ET LES TRAVAILLEURS

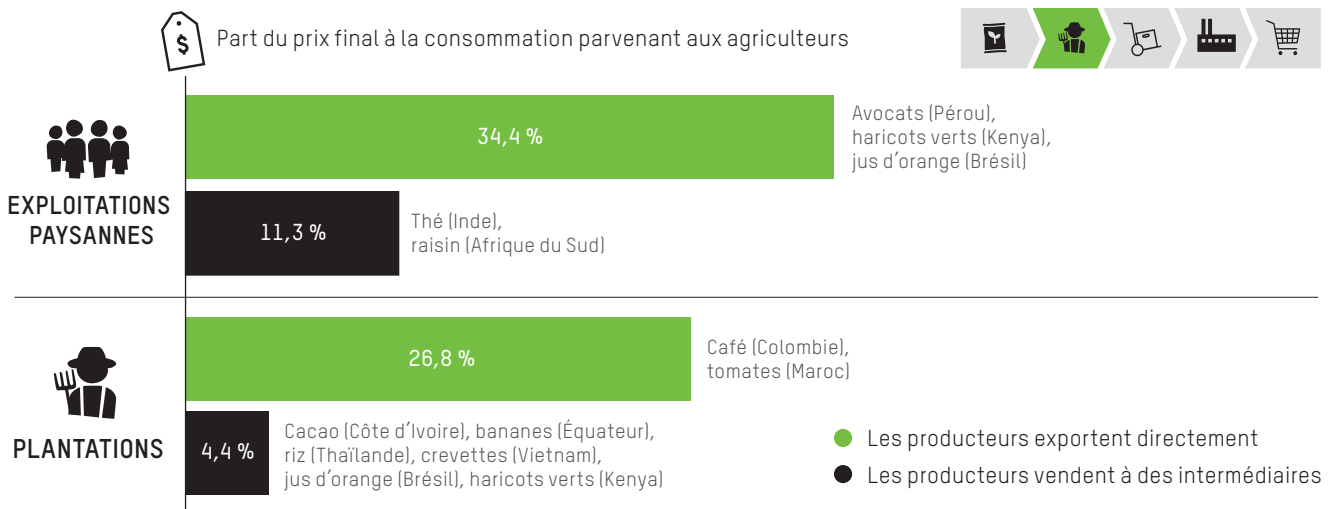
Pour augmenter à la fois le prix versé aux paysans et aux travailleurs et la part du prix final à la consommation qu'ils reçoivent, ils doivent dans une large mesure accroître leur pouvoir relatif et leur position de négociation avec les chaînes d'approvisionnement de l'alimentaire. Plusieurs exemples montrent des possibilités de renforcement de ce pouvoir, tant pour les femmes que pour les hommes.

Coopératives de paysans et intégration verticale

L'analyse de BASIC pour Oxfam fait apparaître clairement les effets marqués sur la part du prix à la consommation dévolue aux producteurs en fonction du niveau « d'intégration verticale », c'est-à-dire leur capacité à organiser la production jusqu'au stade de l'exportation, généralement par l'établissement de liens directs avec des acheteurs dans les pays de consommation. Aussi bien les plantations de grande envergure que les fermes paysannes trouvent à y gagner, ce qui atteste de l'importance d'une position de négociation plus forte, quelle que soit la taille de production.

Les paysans parviennent à recevoir une part bien plus élevée du prix final à la consommation (de l'ordre de 27 % en moyenne) dès lors qu'ils s'organisent en coopératives capables de réaliser des économies d'échelle suffisantes jusqu'au point d'exportation. En revanche, si ces mêmes paysans dépendent de transformateurs privés ou d'exportateurs pour acheminer leurs produits vers les marchés de consommation, la part du prix final à la consommation qui leur revient s'en trouve nettement réduite (aux alentours de 4 % en moyenne) (voir le Graphique 40).

GRAPHIQUE 40 : LES ACTIONS COLLECTIVES COMME MOYEN DE RENFORCER LE POUVOIR DE NÉGOCIATION DES PAYSANS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Note : Données de 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et des travailleurs salariés dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche.

Source : C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

ENCADRÉ 7 : EXEMPLES DE COOPÉRATIVES DE PRODUCTEURS À VALEUR AJOUTÉE

Les coopératives permettent aux paysans de regrouper leurs produits, d'appuyer leurs besoins de commercialisation et de renforcer leur position avec les acheteurs. Elles contribuent aussi au partage de risques et au renforcement de leur pouvoir de négociation à acheter des intrants tels que des engrais et des pesticides, afin d'en réduire ainsi les coûts²³⁸.

Rien qu'en Inde, on estime à 230 millions le nombre de membres de coopératives. Les coopératives représentent plus du tiers de certains des principaux services agricoles des fournisseurs d'intrants du pays²³⁹. De nombreux exemples font apparaître le lien qui existe entre l'adhésion à une coopérative et la réduction des coûts des intrants, l'augmentation des revenus pour les paysans et l'accroissement de l'épargne²⁴⁰.

L'expérience d'Oxfam conforte ce constat. Par exemple, la coopérative de fromage d'Alaznistavi en Géorgie, décrite dans le rapport intitulé *Fair Value*²⁴¹, a permis à ses membres d'obtenir une plus grosse part du prix final à la consommation en produisant un produit créneau : un fromage fabriqué main de grande qualité distribué par les supermarchés de la capitale à Tbilissi. La coopérative a eu pour effet d'accroître les revenus des familles et de les encourager à rester en milieu rural au lieu de migrer vers les villes²⁴².

Les coopératives peuvent aussi opérer comme actionnaires d'entreprises de transformation ou de négoce, ce qui leur apporte davantage de marge de manœuvre et de pouvoir au sein de la chaîne de valeur. Ce modèle de propriété a été utilisé avec succès par l'entreprise britannique Divine Chocolate, à titre d'exemple.

De même, l'expérience d'Oxfam au Rwanda montre comment ces modalités peuvent fonctionner dans la pratique. Près de 3 000 paysans issus de cinq coopératives fournissent leurs produits à Muhanga Food Processing Industries, qui opère à titre d'entreprise privée détenue par les paysans. L'entreprise, à son tour, produit de la farine, des boissons et des produits transformés destinés à des supermarchés, des établissements scolaires et des camps de réfugiés du pays.

Le constat est parlant : hausse des rendements des paysans fournisseurs, hausse des prix et hausse des revenus, ont été réinvestis dans l'électrification, les soins de santé et l'amélioration de la nutrition des ménages agricoles²⁴³.

Contrairement à une idée largement répandue, rien n'oblige à ce que ces modèles d'activité se limitent à des créneaux spécifiques : ils peuvent tout à fait être généralisés. Tous secteurs économiques confondus, le chiffre d'affaires des 300 coopératives les plus grandes au monde s'élevait à 1 600 milliards de dollars en 2011, ce qui est comparable au PIB de la neuvième plus grande économie mondiale du monde, l'Espagne²⁴⁴.

Par exemple, Amul, la chaîne de producteurs laitiers de la coopérative de district de Kaira en Inde dirigée par les producteurs, est la propriété conjointe de 3,6 millions de producteurs laitiers du Gujarat et a réalisé en 2015-2016 un chiffre d'affaires de 736 millions de dollars.

Les entreprises en contact direct avec le consommateur, telles que Divine Chocolate et Cafédirect, qui toutes deux appartiennent conjointement à des producteurs dans les pays en développement, réalisent l'une comme l'autre un chiffre d'affaires de 15 millions de dollars par an²⁴⁵.

* * *

« LA CONSOLIDATION DES VIGNOBLES ENTRE VOISINS POUR CONSTITUER UNE COOPÉRATIVE ME PERMETTRAIT DE PARTAGER LES COÛTS DE PRODUCTION (TELS QUE LES MACHINES ET LES PRODUITS CHIMIQUES) ET D'OBTENIR DEUX AUTRES AIDES QUE L'ÉTAT ACCORDE AUX COOPÉRATIVES. »

* * *

Interview avec un producteur paysan de raisin de la région viticole de Khaketi en Géorgie²⁴⁶

* * *

« QUAND J'AI ADHÉRÉ À LA COOPÉRATIVE, J'AI REÇU UNE FORMATION, J'AI ÉTUDIÉ ET JE ME SUIS SENTI SOULAGÉ À L'IDÉE QU'UN JOUR, JE GAGNERAI BIEN MA VIE [...] CE DONT JE SUIS LE PLUS FIER DANS LA VIE, C'EST DE POUVOIR ACHETER DES VÊTEMENTS OU DE LA NOURRITURE À MES ENFANTS QUAND ILS EN ONT BESOIN. »

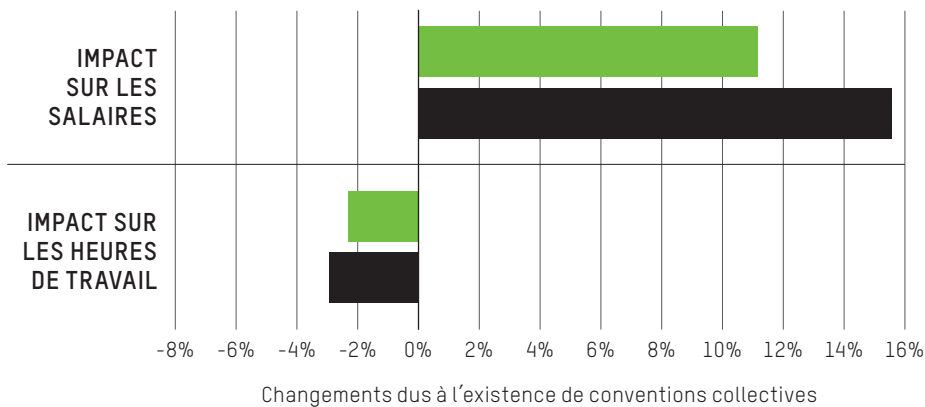
* * *

Membre de la coopérative de Tuzamurane, Rwanda²⁴⁷

Négociation collective et actionnariat ouvrier

De même, les travailleurs sont en mesure de renforcer leur position de négociation au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaires dès lors qu'ils jouissent de liberté d'association et du droit à la négociation collective : les droits fondamentaux du travail énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT²⁴⁸. Une enquête conjointe récente de l'ETI et de l'OIT des conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale confirme l'impact très positif tant sur les salaires que sur les heures de travail de la présence de conventions collectives de syndicats ou de comités de travailleurs au niveau de l'entreprise, l'un comme l'autre attestant de la solidité des institutions de négociation collective sur le lieu de travail²⁴⁹.

GRAPHIQUE 41 : POUR LES TRAVAILLEURS DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES, DES SYNDICATS FORTS ET DES CONVENTIONS COLLECTIVES FONT MONTER LES SALAIRES ET BAISSER LES HEURES DE TRAVAIL



● Convention collective au niveau de l'entreprise ● Comité de travailleurs et syndicat

Source : Adapté de D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro (2017), Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results, Genève : OIT. Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_537892/lang--fr/index.htm

Action collective des femmes

Les études montrent que des femmes qui se mobilisent et s'organisent peuvent constituer une force puissante à s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté, ainsi qu'aux discriminations qui les empêchent de progresser. Ainsi, la présence de mouvements de droits des femmes et féministes qui sont forts se révèle être le facteur le plus efficace en soi à motiver les pouvoirs publics à prendre des mesures afin d'éradiquer les violences perpétrées contre les femmes et les filles²⁵⁰.

L'expérience d'Oxfam révèle que l'action collective est un mécanisme important pour améliorer les conditions des femmes dans le système alimentaire. Ainsi, les études réalisées par Oxfam au Mali, en Tanzanie et en Éthiopie ont montré que les femmes qui travaillent ensemble dans le cadre d'entreprises agricoles gagnent en général entre 70 % et 80 % de plus que leurs homologues travaillant seules²⁵¹.

Par ailleurs, malgré l'accès qui souvent leur est offert à des intrants et services agricoles lorsqu'elles appartiennent à de grosses coopératives mixtes, les femmes n'y jouissent que d'un rôle limité dans le processus décisionnel. En revanche, dès lors qu'elles appartiennent à des groupes de petite taille, plus informels, réservés exclusivement aux femmes, elles y trouvent un milieu propice pour renforcer leur confiance en soi, leur leadership, leurs compétences et leurs moyens d'épargne²⁵².

Un exemple mérite d'être cité : celui de Twin, une ONG de développement par le biais du commerce, qui travaille avec 59 organisations de producteurs représentant 400 000 paysans producteurs de café, de cacao et d'arachides. L'une de ses initiatives consiste à allier ses actions sur la justice du genre au niveau du foyer et à celui de l'organisation productrice aux projets « Women's Coffee » ou « Coffee Grown by Women », du café produit et traçable exclusivement par des paysannes²⁵⁴. Le projet Women's Coffee reçoit le soutien du supermarché britannique Sainsbury's (dans le cadre d'un projet financé par le ministère britannique du Développement international), d'Equal Exchange, société basée sur Internet qui a contribué à en faire un succès marketing notoire, et Taylors of Harrogate. Les constats de cette entreprise sont multiples : renforcement du pouvoir décisionnel par les femmes, amélioration de la justice entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la propriété foncière, et accroissement des revenus des membres individuels²⁵⁵.

L'organisation des femmes sur le marché du travail s'est également révélée un facteur essentiel à l'amélioration de leurs droits et de leur autonomisation économiques. Des décennies d'expérience dans les pays du monde entier confirment que la meilleure stratégie pour les travailleuses qui revendiquent des modifications à apporter à des normes qui leur sont préjudiciables, et donc à leur autonomisation économique, consiste à s'organiser et à ne former qu'une seule voix, l'un des quatre « piliers » d'un travail décent²⁵⁶.



Des grains de café.
Photo : Oxfam Amérique

« J'AI CONVAINCU D'AUTRES FEMMES DE SE JOINDRE À LA COOPÉRATIVE ET DE DEVENIR PRODUCTRICES D'ANANAS. JE LEUR AI DIT QU'IL NE FALLAIT PAS SE METTRE À CULTIVER CHACUNE DE SON CÔTÉ MAIS QU'IL VALAIT MIEUX SE REGROUPER AVEC D'AUTRES POUR ACCROÎTRE LEUR PRODUCTION. »

Theresie, qui fournit à la coopérative Tuzamurane des ananas de sa ferme familiale, Rwanda²⁵³

ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS DANS LES PAYS DE VENTE AU DÉTAIL

Limiter la concentration et les abus de pouvoir de la filière

Alors que le lien entre le degré de concentration du marché parmi les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et leur capacité à s'arroger de la valeur est de plus en plus reconnu, des appels ont été lancés aux États pour qu'ils aient davantage recours au droit de la concurrence comme outil pour limiter les abus de pouvoir d'achat. L'ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les droits à l'alimentation, Olivier de Schutter, figure parmi les plus ardents partisans des réformes du droit de la concurrence afin de s'attaquer au pouvoir d'achat de la grande distribution²⁵⁷.

Parallèlement à cela, la Commission européenne a proposé une législation visant à restreindre l'utilisation de pratiques commerciales déloyales dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire de l'UE (voir Section 1). En plus d'interdire certaines pratiques²⁵⁸, la proposition de directive permet aux producteurs alimentaires de petite et moyenne taille, où qu'ils soient implantés, de se plaindre de façon anonyme des pratiques abusives de gros acheteurs européens²⁵⁹.

Même si le traitement sur un pied d'égalité entre des producteurs alimentaires de l'UE et hors de l'UE peut être très bénéfique pour les paysans de pays en développement, la loi pourrait aller plus loin. Ainsi, la liste des pratiques commerciales déloyales interdites pourrait être

élargie et pourrait concerner tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, pas seulement les plus gros acheteurs. Les autorités nationales pourraient aussi être tenues de prendre des mesures proactives pour assurer aux acteurs les plus vulnérables l'accès à des voies de recours et pour prévoir des peines renforcées qui garantissent que les coupables mettent véritablement un terme à leurs pratiques commerciales déloyales²⁶⁰.

Ces deux approches réglementaires offrent d'importantes opportunités nouvelles de limiter la puissance des supermarchés et d'autres acteurs de premier plan dans l'intérêt des paysans et des travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Législation prônant le devoir de vigilance vis-à-vis des droits humains

De nouvelles lois introduites sur des marchés clés de consommation peuvent contribuer à lever le voile sur les pratiques les plus obscures des chaînes d'approvisionnement de la grande distribution. Un nombre croissant de pays ont adopté, ou envisagent d'adopter, une loi contraignante d'obligation au devoir de vigilance de la part de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple :

- La loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015 (« Modern Slavery Act ») impose aux entreprises d'une certaine taille de déclarer chaque année les mesures qu'elles ont prises pour veiller à l'absence de toute pratique d'esclavage moderne au sein de leurs activités ou de celles de leur chaîne d'approvisionnement²⁶¹.
- La loi de Californie sur la transparence de 2012 dans les chaînes d'approvisionnement (« Transparency in Supply Chains Act ») exige des entreprises réalisant un chiffre d'affaires mondial supérieur ou égal à 100 millions de dollars de déclarer leurs mesures spécifiques d'éradication de l'esclavage et de la traite des êtres humains.
- La loi française relative au devoir de vigilance va plus loin, en exigeant de toute grande société française et étrangère ayant des filiales françaises d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains [...] ainsi que l'environnement, résultant de ses activités commerciales et de ses chaînes d'approvisionnement²⁶².

Un nombre croissant de pays mettent en place des plans d'action nationaux reposant sur les UNGP, qui donnent obligation aux États de protéger les droits humains au moyen d'incitations réglementaires ou de réglementation des entreprises²⁶³. On observe en outre des initiatives visant à introduire une législation contraignante sur le rôle des entreprises dans les droits humains à l'échelle mondiale. En 2014, 20 pays ont présenté une proposition aux Nations unies visant l'élaboration d'un instrument contraignant au niveau international destiné à réglementer les activités des multinationales et d'autres entreprises reposant sur le droit relatif aux droits humains²⁶⁴.

Cet instrument pourrait compléter les UNGP, par la clarification et la codification des obligations extraterritoriales des États, et prévoir des sanctions civiles, pénales et administratives en cas de violations des droits humains par les entreprises. L'un de ses aspects essentiels serait de garantir l'accès à des recours adéquats, effectifs, prompts et appropriés (y compris auprès de pays tiers) par les personnes victimes de violations des droits humains en rapport à des activités d'entreprise.

ACTION PAR LES SUPERMARCHÉS À PROPREMENT PARLER

Si certes une réglementation plus stricte de la part des États et l'autonomisation des paysans et des travailleurs sont essentielles au rééquilibrage du pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés, en accord avec les Principes directeurs des Nations unies, les supermarchés peuvent et doivent faire bien plus pour veiller à un partage plus équitable des revenus considérables du secteur.

Comme on l'a vu à la Section 1, cela fait plus de dix ans maintenant que de nombreuses enseignes ont pris l'initiative de s'attaquer aux questions de viabilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, quoique celles-ci aient pour la plupart omis de remédier aux déséquilibres de pouvoir fondamentaux présents au cœur même du système des supermarchés. Malgré l'apparition ici et là d'exemples prometteurs de réforme plus en profondeur, la fiche d'évaluation des supermarchés d'Oxfam montre bien que ceux-ci peuvent, et doivent, faire encore bien plus.

* * *

**UN INSTRUMENT
CONTRAIGNANT AU
NIVEAU INTERNATIONAL
DESTINÉ À GARANTIR
L'ACCÈS À DES
RECOURS ADÉQUATS,
EFFECTIFS, PROMPTS
ET APPROPRIÉS PAR LES
PERSONNES VICTIMES DE
VIOLATIONS DES DROITS
HUMAINS EN RAPPORT
À DES ACTIVITÉS
D'ENTREPRISE.**

* * *

L'explosion des régimes de certification et des initiatives multipartites

Beaucoup de supermarchés accompagnent leurs propres systèmes de contrôle de la conformité par une hausse de leurs achats de produits issus du commerce équitable et d'autres produits certifiés. Les ventes de produits certifiés du commerce équitable portant le label Fairtrade International ont véritablement explosé entre 2006 et 2016, partant de 1,6 milliard d'euros à près de 7,9 milliards d'euros, soit une hausse de 385 %²⁶⁵. Comme indiqué à l'Encadré 8, si certains régimes apportent certes d'importants avantages aux producteurs certifiés, jamais ils ne suffiront pour mettre fin à l'exploitation économique dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution. Aucune enseigne ne devrait supposer que le simple fait de s'approvisionner en produits certifiés suffit de quelque manière que ce soit à répondre à l'ampleur des risques posés aux droits humains et autres risques apparentés au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

ENCADRÉ 8 : LES AVANTAGES ET LES LIMITES DES RÉGIMES DE CERTIFICATION

Pour appuyer leurs revendications de viabilité, les supermarchés ont l'habitude de renvoyer aux certifications qui accompagnent leurs produits, qui établissent des normes volontaires et en contrôlent la conformité en passant par des auditeurs indépendants.

Les régimes de certification, tels que Fairtrade et Rainforest Alliance, ont renforcé l'importance des questions économiques, sociales et environnementales aux yeux des consommateurs et peuvent augmenter les prix et les revenus des producteurs certifiés²⁶⁶.

Le nombre et la portée des régimes de certification ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Il existe actuellement environ 463²⁶⁷ régimes mondiaux de label ou de certification de produits qui s'accompagnent de différentes normes.

Le mandat de Fairtrade va au-delà d'autres régimes de certification en cherchant à inscrire davantage d'équité dans son modèle, y compris un prix minimum et l'idée d'une prime sociale. Une évaluation indépendante a démontré des revenus plus élevés des producteurs de café Fairtrade en Tanzanie et au Pérou, des cultivateurs de bananes en Colombie et des petits exploitants de thé au Kenya²⁶⁸.

Les régimes de certification ne sont toutefois pas assez puissants à eux seuls pour garantir aux paysans et aux travailleurs un niveau de vie décent, compte tenu des immenses déséquilibres de pouvoir qui existent au sein du système alimentaire mondial, des lacunes de protection des droits humains de la part des États et des pressions à la baisse sur les prix exercées par les acheteurs. Il se produit depuis quelques années une prolifération de régimes de certification moins rigoureux, notamment des régimes gérés par des fabricants de marques alimentaires et les supermarchés à proprement parler qui se soumettent à des examens externes limités, si bien qu'en fait cela revient « à se noter soi-même ».

Pour ces raisons, les régimes de certification ont beau être utiles, ils ne suffisent pas. Il faut que les supermarchés, et leurs fournisseurs, comprennent les inquiétudes de violations de droits humains que suscite leur chaîne d'approvisionnement et qu'ils montrent qu'ils s'en préoccupent, au lieu de se contenter de s'approvisionner en produits certifiés pour y parvenir. Les entreprises peuvent aussi se livrer à des échanges significatifs avec les organismes de certification, pour faire en sorte de trouver des solutions systémiques aux préoccupations actuelles présentes dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Certaines entreprises sont allées plus loin, en collaborant avec d'autres parties prenantes, afin d'améliorer tant leurs politiques que leurs pratiques sur les questions sociales et environnementales de leurs propres chaînes d'approvisionnement et parfois pour envisager un changement plus large au-delà. À l'instar des régimes de certification, ces initiatives multipartites se multiplient depuis quelques années²⁶⁹. Bien qu'elles connaissent divers degrés de succès et de crédibilité, certaines montrent comment la collaboration peut aider les parties prenantes à remédier aux causes de difficultés de viabilité profondément enracinées, qui se répercutent au-delà de leur propre chaîne d'approvisionnement.



FAIRTRADE





Au Royaume-Uni, l'une de ces initiatives les plus établies, l'ETI (« Ethical Trading Initiative ») réunit entreprises, ONG et syndicats pour s'attaquer à des questions complexes que le secteur privé est incapable de résoudre à lui seul. Elle organise des programmes de collaboration dans les chaînes d'approvisionnement à haut risque, des plates-formes de plaidoyer pour influencer les politiques publiques, et des conseils sur les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de son code, basé sur le dialogue multipartite²⁷⁰. L'initiative occupe les premiers rangs des travaux destinés à s'attaquer aux problèmes systémiques en matière de droits du travail, notamment par la GLAA (Gangmasters and Labour Abuse Authority) et la loi britannique sur l'esclavage moderne.

Par ailleurs, des parties prenantes clés de la filière ont formé la « coalition thé 2020 du Malawi » à la suite de la publication de travaux de recherche en 2013 qui montraient que les salaires des cueilleurs de thé dans le pays étaient en deçà même du seuil d'extrême pauvreté²⁷¹. Ce programme se donne pour mission de créer une filière thé compétitive, capable de payer à ses travailleurs le salaire minimum vital, des revenus décents et de leur assurer une nutrition améliorée à l'horizon de 2020²⁷².

De même, l'initiative EFI (« Equitable Food Initiative ») aux États-Unis, à laquelle participent notamment Costco et Whole Foods, a pour objectif d'améliorer les conditions de travail, la gestion des pesticides et l'hygiène alimentaire d'exploitations agricoles du pays par le biais d'un régime de certification²⁷³. En 2017, 64 exploitations avaient conclu un contrat avec l'EFI, plus de 16 000 personnes travaillaient dans des exploitations soit formées soit certifiées par l'EFI et 22 produits uniques étaient certifiés²⁷⁴.

Ci-dessus : Une paysanne ghanéenne qui a bénéficié des projets d'Oxfam aidant les paysans et paysannes à augmenter leurs rendements et à accéder à de petits prêts. Photo : Adam Patterson/Oxfam

Plus grande transparence de la chaîne d'approvisionnement

Pendant trop longtemps, les préoccupations de confidentialité commerciale des chaînes d'approvisionnement et leur complexité intrinsèque ont entravé les efforts pour en améliorer la transparence, mais un certain nombre d'entreprises se mettent à en dire plus sur l'origine de leurs produits. Le supermarché britannique Marks & Spencer, par exemple, publie une carte interactive indiquant la provenance de ses vêtements et produits alimentaires, y compris le nom et l'emplacement de ses usines, ce qu'elles font et le nombre de personnes qui y travaillent²⁷⁵.

Les innovations en matière d'étiquetage encouragent également la transparence. Par exemple, l'entreprise américaine The Real Company vend des produits alimentaires « d'origine unique vérifiée », dont les étiquettes indiquent la provenance d'un produit donné, ainsi que des informations sur la viabilité environnementale et les droits du travail pour les travailleurs agricoles²⁷⁶. L'entreprise finlandaise S-Group indique le nom du fournisseur et le pays d'origine de tous les ingrédients principaux sur tous ses produits sous label privé en vente dans ses magasins²⁷⁷.

Certaines entreprises font figurer un code QR sur les codes-barres de produits qui, une fois scannés, indiquent aux clients l'origine des ingrédients d'un produit alimentaire donné²⁷⁸. Il n'y a pas de doute que les innovations technologiques peuvent potentiellement améliorer radicalement la transparence de la chaîne d'approvisionnement dans les années à venir.

Des crevettes sur un site de vente aux enchères en Indonésie. Photo: Adrian Mulya/Oxfam/Sustainable Seafood Alliance Indonesia



ENCADRÉ 9 : TECHNOLOGIE « BLOCKCHAIN »

Certaines entreprises ont lancé des projets pilotes de « blockchain », cette technologie du grand livre distribué. La technologie blockchain est un système d'information partagé entre ordinateurs qui permet aux membres d'un réseau d'ajouter des données et de voir les informations ajoutées par les autres. Lors de l'ajout de données, portant par exemple sur une opération entre deux membres du réseau, celles-ci sont vérifiées par les utilisateurs après quoi il n'est plus possible de les modifier.

Jusqu'à présent, cette technologie a principalement été mise à l'essai par des producteurs paysans de produits alimentaires alternatifs, comme des marchés de producteurs, bien que récemment Walmart ait lancé un programme pilote pour en déterminer l'utilité dans la chaîne d'approvisionnement du porc en Chine. Carrefour, de son côté, a annoncé avoir recours à cette technologie en vue d'améliorer la traçabilité des poulets élevés en liberté et prévoit d'élargir cette approche à huit autres filières animales et végétales²⁷⁹.

Certaines initiatives pilotes font apparaître que les paysans auraient tout à y gagner. AgriLedger, une start-up spécialisée dans l'impact social par la création de solutions technologiques mobiles pour les paysans, se donne pour objectif de leur donner les moyens d'avoir accès à des informations sur le marché et aux données de la chaîne d'approvisionnement afin d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits et de réduire les déchets. Une société de technologie appelée Provenance Project Ltd se sert des technologies mobiles, du blockchain et du marquage intelligent pour créer une chaîne d'approvisionnement transparente pour le thon en provenance d'Asie du Sud-Est afin de soutenir les pêcheurs artisanaux²⁸⁰.

Toutefois, certaines applications pourraient être détournées pour renforcer encore plus la puissance des supermarchés ou d'autres grands acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire aux dépens de leurs fournisseurs. Ainsi, l'ajout de capteurs de température dans le transport logistique, avec l'envoi de données vers une blockchain, serait un moyen pour les supermarchés de surveiller la qualité des aliments le long de la chaîne d'approvisionnement, et d'infliger aux fournisseurs de nouvelles sanctions contractuelles en cas de problèmes survenus en cours de route.

Quelle que soit sa finalité d'utilisation, on peut s'attendre à ce que la technologie blockchain ait des effets radicalement perturbateurs qui pourraient transformer le mode d'exploitation des entreprises du secteur agroalimentaire, et de l'économie entière.

Des pratiques d'achat alternatives

Quelques supermarchés mettent à l'essai des approches alternatives d'achat plus généreuses vis-à-vis des paysans. Ainsi WalMart s'est engagé à augmenter la proportion de ses achats auprès de paysannes cultivatrices de produits agricoles et le supermarché s'est publiquement opposé aux inégalités des normes de genre et des responsabilités de soins non rémunérées dans l'ensemble de la filière alimentaire par le biais de son *initiative mondiale d'autonomisation économique des femmes*²⁸¹.

Marqt, une enseigne néerlandaise créée en 2008, applique des principes d'absence d'achats à grande échelle dans sa chaîne d'approvisionnement, en prônant à la place l'achat de produits alimentaires produits localement à un prix « équitable ». En vertu de l'accord progressif conclu avec les actionnaires, tout profit supérieur à 3 % du chiffre d'affaires n'est versé qu'en partie aux actionnaires, 75 % de celui-ci étant reversé aux travailleurs et aux consommateurs²⁸².

De leur côté, des entrepreneurs dans les pays à revenu intermédiaire essaient d'instaurer de nouveaux modèles commerciaux qui procurent une plus grande part de valeur à leurs fournisseurs. Ainsi Lemon Farm, un supermarché de taille moyenne en Thaïlande, s'attache à soutenir les paysans et les pêcheurs en transformant leurs conditions commerciales pour qu'elles leur soient plus souples et plus avantageuses²⁸³.

Quelques-uns des exemples de réforme les plus frappants peuvent être observés dans la filière lait au Royaume-Uni. Devant la prise de conscience croissante de la précarité des producteurs laitiers face aux pressions à la baisse constantes exercées par les supermarchés sur le prix du lait, plusieurs supermarchés britanniques ont été contraints de repenser leurs approches d'achat. S'il est possible de modifier les modalités commerciales au profit des agriculteurs et des enseignes du Royaume-Uni, alors il devrait être possible de faire de même à plus large échelle.

- La promesse « Milk Pledge Plus » prise par Marks & Spencer encourage des relations durables avec ses 40 exploitations laitières et paie les agriculteurs en fonction des coûts de production et des performances de l'exploitation en matière de normes de santé et de bien-être des animaux²⁸⁴.
- Tesco affirme payer à ses producteurs laitiers un prix leader sur le marché, fixé pour trois mois, leur assurant un revenu stable. Depuis sa création en 2007, le Tesco Sustainable Dairy Group a payé aux exploitants agricoles 270 millions de livres en plus que le coût de production²⁸⁵.
- De même, le groupe du développement laitier de Sainsbury's (« SDDG ») adopte un modèle en vertu duquel les agriculteurs font partie intégrante du groupe et disposent de voix à égalité dans les décisions tarifaires sur le lait. Cette structure plus équitable a entraîné une hausse des ventes pour les agriculteurs parallèlement à des économies pour le supermarché²⁸⁶.
- En 2013, le géant de la grande distribution Tesco s'est engagé à payer un prix pour les bananes qui couvre au moins le prix minimum fixé par Fairtrade. En novembre 2014, il est devenu le premier supermarché à annoncer son engagement à payer le salaire minimum vital aux travailleurs de la filière banane dans ses principaux sites d'approvisionnement d'ici 2017²⁸⁷. Sainsbury's a également présenté son engagement à 100 % à obtenir la certification Fairtrade sur les bananes en vrac (soit une prime de l'ordre de 8 à 10 % pour les paysans).

Ces approches témoignent du formidable potentiel de veiller à ce que les paysans et les travailleurs des chaînes d'approvisionnement des supermarchés reçoivent une plus grande part du prix à la consommation de leurs produits. De plus amples exemples et études de cas figurent dans le document de travail ci-joint : *Fair Value: Case studies of business structures for a more equitable distribution of value in food supply chains*²⁸⁸.

Pourtant on reste encore loin du compte

Même si ces exemples récents laissent entrevoir une autre façon de commercer, ils restent loin du compte. Il s'agit de renforcer radicalement la transparence de la chaîne d'approvisionnement pour favoriser des stratégies plus équitables, et de promouvoir des structures d'entreprise plus propices au partage du pouvoir et des bénéfices directement avec les agriculteurs et les travailleurs. Il existe toute une panoplie de mesures courageuses que les supermarchés peuvent prendre pour s'attaquer à la cause même de l'exploitation et des inégalités croissantes au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

La fiche d'évaluation des supermarchés d'Oxfam établit de nouveaux seuils de référence ambitieux vers lesquels l'industrie doit tendre en vue d'adopter un modèle de chaîne d'approvisionnement plus équitable et plus inclusif. Ces seuils seront difficiles à atteindre et ils ne supplantent pas les mesures à prendre par d'autres parties prenantes. Néanmoins, ils constituent pour les supermarchés une voie leur permettant de démontrer leur engagement envers des chaînes d'approvisionnement plus équitables et plus viables pour les femmes et les hommes qui y travaillent.

ENCADRÉ 10 : NOTATION DES POLITIQUES DE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS

Pour éclairer la campagne d'Oxfam, nous avons évalué les politiques de chaîne d'approvisionnement accessibles au public ainsi que les pratiques déclarées communiquées par quelques-uns des supermarchés à la croissance la plus forte et la plus rapide en Allemagne, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

L'évaluation a porté sur la transparence des chaînes d'approvisionnement des supermarchés et sur le traitement des travailleurs, des paysans et des femmes au sein de ces chaînes.

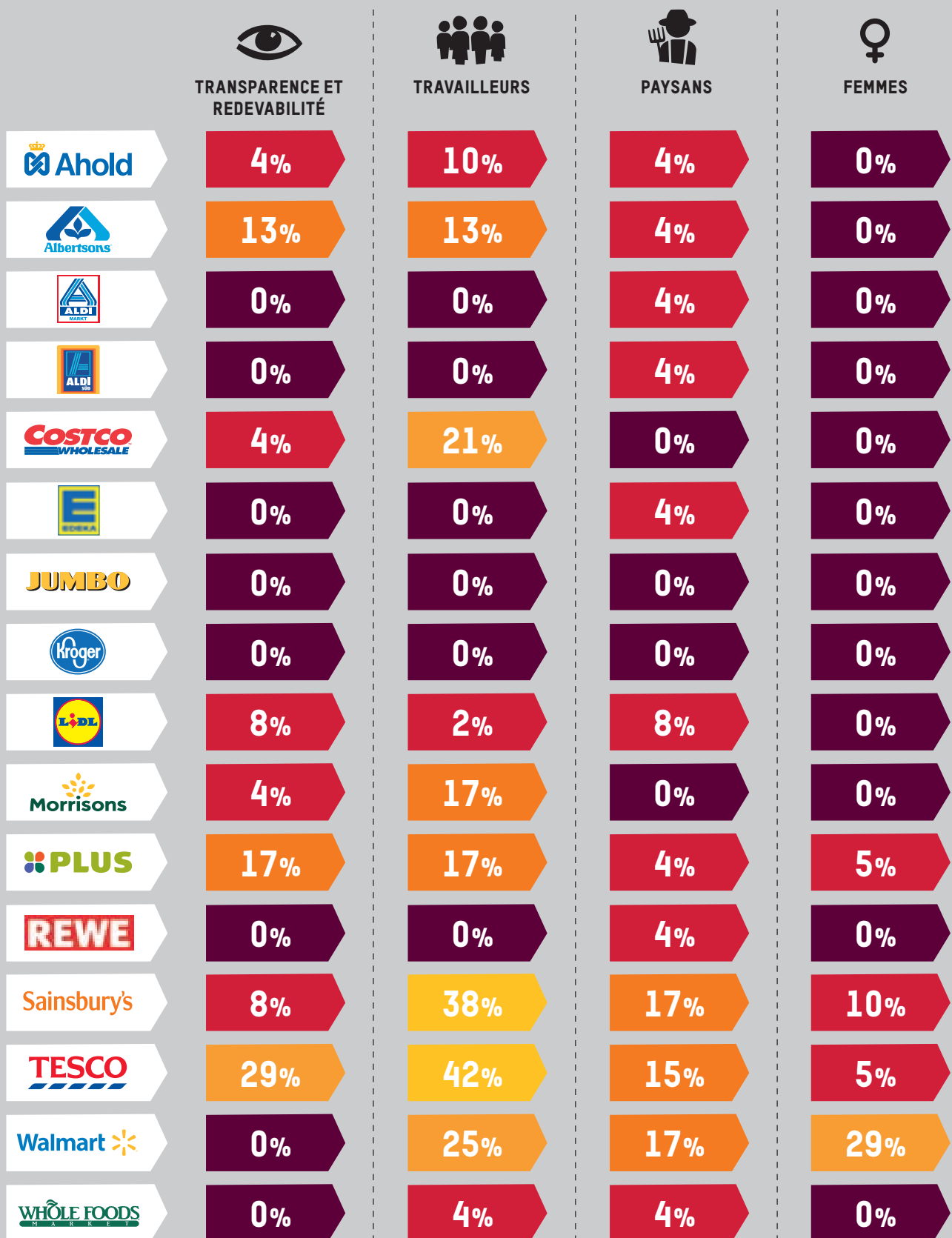
Globalement, les premiers résultats font apparaître des disparités criantes entre les politiques et les pratiques actuelles des supermarchés et les seuils de référence d'Oxfam qui reposent sur des normes internationales solides et des bonnes pratiques largement reconnues.

- Les 16 supermarchés évalués ont tous obtenu des scores très faibles dans l'ensemble des enjeux abordés, les scores les plus bas étant ceux aux rubriques « Femmes » et « Transparence et responsabilisation ». Cela montre combien on attend encore des détaillants de prendre des engagements forts sur la traçabilité au sein de leur chaîne d'approvisionnement. On constate un désintérêt quasi-universel de la part des grands supermarchés aux difficultés que connaissent les femmes au sein du secteur.
- À la rubrique « **Transparence et responsabilisation** », la moitié des entreprises s'avèrent avoir des fondements rudimentaires en place pour assurer la gestion efficace des risques posés aux droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement, mais elles sont peu nombreuses à assurer une diligence raisonnable de leurs droits humains. Toutes les entreprises ont échoué à démontrer les résultats de mécanismes de règlement des griefs, leur capacité de traçabilité des principaux ingrédients de leurs chaînes d'approvisionnement et leur suivi des niveaux de salaires et de revenus, y compris des écarts de salaires femmes-hommes. *Meilleur score = 29 % (Tesco), score moyen 5 %, 13 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 8 un score égal à 0.*
- À la rubrique « **Travailleurs** », beaucoup d'entreprises adhèrent à un code déontologique qui oblige leurs fournisseurs, par exemple, à payer un salaire décent ou à réduire les heures de travail, sans pour autant leur apporter le soutien nécessaire pour qu'ils s'y plient. Une seule entreprise, Sainsbury's, s'est révélée vérifier si ses propres actes ont pour effet d'empêcher les fournisseurs d'être en mesure respecter leur code. Trois entreprises britanniques : Tesco, Sainsbury's et Asda (Walmart) ont obtenu les meilleurs scores à cet égard, dont l'adhésion active de longue date à l'initiative « Ethical Trading » ainsi que la législation nationale de lutte contre l'esclavage moderne contribuent au respect de bonnes pratiques. *Meilleur score = 42 % (Tesco), score moyen 12 %, 8 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 5 un score égal à 0.*
- À la rubrique « **Paysans** », force est de constater que les efforts déployés par les entreprises pour aider les paysans ne sont que limités. Ils se bornent essentiellement à assurer un approvisionnement auprès de sources du commerce équitable (dit « Fairtrade ») et d'autres produits certifiés, plutôt que de constituer des efforts directs pour faire en sorte que les paysans touchent un salaire minimum vital, renforcer leur pouvoir de négociation des paysans ou évaluer l'impact du commerce sur leurs droits humains. *Rubrique des paysans : Meilleur score = 17 % (Sainsbury's et Walmart), score moyen 6 %, 13 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 3 un score égal à 0.*
- C'est à la rubrique « **Femmes** » que les plus grandes lacunes ont été constatées, toutes sauf quatre des entreprises ont enregistré un score égal à zéro à cette rubrique. Les détaillants doivent accorder davantage d'attention à cet égard et remédier aux difficultés et aux problèmes systématiques auxquels les femmes font face dans leurs chaînes d'approvisionnement. Walmart a enregistré un score de 29 % pour les engagements qu'il a pris de s'approvisionner auprès d'entreprises appartenant à des femmes et à fournir un soutien direct aux femmes dans leurs chaînes d'approvisionnement. D'où la preuve de ce qui peut être accompli dès lors que les entreprises manifestent une volonté d'agir. *Rubrique des femmes : Meilleur score = 29 % (Walmart), score moyen 3 %, 14 ayant remporté un score inférieur à 10 %, dont 12 un score égal à 0.*

Ces évaluations se reproduiront tous les ans et permettront ainsi aux clients des supermarchés, à leurs investisseurs et à d'autres parties prenantes de suivre les progrès réalisés dans tous les domaines.

La description de la méthodologie figure à l'Annexe 1, et les résultats complets sont disponibles [ici](#). L'analyse supplémentaire de la fiche d'évaluation figure dans les rapports nationaux : [Chaînes d'approvisionnement des supermarchés britanniques](#), [chaînes d'approvisionnement des supermarchés américains](#), [chaînes d'approvisionnement des supermarchés allemands](#) et [chaînes d'approvisionnement des supermarchés néerlandais](#).

FICHE D'ÉVALUATION DES SUPERMARCHÉS



CES SCORES REPOSENT SUR LES POLITIQUES ET ACTIONS RENDUES PUBLIQUES PAR LES SUPERMARCHÉS EN CE QUI CONCERNE LEURS CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE.

LES RÉVÉLATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES SONT CONSULTABLES ICI : WWW.BUSINESS-HUMANRIGHTS.ORG/BARCODES

ÉCHELLE DES SCORES



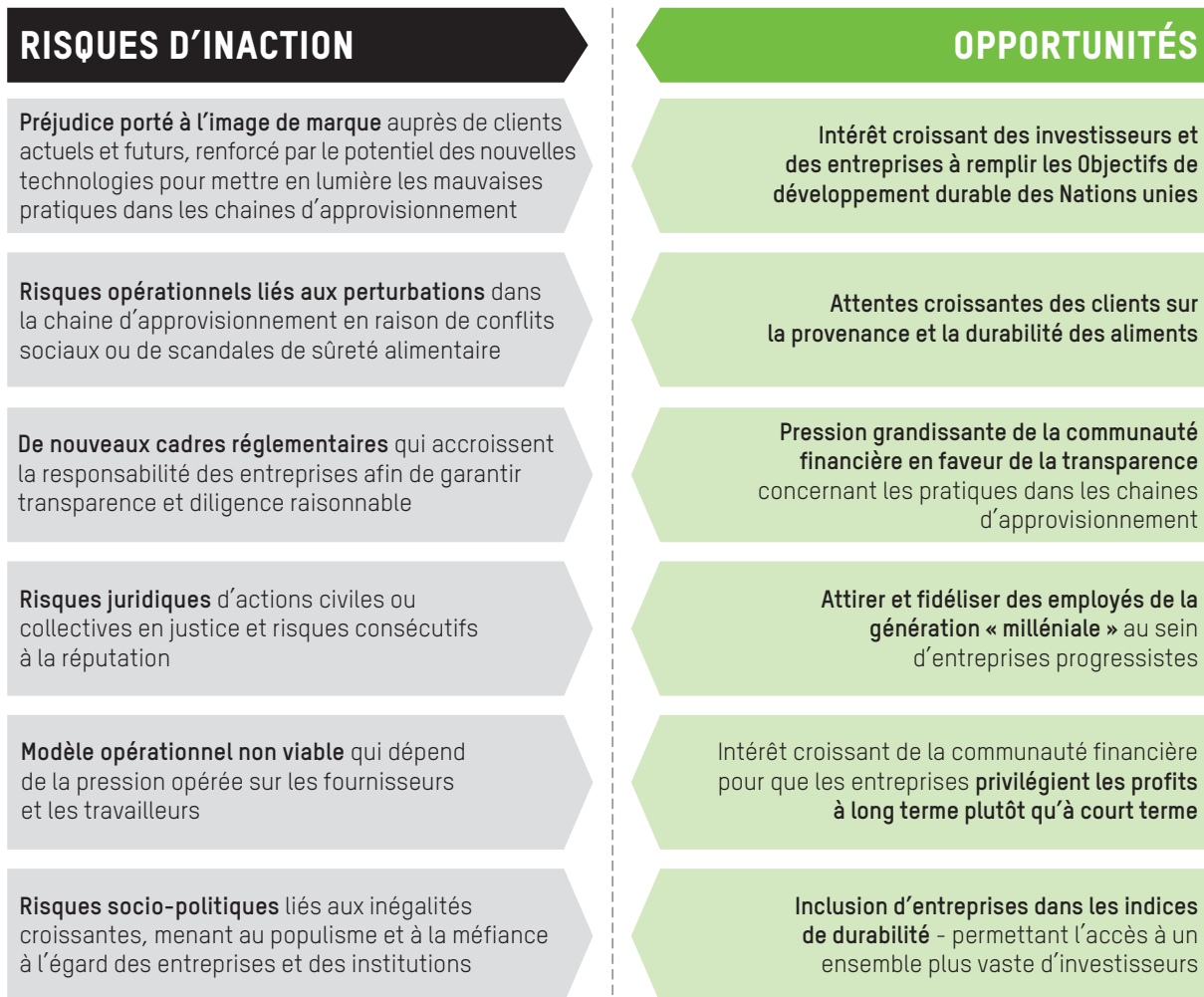
FAIBLE

ÉLEVÉ

Justification commerciale de la nécessité d'agir

L'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement est profondément enraciné et il ne sera pas facile à réformer. Mais en plus de l'obligation éthique incontestable que les supermarchés luttent contre les pratiques d'exploitation abusive qui existent aujourd'hui, les faits présentés dans ce rapport justifient de manière convaincante la nécessité d'agir.

GRAPHIQUE 43 : LA JUSTIFICATION COMMERCIALE AU RENFORCEMENT DE LA VIABILITÉ DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE REPOSE SUR LA CAPACITÉ À SAISIR LES OPPORTUNITÉS QUI SE PRÉSENTENT ET À REMÉDIER AUX RISQUES D'INACTION



Source : Plusieurs sources dont Ethical Trading Initiative et Holt International Business School (2016), Corporate Leadership on Modern Slavery, Londres : Ethical Trading Initiative ; Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (2016), From Poor Working Conditions to Forced Labour - What's Hidden in Your Portfolio? A Guide to Investor Engagement on Labour Practices in Agricultural Supply Chains, Londres : Principes des Nations unies pour l'investissement responsable ; Deloitte (2016), The Ripple Effect: How Manufacturing and Retail Executives View the Growing Challenge of Supply Chain Risk, Londres : Deloitte ; et Price Water House Cooper (2016), Workforce of the Future: the Competing Forces Shaping 2030, Londres : PWC

* * *

« ...NOUS SAVONS QUE POUR TOUT LE MONDE, QUE CE SOIT NOS PROPRES EMPLOYÉS OU NOS PARTENAIRES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT, DÈS LORS QU'ILS ÉVOLUENT DANS UN MILIEU OÙ ILS SE SENTENT EN SÉCURITÉ, RESPECTÉS ET JUSTEMENT RÉCOMPENSÉS, LEUR PRODUCTIVITÉ ET LEUR FIDÉLITÉ S'EN TROUVENT AMÉLIORÉES. AU FINAL, CELA SE TRADUIT PAR UNE MAIN-D'ŒUVRE MIEUX QUALIFIÉE ET DES PRODUITS DE MEILLEURE QUALITÉ. CHACUN SAIT QUE C'EST LA MEILLEURE MARCHE À SUIVRE. »

* * *

Louise Nicholls, responsable corporate des droits humains chez Marks & Spencer²⁸⁹



Une paysanne tenant de la terre dans ses mains. Photo: Adam Patterson/Oxfam

ENCADRÉ 11 : UN AVENIR AU-DELÀ DES SUPERMARCHÉS

Ce rapport se concentre sur les mesures à court terme pour améliorer les conditions des millions de paysans et de travailleurs au sein des chaînes d'approvisionnement internationales des supermarchés. Toutefois, pour bon nombre de producteurs, les travaux de recherche montrent qu'un moyen efficace d'améliorer les moyens de subsistance et de s'attaquer à la pauvreté passe par le développement des marchés alimentaires locaux et nationaux, démarche qui requiert un soutien public et des investissements²⁹⁰.

Des chaînes d'approvisionnement courtes qui desservent les marchés locaux permettent de réduire le nombre d'acteurs entre le producteur et le consommateur, de circonscrire les dépenses sur le plan local, de soutenir les entreprises locales et par conséquent d'accroître l'emploi local. Depuis quelques années, on assiste à l'essor de ces chaînes d'approvisionnement courtes dans les pays développés et dans les grands centres urbains ailleurs, notamment en Italie²⁹¹, en France²⁹², aux États-Unis²⁹³, en Chine²⁹⁴ et en Colombie²⁹⁵, parmi beaucoup d'autres.

De même des réseaux agroalimentaires alternatifs visent à rétablir la relation entre production et consommation par l'adoption de modèles durables. Ces réseaux mettent l'accent notamment sur les principes de l'agro-écologie par la promotion de la vente directe à la ferme, de marchés de producteurs, de paniers de produits bio, de magasins de collectifs de producteurs et d'agriculture soutenue par la communauté.²⁹⁶

Ce type d'initiatives est en plein essor et on en retrouve partout dans le monde. Beaucoup d'entre elles représentent une alternative plus durable à l'actuel système agroalimentaire industriel, et font apparaître la possibilité d'une rupture plus radicale et pérenne vis-à-vis du système de la grande distribution d'aujourd'hui.

*** SECTION 5 ***

PROGRAMME DE PASSAGE À L'ACTION

Les inégalités croissantes et l'exploitation de femmes et d'hommes sont une réalité omniprésente des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Il n'existe pas de solution miracle. Ce n'est que par des efforts soutenus de rééquilibrage du pouvoir au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire, avec des actions de la part des pouvoirs publics, des paysans et des travailleurs, ainsi que de la part des supermarchés et d'autres acteurs de la grande distribution, qu'il sera possible de transformer la vie de millions de personnes.

Oxfam s'associe à des citoyens du monde entier pour appeler à mettre fin à la souffrance humaine dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution. En conséquence de la campagne d'Oxfam, nous espérons que :

- les consommateurs trouvent inacceptable la vente de produits alimentaires qui sont le fruit de souffrances humaines et exigent des changements ;
- les États rétablissent et observent des moyens de protection vitale pour les paysans et les travailleurs et mettent un frein aux abus de pouvoir des supermarchés et de leurs fournisseurs ;
- les paysans et les travailleurs soient mieux organisés pour négocier des conditions plus équitables avec leurs acheteurs ou leur employeur, et que les femmes parmi eux aient une place solidement établie à la table des négociations et que leurs droits soient respectés ;
- les supermarchés et leurs fournisseurs transforment leurs modèles de fonctionnement à la base, en vue de partager davantage leur pouvoir avec les producteurs et productrices auprès desquels ils s'approvisionnent et de leur verser davantage de revenus.

Oxfam a la ferme conviction que de notre vivant, plus personne ne sera contraint de vivre dans la pauvreté extrême. De meilleures conditions de travail pour les producteurs et productrices de notre alimentation veilleront à ce que ce jour arrive plus tôt. Nos recommandations pour réaliser cet objectif sont les suivantes.



Un rayon de supermarché. Photo : Shutterstock

LES CITOYENS DOIVENT :

- Hausser le ton au sujet de ce scandale et se faire entendre en tant que citoyens et consommateurs pour contraindre la grande distribution à **mettre fin à la souffrance humaine dans ses chaînes d’approvisionnement**.

LES ÉTATS DOIVENT :

Contrôler les abus de pouvoir et légiférer pour respecter, protéger et réaliser les droits humains et les droits du travail

- Adopter et appliquer des lois contraignantes imposant aux chaînes d’approvisionnement le devoir de vigilance du respect des droits humains. Ces lois doivent prévoir d’obliger les entreprises à agir en vue d’empêcher et de régler tous préjudices réels ou potentiels posés aux travailleurs au sein de leurs opérations commerciales, y compris ceux dans des pays tiers. Les dispositions réglementaires ou législatives doivent adhérer aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme et assurer la participation pleine et entière des communautés et des travailleurs concernés, ainsi que l’accès à des recours pour les syndicats dans les pays producteurs.
- Adopter ou appliquer le droit de la concurrence ou la législation antitrust pour prévenir l’accumulation et l’exercice du pouvoir privé. Par exemple, il revient aux États de réglementer pour lutter contre les excès de concentration du marché ou des pratiques anticoncurrentielles et d’abus de position dominante²⁹⁷.
- **Adopter et appliquer des dispositions réglementaires ou législatives de lutte contre des pratiques commerciales déloyales.** Toute législation devrait décrire clairement l’accès aux voies de recours pour les acteurs de la chaîne d’approvisionnement au niveau mondial dès lors qu’ils font l’objet directement ou indirectement de pratiques commerciales déloyales. Les mécanismes d’application doivent prévoir des sanctions dissuasives et appuyer des enquêtes d’auto-saisine des procédures de réclamation anonymes et de véritable garantie de la confidentialité.
- **Soutenir l’adoption du traité des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme**, en plus d’assurer l’application de ses Principes directeurs sur le plan national. Un traité des Nations unies devrait imposer aux États des normes contraignantes, y compris la reconnaissance des responsabilités légales des entreprises en matière de droits humains et de droits du travail, et de veiller à leur respect dans la pratique, en prévoyant des sanctions et l’accès à des voies de grief et de recours pour les parties affectées.

Promouvoir les droits des femmes et leur égalité économique

- Abroger des lois discriminatoires s’opposant à l’égalité économique des femmes et adopter des lois à l’appui des droits des femmes. Ce type d’actions doit porter sur l’élaboration de politiques ou l’adoption de lois concernant les domaines suivants : l’élimination de toutes les formes de violence contre les femmes ; la réduction et la redistribution des activités d’assistance et de soins non rémunérées par les femmes, notamment par des investissements dans des congés adéquats de maternité et paternité et des services de santé publique et d’éducation ; l’accès équitable des femmes aux terres, autrement qu’aux ressources naturelles et à d’autres services financiers ; un salaire égal pour un travail égal, notamment en veillant à ce que les normes relatives au travail ou au salaire couvrent les femmes travaillant de manière informelle dans les chaînes d’approvisionnement ; et l’appui à des organisations féminines et à des entreprises appartenant à des femmes dans le secteur agroalimentaire.

Comblent le fossé entre le niveau actuel et le niveau assurant le minimum vital des salaires et revenus pour les paysans et les travailleurs

- Garantir l'existence et l'application de lois visant à établir un salaire minimum légal qui assure un salaire minimum vital pour les travailleurs, basé sur le coût de la vie²⁹⁸ et élaboré en consultation avec les syndicats, les organisations des droits des femmes et d'autres parties prenantes nationales. En prévoyant son ajustement annuel en fonction de l'inflation.
- Introduire des prix à la production minimum et d'autres mécanismes de soutien tels que des aides directes destinées aux paysans pour s'assurer que le prix d'achat des produits couvre le coût de leur production durable.
- Soutenir la formation commerciale des paysans, pour qu'ils puissent comprendre la complexité des modalités contractuelles conclues avec les fournisseurs et gérer leurs activités avec succès. Les États doivent par ailleurs veiller à l'instauration de réglementations juridiques et de mécanismes d'application pour contrôler des obligations contractuelles équitables entre les fournisseurs, les supermarchés ou d'autres acheteurs institutionnels²⁹⁹.
- Investir dans des biens publics particulièrement destinés à soutenir la hausse des revenus des paysans par l'intermédiaire des marchés. Il peut s'agir d'investissements dans le réseau routier rural, l'électrification, des places de marché et des services de vulgarisation axés sur les besoins des femmes. À cet égard, à charge pour les États de prendre acte des recommandations formulées par le Comité des Nations unies de la sécurité alimentaire mondiale au sujet de la « Mise en relation des petits exploitants avec le marché »³⁰⁰.

Favoriser des systèmes alimentaires locaux durables et des modèles économiques alternatifs

- **Appuyer une transition vers des systèmes alimentaires durables et des filières agroalimentaires alternatives** tels que les réseaux producteurs-consommateurs, les magasins de collectifs de producteurs, les marchés de producteurs et les programmes de provisionnement scolaire. À cet égard, les États doivent prendre acte des recommandations formulées par le Comité des Nations unies de la sécurité alimentaire mondiale intitulée « Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. »³⁰¹
- Promouvoir des structures d'entreprise équitables plus aptes à partager la valeur avec les employés et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. Il peut s'agir notamment de mettre en place des incitations réglementaires destinées à favoriser la création ou le développement d'entreprises équitables ou sociales dans des domaines tels que les marchés publics, l'attribution de licences, les prêts à taux réduit ou le régime fiscal³⁰².

LES SUPERMARCHÉS DOIVENT :

Adopter une démarche cherchant à comprendre l'intégralité des risques de violation des droits humains et des droits du travail présents dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, et à y remédier

- **S'engager explicitement au respect des principes UNGP et à en rendre compte.** À cet égard, les entreprises doivent adopter une procédure de devoir de vigilance des droits humains qui s'applique à toutes les chaînes d'approvisionnement alimentaire et respecte les Conseils pour une conduite responsable des entreprises et les lignes directrices de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture relatives à l'exercice du devoir de diligence, ainsi que des procédures de règlement des griefs et d'accès à des voies de recours.
- S'engager à la stricte neutralité vis-à-vis des efforts de syndicalisation des agriculteurs et des travailleurs et à l'adoption d'une approche de tolérance zéro vis-à-vis d'intimidations ou de représailles à l'encontre de travailleurs tentant d'établir un syndicat, aussi bien au sein même de l'entreprise que dans le reste de sa chaîne d'approvisionnement. S'engager à garantir des échanges réguliers, significatifs et constructifs avec les syndicats au sein de l'entreprise et de ses fournisseurs.



Inscrire l'autonomisation économique des femmes au cœur des opérations commerciales

- Inscrire l'autonomisation des femmes au cœur des opérations de l'entreprise par l'adhésion aux principes d'autonomisation des femmes des Nations unies ; en cherchant à comprendre les risques auxquels font face les femmes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise et y remédier, et en prônant publiquement la remise en question des inégalités des normes fondées sur le genre et des responsabilités de soins non rémunérées dans l'ensemble de la filière alimentaire et au sein de ses propres activités.

Recourir à des pratiques commerciales et de négociation qui attachent beaucoup de valeur au respect des droits humains et des droits du travail et au partage de la valeur

- S'engager à l'éradication de pratiques commerciales et de négociation qui imposent aux fournisseurs des niveaux indus de risque et de pressions pour réduire les coûts. Une telle démarche passe notamment par l'établissement de prix appropriés en fonction de coûts de production viables, des contrats et des conditions de paiement pour les fournisseurs de longue durée, prévisibles et transparents.
- **Préférer des fournisseurs qui garantissent un salaire ou un revenu minimum vital à leurs employés.** Les supermarchés doivent privilégier les achats auprès de structures d'entreprise qui visent à partager la valeur avec les agriculteurs et les ouvriers, tels que des coopératives ou des collectifs de femmes. La promotion de ces produits peut être renforcée par un positionnement avantageux dans les rayonnages.

Ci-dessus : De l'ananas séché est collecté pour être emballé, dans l'usine de transformation de la coopérative Tuzamurane au Rwanda. Photo : Aurélie Marrier d'Unienville/Oxfam

- Adopter une politique de négociation et d'achats commerciaux proactive, en quête d'entreprises ou de produits issus de pays où les droits humains et du travail sont respectés. Ces choix doivent reposer sur les résultats d'évaluations du devoir de vigilance, qui pourraient être entreprises en collaboration avec d'autres entreprises et fournisseurs.

Soutenir un salaire et un revenu minimum vital pour les femmes et les hommes tout au long de la chaîne d'approvisionnement

- Agir en collaboration avec d'autres supermarchés, fournisseurs, syndicats, organisations de la société civile et autres parties prenantes, afin de déterminer le coût de la vie pour les paysans et les travailleurs des chaînes d'approvisionnement et les risques élevés de violations des droits humains et du travail. Ces travaux doivent servir de fondement pour combler le fossé entre le salaire et le revenu en vigueur et ceux qui correspondent au minimum vital. Les entreprises doivent publier une déclaration annuelle pour rendre compte de leurs progrès par rapport aux objectifs convenus.
- S'engager à intégrer dans des délais circonscrits les seuils de salaire et de revenu minimum vital à intégrer dans les négociations de prix et les conditions contractuelles que l'entreprise conclut avec les fournisseurs.

Poser des règles de jeu équitables en veillant de manière proactive à l'existence de droits humains et de droits du travail solides et à leur application dans les pays d'approvisionnement

- Collaborer avec d'autres supermarchés, fournisseurs, syndicats, groupes de défense des droits des femmes et organisations de la société civile pour exiger que les organes publics concernés dans les pays producteurs garantissent le respect des normes de droits humains et du travail. Une telle démarche aura pour effet de renforcer les règles de jeu en les rendant plus équitables et de relever la barre pour tous les supermarchés et tous les acheteurs institutionnels.
- S'engager à ne pas adhérer à des associations professionnelles ou des chambres de commerce ou à s'en retirer dès lors que celles-ci s'opposent aux protections des droits humains et du travail dans les pays producteurs.

Améliorer radicalement la transparence de l'approvisionnement de produits alimentaires

- Améliorer la transparence par la publication du nom et du lieu (jusqu'au niveau du site) de tous les fournisseurs du supermarché concerné, en précisant d'éventuels contrats de sous-traitance, le nombre de femmes et d'hommes, le respect ou non de la liberté d'association et de négociations collectives.

LES INVESTISSEURS DOIVENT :

- Utiliser la fiche d'évaluation des supermarchés d'Oxfam pour interpeller les entreprises sur les questions de transparence et de respect des droits humains et des droits du travail de leur chaîne d'approvisionnement. Cela peut se faire par des dialogues, des tables rondes, des déclarations des investisseurs et des résolutions. Établir des coalitions avec d'autres investisseurs afin d'exhorter les entreprises à adopter des normes plus rigoureuses en matière de droits humains et d'approvisionnement dans leurs chaînes d'approvisionnement, et de déterminer l'utilité que cette fiche d'évaluation peut apporter aux investisseurs pour évaluer la performance de l'entreprise sur ces questions.
- Évaluer l'impact des entreprises sur les inégalités économiques et entre les femmes et les hommes lors de la formulation de recommandations d'investissement. Dans les processus de prise de décisions, tenir compte des engagements de l'entreprise envers les UNGP et les Principes des Nations unies sur l'autonomisation des femmes.
- Signaler haut et clair que la gestion des risques de violations de droits humains et les politiques d'achat transparentes attestent de la solidité de la gouvernance d'entreprise. Clarifier qu'on attend d'entreprises performantes à ce qu'elles assurent le suivi et la gestion actifs des impacts liés aux droits humains et à ce qu'elles investissent dans leurs propres fournisseurs.

APPENDICE 1 :

EXEMPLES DE PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Voici des exemples de pratiques commerciales déloyales de la part des supermarchés :

- **L'achat de produits provenant de plusieurs endroits différents :** Cette pratique facilite la permutation fréquente entre fournisseurs d'un même pays ou entre les pays en se basant sur les prix, souvent dans des délais très courts³⁰³. Cette mobilité des capitaux précarise la situation des fournisseurs contraints de faire face à des changements rapides de la demande et peut encourager un nivellement par le bas basé sur le prix entre les différents fournisseurs.
- **Des contrats de courte durée :** Les contrats entre acheteurs et fournisseurs pour les produits frais sont souvent négociés à très court terme dans les pays d'approvisionnement. Cela permet aux acheteurs d'opter rapidement pour de nouveaux fournisseurs en cas de hausse des prix ou de l'existence ailleurs de fournisseurs à moindre coût.
- **Des délais d'exécution courts après le passage de commandes :** Pour respecter des délais serrés, cela se traduit par le recours à des heures supplémentaires, à de la main-d'œuvre occasionnelle et à l'externalisation du travail³⁰⁴. L'OIT montre la corrélation entre des délais d'exécution insuffisants et le recours accru à l'externalisation du travail et au travail temporaire. De telles pratiques s'accompagnent de salaires moins élevés, de journées de travail plus longues et de moins de droits pour les travailleurs³⁰⁵.
- **Des clauses contractuelles unilatérales qui autorisent les acheteurs à résilier un contrat en cas de marges insuffisantes :** Une enquête commandée par l'instance arbitrale britannique « Groceries Code Adjudicator » fait état d'un nombre important de plaintes concernant des demandes de paiements forfaitaires pour résorber les manques à gagner des détaillants³⁰⁶. Il semble aussi que des acheteurs de supermarchés refusent de signer un contrat écrit ou résilient des contrats avec très peu de préavis voire aucun³⁰⁷.
- **Les modifications de commandes a posteriori de dernière minute :** Les modifications de dernière minute touchent particulièrement les femmes et les hommes qui peuvent être appelés à travailler ou à être mis à pied dans des délais très brefs pour répondre à ces exigences. Cette pratique contribue à la précarité de contrats de courte durée et à la sous-traitance des travailleurs. Il arrive aux supermarchés d'imposer une amende ou une pénalité aux fournisseurs qui ne respectent pas les délais, même si ceux-ci ont été imposés à la dernière minute³⁰⁸.
- **L'annulation de commandes reposant sur des critères esthétiques ou de qualité :** Toutes sortes de preuves indiquent que pour gérer leur approvisionnement, il arrive fréquemment aux supermarchés d'annuler ou de réduire leurs commandes à la dernière minute en invoquant des critères de qualité arbitraires³⁰⁹. Au Pérou, par exemple, les rapports montrent que les paysans doivent souvent littéralement enfouir sous terre entre 10 et 40 % de leurs agrumes suite à leur rejet par des acheteurs de supermarchés, souvent pour des raisons esthétiques³¹⁰.
- **L'excès de commande, au-delà de la demande prévue, pour gérer les risques de rayonnages vides :** Les témoignages font part de l'habitude des supermarchés de commander plus de 150 % de la demande attendue. Après avoir passé commande, ils réduisent ou annulent leurs commandes à la dernière minute pour les ajuster à la demande réelle. Une telle pratique a pour effet de transférer le risque financier aux paysans et fournisseurs, qui souvent ne sont pas en mesure de revendre leurs marchandises sur d'autres réseaux commerciaux³¹¹.
- **Retard de paiement ou prorogation des délais de paiement :** Par exemple, une enquête réalisée en 2016 par le « Grocery Code Adjudicator » a fait état des violations historiques de ce code de la part de Tesco en matière de retard de paiements. L'enquête a révélé que les paiements versés aux fournisseurs pouvaient souvent prendre des mois (dans certains cas jusqu'à 24 mois)³¹². Suite à une enquête interne, le supermarché a depuis mis en place plusieurs réformes destinées à améliorer ses relations avec les fournisseurs³¹³.

- **La demande aux fournisseurs de rabais a posteriori** : Par exemple, en demandant des réductions sur un prix déjà convenu. Face à cette pratique, les fournisseurs ont du mal à anticiper leurs besoins de production et de main-d'œuvre.
- **Des tarifs de pénétration** : De gros supermarchés fixent des prix inférieurs à ceux des concurrents mais ils compensent ce manque à gagner en demandant encore plus de ristournes à leurs fournisseurs et en élargissant leur volume de ventes. Il semblerait qu'aux États-Unis, des supermarchés comme Costco et Kroger aient mis à profit cette stratégie pour consolider leur position sur le marché³¹⁴.
- **Des produits d'appel** : Des supermarchés peuvent décider de se servir de la banane ou du lait comme « produits d'appel », en les vendant sur les rayonnages à des prix inférieurs au coût de production³¹⁵. Pour compenser ce déficit, ils réclament encore plus de réductions à leurs fournisseurs ou ils vendent d'autres produits à des marges plus élevées. Au Royaume-Uni, le prix payé par les consommateurs pour des bananes a diminué de moitié en termes réels depuis 2001, car elles sont souvent vendues à des prix inférieurs au coût de production³¹⁶.
- **Le paiement de prix inférieurs au coût de production** : Dans une étude mondiale sous la houlette de l'OIT réalisée auprès de fournisseurs, 40 % d'entre eux ont déclaré qu'ils acceptaient des commandes pour lesquelles le prix proposé ne leur permettait pas de couvrir leurs coûts de production³¹⁷. Le rapport montre que les fournisseurs dans les pays en développement sont plus susceptibles de vendre en dessous du coût de production³¹⁸. Cette pratique, à son tour, réduit les revenus des fournisseurs et diminue les salaires³¹⁹.
- **La réticence à ajuster les prix pour incorporer les augmentations légales du salaire minimum** : Malgré les efforts de lobbying déployés par quelques grandes marques mondiales pour légiférer en faveur de la hausse du salaire minimum dans des pays comme le Bangladesh et le Cambodge, une enquête mondiale montre qu'un quart seulement des acheteurs de la chaîne d'approvisionnement de toute une variété de secteurs étaient disposés à ajuster leurs prix pour tenir compte des augmentations légales du salaire minimum dans les pays fournisseurs³²⁰.
- **Le recours à des frais de référencement comme moyen de monnayer l'espace en rayons** : Les enseignes se servent de ces paiements pour augmenter leurs profits quand leurs marges sont faibles. Ainsi des témoignages laissent à penser que Costco oblige les fournisseurs à soumissionner pour l'espace en rayons dans ses magasins³²¹. En Europe, l'hebdomadaire The Economist affirme que dans certains cas, le montant des frais de référencement que les fournisseurs versent aux supermarchés est supérieur au bénéfice d'exploitation de ces derniers³²².
- **Des paiements pour participer aux frais de stockage ou de distribution** : Par exemple, des témoignages font apparaître qu'en 2015, Walmart aurait indiqué à ses fournisseurs que ces derniers allaient devoir payer l'utilisation de ses centres de distribution, de ses entrepôts et de l'espace en rayons dans ses magasins³²³.
- **Réclamer aux fournisseurs des paiements supplémentaires en espèces** : Par exemple, le quotidien britannique The Guardian indiquait en 2016 que le supermarché britannique Asda avait réclamé à ses fournisseurs des rabais et des paiements en espèces pour l'aider à lutter contre l'essor des discounteurs Aldi et Lidl au Royaume-Uni³²⁴. Le GCA, l'instance d'arbitrage, a pris note que Morrisons avait réclamé de manière indirecte à ses fournisseurs de lui verser des montants forfaitaires non prévus dans les accords de fourniture concernés pendant un bref moment dans le courant de 2014, avant que supermarché britannique ne revienne rapidement sur sa décision³²⁵. Le cabinet de consultants Moore Stephens signale que les primes de certains acheteurs des chaînes d'approvisionnement des supermarchés sont tributaires de l'obtention de contributions en espèces et d'autres déductions de la part des fournisseurs³²⁶.
- **L'obligation aux paysans de payer les coûts de certification** : Par exemple, le supermarché américain Whole Foods aurait exigé de ses producteurs de prendre à leur charge le coût de leur certification arbitraire dans le cadre de son programme « Responsibly Grown » (cultivé de manière responsable)³²⁷.

APPENDICE

Annexe 1 Derrière le code-barre : Note de méthodologie

Études de cas

Annexe 2 [Supermarket Responsibilities for Supply Chain Workers' Rights: Continuing challenges in seafood supply chains and the case for stronger supermarket action](#)

Annexe 3 [A Fair Share for Georgia's Grape Growers](#)

Annexe 4 Human Suffering in Italy's Agricultural Value Chain

Annexe 5 [The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains: Continuing evidence of rights violations in Costa Rica and Ecuador](#)

Annexe 6 Land But No Freedom: Debt, poverty and suffering in the Philippine banana trade

Annexe 7 La Coopérative d'ananas de Tuzamurane au Rwanda. Donner aux paysans et paysannes les moyens de récolter les fruits du marché mondial

Annexe 8 Une nouvelle voie lactée. Aider les éleveurs et les éleveuses au niveau local à répondre à la hausse de la demande dans la filière du lait en Afrique de l'ouest

Rapport nationaux

Annexe 9 [Chaînes d'approvisionnement des supermarchés au Royaume-Uni : Mettre fin aux souffrances qui se cachent derrière notre alimentation](#)

Annexe 10 [Chaînes d'approvisionnement des supermarchés aux États-Unis : Mettre fin aux souffrances qui se cachent derrière notre alimentation](#)

Annexe 11 [Chaînes d'approvisionnement des supermarchés aux Pays-Bas : Mettre fin aux souffrances qui se cachent derrière notre alimentation](#)

Annexe 12 [Chaînes d'approvisionnement des supermarchés en Allemagne : Mettre fin aux souffrances qui se cachent derrière notre alimentation](#)

Travaux de recherche préliminaires

Annexe 13 [Valeur équitable : Études de cas des structures commerciales pour une répartition plus équitable de la valeur des chaînes d'approvisionnement alimentaire](#)

Annexe 14 [Données de l'échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages](#)

Annexe 15 [Données de BASIC : Analyse de la répartition de la valeur d'un panier de produits alimentaires sur la durée](#)

Annexe 16 Données relatives à la fiche d'évaluation des supermarchés

NOTES

Sauf indication contraire, tous les liens ont été consultés pour la dernière fois en mai 2018.

- 1 Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20. (19 mai 2017). Towards an Inclusive Future: Shaping the World of Work (Vers un avenir inclusif : Façonner le monde de travail). Extrait de : http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Pressemittelungen/2017/g20-ministerial-declaration.pdf?__blob=publicationFile&v=2
- 2 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Nairobi : Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-62047>
- 3 D. Alejo Vázquez Pimentel, I. Macías Aymar et M. Lawson. (2018). Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent : Pour mettre un terme à la crise des inégalités ; il est indispensable de construire une économie autour des citoyens ordinaires, et non des riches et des puissants. Nairobi : Oxfam. DOI: 10.21201/2017.1350 Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/reward-work-not-wealth-to-end-the-inequality-crisis-we-must-build-an-economy-fo-620396>
- 4 Il est à noter que dans le cadre de ce rapport, les termes « grande distribution » et « supermarché » font référence aux établissements commercialisant une diversité de produits alimentaires et ménagers en libre-service et organisés en rayons. Nous utilisons également le terme « supermarché » pour désigner les plus grands magasins tels que les « hypermarchés » spécialisés dans l'alimentation et autres produits de consommation ainsi que les « magasins discount » qui sont eux spécialisés dans le segment à bas prix du marché de la distribution alimentaire.
- 5 D'après la Convention sur le travail forcé de l'OIT de 1930 (n° 29), le travail forcé ou obligatoire est défini comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». Comme le souligne l'OIT « cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. » Voir : <http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang--fr/index.htm>
- 6 Dans ce rapport, le terme « risque de la faim » est utilisé comme synonyme d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Voir la note 39 pour une définition de l'insécurité alimentaire.
- 7 À noter que le fondement juridique des obligations internationales relatives aux droits humains et du travail est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. D'autres normes internationales du travail pertinentes sont énoncées dans les huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, qui peuvent être consultées ici : <http://www.ilo.org/global/standards/Introduction-to-International-Labour-Standards/conventions-and-Recommendations/lang--fr/index.htm>
- 8 La nouvelle campagne d'Oxfam s'appelle « La face cachée des prix » dans certains pays, et « Derrière le code-barre » dans d'autres.
- 9 D. Hardoon. (2016). « Une économie au service des 99 % : Il est temps de construire une économie humaine qui profite à tous, non pas à une poignée de privilégiés. Oxford : Oxfam. Extrait de : <https://www.oxfam.org/fr/rapports/une-economie-au-service-des-99>
- 10 D'après les dépenses consacrées aux courses alimentaires dans les 12 semaines se terminant au 30 décembre 2017. M. Watkins. (9 janvier 2018). UK: Christmas grocery spend up £500m over "golden quarter". Extrait de : <http://www.nielsen.com/ie/en/insights/news/2018/christmas-grocery-spend-up-euro-500m.print.html>
- 11 DistriFood. (2018). Marktaandelen 2007–2017 Nielsen. Extrait de : <http://www.distriFood.nl/service/marktaandelen>
- 12 Voir Graphique 22 dans le rapport principal.
- 13 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Extrait de http://www.ilo.org/travail/info/fs/WCMS_556336/lang--en/index.htm. Voir l'Appendice 1 du rapport principal pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.
- 14 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Op. cit.
- 15 G. Ellison. (2017). *Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results*. Londres : YouGov. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf
- 16 Parlement européen. (2016). *Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire*. Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Bruxelles : Parlement européen. Extrait de : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0173+0+DOC+XML+V0//FR>
- 17 Voir l'Appendice 1 pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.
- 18 D'une valeur nette de 130 milliards de dollars. Voir Forbes : <https://www.forbes.com/profile/walton-1/>
- 19 Données de la Banque mondiale, Data Bank, site consulté en décembre 2017. Disponible sur : <http://databank.worldbank.org/data/home.aspx>.
- 20 Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour le Nigeria de 396 373 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016. Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour la Norvège 390 635 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016.
- 21 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Op. cit.
- 22 Ibid.
- 23 De 2006 à 2016. Ibid.
- 24 Un « travailleur » est une personne en âge de travailler qui, au cours d'une période donnée, se trouvait soit dans un emploi rémunéré, soit dans un emploi à son compte. À ces fins, un « travailleur » occupe ou occupait un poste défini comme « emploi rémunéré », où le titulaire détient un contrat de travail explicite (écrit ou oral) ou implicite qui lui apporte une rémunération de base. Cette définition inclut par conséquent les travailleurs sous contrat formel et ceux sous contrat informel. Voir : Organisation internationale du travail, *Emploi par statut*. Extrait de : http://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/description_STE_EN.pdf
- 25 Un paysan est un paysan, pasteur, sylviculteur ou pêcheur qui gère des domaines d'une superficie comprise entre moins

- d'un hectare jusqu'à 10 ha. Voir : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2012). *Enduring Farms: Climate Change, Smallholders and Traditional Farming Communities*. Rome : FAO. Extrait de : http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf
- 21 J. Kydd et A. Dorward. (2001). The Washington consensus on poor country agriculture: Analysis, prescription and institutional gaps. *Development Policy Review*, 19(4), 467-478. Extrait de : http://economia.unipv.it/pagp/pagine_personal/msassi/readinglist/wcagr.pdf
- 22 O. de Schutter. (2011). The World Trade Organization and the Post-Crisis Agenda. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Extrait de : https://www.wto.org/english/news_e/news11_e/deschutter_2011_e.pdf
- 23 L'OIT constate un déclin depuis longtemps des taux de syndicalisation dans de nombreux pays. Voir OIT (2015), Trends in Collective Bargaining Coverage: Stability, erosion or decline? Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_409422/lang--en/index.htm. La syndicalisation des travailleurs est particulièrement faible au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Dans une enquête mondiale portant sur près de 1 500 entreprises de la grande distribution à l'échelle mondiale, moins d'un quart des fournisseurs de produits alimentaires relevaient la présence de syndicats. Voir D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Genève : Organisation internationale du Travail. Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_537892/lang--fr/index.htm
- 24 Voir les campagnes pour le salaire minimum vital régional de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/wagescampaign>
- 25 À son origine, le concept du salaire minimum vital est qu'un travailleur et sa famille soient en mesure de bénéficier d'un niveau de vie de base mais décent, qui est considéré comme acceptable par la société à son niveau actuel de développement économique. Selon cette définition, un travailleur et sa famille sont censés pouvoir vivre au-dessus du seuil de pauvreté et participer à la vie sociale et culturelle. Pour en savoir plus sur ce concept et les outils de mesure utilisés, voir R. Anker et M. Anker (2017). *Living Wages Around the World*. Cheltenham : EE Elgar. Disponible sur : <http://www.e-elgar.com/shop/living-wages-around-the-world> [paywall].
- 26 D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains*. Op. cit.
- 27 HCR et ONU FEMMES. (2013). *Realizing Women's Right to Land and Other Productive Resources*. Extrait de : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/RealizingWomensRightstoLand.pdf>
- 28 CES. (2003). Les femmes dans les syndicats : Une nouvelle donne. Extrait de : https://www.etuc.org/IMG/pdf/genre_fr_080403.pdf
- 29 D. Chopra. (2014). *Towards Gender Equality with Care-sensitive Social Protection*. Extrait de : <http://www.ids.ac.uk/publication/towards-gender-equality-with-care-sensitive-social-protection>
- 30 L'OIT a constaté que souvent, pour obtenir un emploi ou une promotion, les travailleuses sont censées, en contrepartie, fournir des services sexuels ou subir des situations de harcèlement. Voir Organisation internationale du Travail (2017). *Mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail*. Genève : OIT. Extrait de : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_553578.pdf
- 31 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. *IDS Bulletin*, 32 (3), 83-93. Extrait de : <https://OpenDocs.IDS.AC.uk/OpenDocs/handle/123456789/8749>
- 32 D. Dalabajan. (2018). Land But No Freedom: Debt, poverty and human suffering in the Philippine banana trade. Manille : Oxfam aux Philippines. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-but-no-freedom-debt-poverty-and-suffering-in-the-philippine-banana-trade-620421>
- 33 L. Griek, J. Penikett et E. Hougee. (2010). *Bitter Harvest: Child Labour in the Cocoa Supply Chain*. Sustainalytics. Extrait de : <http://www.cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2017/09/Bitter-Harvest-Child-Labour-in-the-Cocoa-Supply-Chain.pdf>
- 34 Man-Kwun Chan (2012). *Making Agricultural Value Chain Programmes Work for Workers: A Practical Guide for Development Donors and Practitioners*. WIEGO. Extrait de : http://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Chan_WIEGO_TB4.pdf
- 35 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. *IDS Bulletin*, 32 (3), 83-93. Extrait de : <https://OpenDocs.IDS.AC.uk/OpenDocs/handle/123456789/8749>
- 36 Banque mondiale, FAO et FIDA. (2009). *Gender in Agriculture Sourcebook*. Washington DC : Banque mondiale. Extrait de : <http://SiteResources.worldbank.org/INTGENAGRLIVS0UB00K/Resources/CompleteBook.pdf>
- 37 Organisation internationale du Travail. (2017). *Estimations mondiales de l'esclavage moderne, du travail forcé et du mariage forcé*. Genève : Organisation internationale du Travail. Extrait de : http://www.ilo.org/Global/Publications/Books/WCMS_575479/lang--en/index.htm
- 38 L'insécurité alimentaire existe lorsqu'un ou plusieurs individus manquent d'accès à des quantités suffisantes de nourriture sûre et nutritive pour assurer leur croissance et leur développement normaux, ainsi qu'une vie active et en bonne santé. L'insécurité alimentaire peut être due à l'indisponibilité d'aliments, à un pouvoir d'achat insuffisant, à une distribution inadaptée ou à une utilisation inadéquate des denrées alimentaires au niveau des ménages. L'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de santé et d'hygiène et les mauvaises habitudes en matière de soins et d'alimentation sont les principaux facteurs conduisant à un cadre nutritionnel médiocre. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. (2017). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 : Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome : FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-l7695f.pdf>
- Pour en savoir plus sur la mesure par Oxfam de l'insécurité alimentaire, voir la note méthodologique à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). *Ripe for Change: Methodology note*. Op. cit.
- 39 F. Humbert. (2018). *The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains*. Berlin : Oxfam Allemagne. Extrait de <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-plight-of-pineapple-and-banana-workers-in-retail-supply-chains-continuing-e-620420>
- 40 R. Willoughby et T. Gore. (2018). *Ripe for Change: Methodology note*. Nairobi : Oxfam. Op. cit.
- 41 Données sur les exportations de bananes aux Philippines : COMTRADE. (2016). Données pour les bananes, y compris plantains, fraîches et séchées. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de riz pakistanaï : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de riz. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de crevettes congelées thaïlandaises : COMTRADE. (2016). Données pour les crustacés, les crevettes congelées, sauf les espèces en eau froide (code 030617). <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de raisin sud-africain : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de raisin frais et sec. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de tomates préparées italiennes : COMTRADE. (2016). Données pour les tomates préparées et en conserve. <https://comtrade.un.org/data>

- Les données d'exportation pour l'Italie ne représentent pas un échantillon de l'ensemble des fruits et légumes en provenance d'Italie. Au lieu de cela, les données ont été sélectionnées pour les tomates italiennes préparées à titre d'exemple indicatif d'un produit d'exportation de grande valeur en provenance du pays.
- 42 Site BASIC : <https://lebasic.com/>
- 43 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.
- 44 Le revenu vital se définit comme le revenu net qu'un ménage doit gagner pour permettre à tous ses membres de jouir d'un niveau de vie décent. ISEAL Alliance, Living Income, accessible ici : <https://www.living-income.com/the-concept>
- 45 42 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Op. cit. Basés sur les salaires moyens des directeurs exécutifs des supermarchés américains Walmart, Costco et Kroger.
- 46 Ibid. Basé sur le salaire de 2016 pour le directeur général de Tesco, qui était le directeur de supermarché britannique le mieux payé en 2016.
- 47 Ibid.
- 48 USAID-KAVES. (2015). Fresh Green Bean Value Chain Analysis. Washington DC : USAID. Extrait de : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M2T2.pdf
- 49 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 50 A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Durham, NC: Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam Amérique.
- 51 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit. L'ensemble des données pour l'étude sont disponibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 52 OIT. (2017). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2017. Genève : OIT. Extrait de : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_541145/lang--fr/index.htm
- 53 Comme l'a indiqué CNBC : E. Cheng. (24 août 2017). Amazon's new Whole Foods discounts wipe out nearly \$12 billion in market value from grocery sellers. Extrait de : <https://www.CNBC.com/2017/08/24/Amazons-New-Whole-Foods-discounts-Wipe-Out-10-billion-in-Market-value-from-Grocery-sellers.html>
- 54 Voir la Section 3 du rapport principal pour en savoir plus.
- 55 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 56 Voir le Tableau 3 dans le rapport principal
- 57 Le ratio entre le salaire minimum du pays et le PIB mensuel par habitant est un indicateur utilisé dans l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités d'Oxfam. Voir M. Lawson et M. Martin. (2017). L'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités : Nouveau classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres. Oxfam et Development Finance International. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-commitment-to-reducing-inequality-index-a-new-global-ranking-of-governments-620316>
- 58 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op. cit.
- 59 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 60 B. Pennell. (2018). Tuzamurane Pineapple Cooperative, Rwanda: Empowering smallholder farmers to benefit from the global market. Nairobi: Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/tuzamurane-pineapple-cooperative-rwanda-empowering-small-scale-farmers-to-benefit-620422>
- 61 Commission européenne. (12 avril 2018). Proposition de Directive relative aux pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Extrait de : https://ec.europa.eu/info/publications/key-documents-unfair-trading-practices_en
- 62 O. de Schutter. (2010). Lutter contre la Concentration dans les Chaînes d'Approvisionnement Alimentaire : Le rôle du droit de la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs. Extrait de : http://www.ohchr.org/documents/issues/Food/BN3_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf
- 63 Par exemple, la loi britannique de 2015 relative à l'esclavage moderne (« Modern Slavery Act »), la loi de Californie de 2012 sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (« California Transparency in Supply Chains Act ») et la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance. Voir la section 4 pour en savoir plus.
- 64 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCR). Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme. Extrait de : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWGOntNC.aspx>
- 65 Un « travailleur » est une personne en âge de travailler qui, au cours d'une période donnée, se trouvait soit dans un emploi rémunéré, soit dans un emploi à son compte. À ces fins, un « travailleur » occupe ou occupait un poste défini comme « emploi rémunéré », où le titulaire détient un contrat de travail explicite (écrit ou oral) ou implicite qui lui apporte une rémunération de base. Cette définition inclut par conséquent les travailleurs sous contrat formel et ceux sous contrat informel. Voir : Organisation internationale du travail, Emploi par statut. Extrait de : http://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/description_STE_EN.pdf
- Un paysan est un paysan, pasteur, sylviculteur ou pêcheur qui gère des domaines d'une superficie comprise entre moins d'un hectare jusqu'à 10 ha. Voir : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2012). Enduring Farms: Climate Change, Smallholders and Traditional Farming Communities. Rome: FAO. Extrait de : http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf
- 66 D. Alejo Vazquez Pimentel et I. Macias Aymar. (2018). Reward Work, Not Wealth. Nairobi : Oxfam. Extrait de : https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_oxfam_inegalites_2018.pdf
- 67 Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. Extrait de : <https://www.boell.de/en/2017/10/26/agrifood-atlas-facts-and-figures-about-corporations-control-what-we-eat>
- 68 Il est à noter que dans le cadre de ce rapport, les termes « grande distribution » et « supermarché » font référence aux établissements commercialisant une diversité de produits alimentaires et ménagers en libre-service et organisés en rayons. Nous utilisons également le terme « supermarché » pour désigner les plus grands magasins tels que les « hypermarchés » spécialisés dans l'alimentation et autres produits de consommation ainsi que les « magasins discount » qui sont eux spécialisés dans le segment à bas prix du marché de la distribution alimentaire.
- 69 D'après la Convention sur le travail forcé de l'OIT de 1930 (n° 29), le travail forcé ou obligatoire est défini comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert

- de plein gré ». Comme le souligne l'OIT « cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. » Voir : <http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang--fr/index.htm>
- 70 Dans ce rapport, le terme « risque de la faim » est utilisé comme synonyme d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Voir la note 181 pour une définition de l'insécurité alimentaire.
- 71 À noter que le fondement juridique des obligations internationales relatives aux droits humains et du travail est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. D'autres normes internationales du travail pertinentes sont énoncées dans les huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, qui peuvent être consultées ici : <http://www.ilo.org/global/standards/Introduction-to-International-Labour-Standards/conventions-and-Recommendations/lang--fr/index.htm>
- 72 La nouvelle campagne d'Oxfam s'appelle « La face cachée des prix » dans certains pays, et « Derrière le code-barre » dans d'autres.
- 73 J. Kydd et A. Dorward. (2001). The Washington consensus on poor country agriculture. Op. cit.
- 74 OCDE. (2010). Examen des politiques agricoles. Paris : OCDE. Extrait de : http://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/examen-des-politiques-agricoles-de-l-ocde_19900066
- 75 O. de Schutter. (2011). The World Trade Organisation and the Post-Crisis Agenda. Op. cit.
- 76 Commission de l'Union africaine. (2014). Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance agricole et de transformation pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance. Extrait de : <http://www.fao.org/food-loss-reduction/news/detail/fr/c/251934/>
- 77 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2014). Analyse des dépenses publiques en soutien à l'agriculture et à l'alimentation au Ghana, 2006-2012. Rome: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Extrait de : http://www.fao.org/fileadmin/templates/mafap/documents/technical_notes/GHANA/2005-2013/Technical note GHANA PE web.pdf
- 78 Ibid.
- 79 Oxfam, Forum des acteurs non étatiques agricoles, Forum politique. (2017). Analyse du budget 2016/17 : Is the Agriculture Sector a Priority for the Country Economic Growth and Reduction of Poverty. Dar es Salaam: Oxfam. Extrait de : <http://www.policyforum-tz.org/sites/default/files/AgriculturePolicyBrief.pdf>
- 80 Banque de données de la Banque mondiale. Chiffres à partir des estimations de 2016, montrant que par rapport à la population nationale, la population rurale au Ghana s'élève à 45 %, celle en Tanzanie à 68 % et celle au Kenya à 74 %. Disponible sur : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>
- 81 Pour plus d'informations, voir Oxfam. (2018). Taking a Fresh Approach: Enabling local producers to meet rising demand in West Africa's dairy sector. Nairobi : Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/taking-a-fresh-approach-enabling-local-producers-to-meet-rising-demand-in-west-620423>
- 82 OIT. (2015). Trends in Collective Bargaining Coverage: Stability, erosion or decline? (Tendances au niveau des taux de couverture de la négociation collective : stabilité, érosion ou déclin ?) Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_537892/lang--fr/index.htm
- 83 F. Jaumotte et C. O. Buitron. (2015). Inequality and Labor Market Institutions. IMF Staff Discussion Note. Extrait de : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf>
- 84 Confédération syndicale internationale. (2017). Indice CSI 2017 des droits dans le monde. Bruxelles : CSI. Extrait de : <https://www.ituc-csi.org/indice-csi-2017-des-droits-dans-le?lang=en>
- 85 Ibid.
- 86 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 87 Ibid.
- 88 Il est à noté que le droit à un niveau de vie suffisant est consacré à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966).
- 89 Voir les campagnes pour le salaire minimum vital régional de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/wagescampaign>
- 90 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-plight-of-pineapple-and-banana-workers-in-retail-supply-chains-continuing-e-6204200p>. cit.
- 91 Plus de précisions concernant les estimations du « salaire minimum vital » figurent ici : R. Anker et M. Anker. (2017). Living Wages Around the World: Manual for Measurement. Extrait de : <https://doi.org/10.4337/9781786431462>
- 92 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op. cit.
- 93 Le salaire minimum national déclaré être de 238 cedis ghanéens (54 dollars). Le salaire brut moyen des travailleurs dans les plantations de banane au Ghana est estimé à 758 cedis (758 dollars) par mois. Le salaire minimum vital dans la zone inférieure du Volta au Ghana est estimé à 1 028 cedis (235 dollars) par mois. Chiffres de février 2017, extrait de S. Smith et M. et K. Anker (2017). Living Wage Study: Ghana. Global Living Wage Coalition. Disponible sur : https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2017-12/LivingWageReport_Ghana.pdf
- 94 Salaire minimum vital basé sur les estimations dans la région du Mont Kenya en 2016. Le salaire minimum vital pour les cueilleurs de fleurs dans la région est estimé à 12 969 shillings kenyans par mois (135 dollars), alors que le salaire minimum national s'élève à 5 437 shillings kenyans par mois (57 dollars). Il convient de noter que, bien que cette étude s'intéresse à la cueillette de fleurs, les auteurs suggèrent qu'elle fournit une comparaison utile pour d'autres produits agricoles comme le café, le thé et les légumes frais. Toutes les statistiques extraites de R. Anker et M. Anker (2017). Living Wage Assessment: Kenya. Global Living Wage Coalition. Disponible sur : https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2017-12/Kenya_Living_Wage_Benchmark_Report.pdf
- 95 A de Freitas Barbosa et al. (2016). Living Wage Study, Brazil. Global Living Wage Coalition. Extrait de : https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2017-12/Living_Wage_Benchmark_Report_Brazil.pdf
- 96 Samantha Silva e Régis Melo. (2016). Informalidade é maior problema nas lavouras de café em MG, diz MTE', Sul de Minas. Extrait de : <http://g1.globo.com/mg/sul-de-minas/noticia/2016/05/informalidade-ainda-e-maior-problema-nas-lavouras-de-cafe-em-mg-diz-mpt.html>
- 97 Le salaire minimum vital a été estimé à 3 991 841 dongs (181 dollars) par mois en milieu rural au Vietnam en mars 2016. Cela représente un niveau qui est 56,4 % plus élevé que le salaire minimum dans la Région 4, et de quelque 12,8 % plus élevé que la moyenne des salaires en vigueur dans la filière de la transformation des crevettes dans le pays. Toutes les données proviennent du Research Centre for Employment Relations (ERC), (2017), Living Wage Study in Soc Trang and Thai Binh Vietnam, Global Living Wage Coalition. Extrait de : https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2017-12/Rural_Vietnam_Living_Wage_Benchmark_Report.pdf

- 98 S. Smith et M. et K. Anker. (2017). Living Wage Study: Ghana. Op. cit.
R. Anker et M. Anker. (2017). Living Wage Assessment: Kenya. Op. cit.
A de Freitas Barbosa et al. (2016). Living Wage Study, Brazil. Op. cit.
ERC. (2017). Living Wage Study in Soc Trang and Thai Binh Vietnam. Op. cit.
- 99 D. Hardoon. (2015). Une économie au service des 1% : Ou comment le pouvoir et les privilèges dans l'économie exacerbent les inégalités extrêmes et comment y mettre un terme. Oxford : Oxfam International. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/an-economy-for-the-1-how-privilege-and-power-in-the-economy-drive-extreme-inequ-592643>
- 100 HCR et ONU FEMMES. (2013). Realizing Women's Right to Land and Other Productive Resources. Op. cit.
- 101 B. Vorley, L. Cotula et M-K Chan. (2012). Tipping the Balance: Policies to shape agricultural investments and markets in favour of small-scale farmers. Oxfam et IIED. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/tipping-the-balance-policies-to-shape-agricultural-investments-and-markets-in-f-254551>
- 102 G. Ceccarelli et F. Ciconte (2018). Human Suffering in Italy's Agricultural Value Chain. Op. cit.
- 103 D. Dalabajan et A.K. Dinglasan. (2018). Land But No Freedom. Op. cit.
- 104 International Fund for Agricultural Development. (2010). Promoting Women's Leadership in Farmers' and Rural Producers' Organizations. Extrait de : <https://www.ifad.org/documents/10180/498cfa01-fbda-410e-b356-df1203cdf976>
- 105 D. Chopra. (2014). Towards Gender Equality with Care-sensitive Social Protection. Extrait de : <http://www.ids.ac.uk/publication/towards-gender-equality-with-care-sensitive-social-protection>
- 106 Banque mondiale. (2006). Strategic Gender Assessment of Mali. Bamako : Banque mondiale. Extrait de : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/12604>
- 107 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. Op. cit.
- 108 F. Rhodes et al. (2016). Underpaid and undervalued: How inequality defines women's work in Asia. Oxford : Oxfam International. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/underpaid-and-undervalued-how-inequality-defines-womens-work-in-asia-611297>
- 109 CES. (2003). Les femmes dans les syndicats : Une nouvelle donne. Extrait de : https://www.etuc.org/IMG/pdf/genre_fr_080403.pdf
- 110 D. Dalabajan. et A.K. Dinglasan (2018). Land But No Freedom. Op. cit.
- 111 G. Ceccarelli et F. Ciconte. (2018). Labour Exploitation in Italy's Agricultural Value Chain. Arezzo: Oxfam Italia. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/human-suffering-in-italys-agricultural-value-chain-620479>
- 112 A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Op. cit. See also Fairtrade Advocacy Office, PFCE, Traidcraft et Oxfam Deutschland. (2014). Who's Got the Power? Paris : BASIC. Extrait de : http://www.fairtrade-advocacy.org/images/Whos_got_the_power_full_report-German.pdf
- 113 Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas. Op. cit.
- 114 T. Reardon et C.P. Timmer. (2015). Transformation of the Agrifood Industry in Developing Countries. Dans R. Herring (ed.), The Oxford Handbook of Food, Politics and Society. Oxford : Oxford University Press. Voir aussi N. Coe et N. Wrigley. (2009). The Globalisation of Retailing. Volume 1 Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- 115 J. Dawson. (2003). Toward a Model of the Impacts of Retail Internationalisation. Dans J. Dawson et al. (eds.). The Internationalisation of Retailing in Asia. Londres : Routledge, p.189.
- 116 Deloitte. (2017). Global Powers of Retailing. Londres : Deloitte. Extrait de : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/consumer-business/articles/global-powers-of-retailing.html#>
- 117 Sur la question des salaires et des stades d'expansion des supermarchés, voir T. Reardon. (2011). The Global Rise and Impact of Supermarkets: An International Perspective. Keynote Address at the Crawford Fund on International Agricultural Research, Canberra, Australia. Disponible sur : <https://ageconsearch.umn.edu/bitstream/125312/1/Reardon2011.pdf>
- 118 Shoprite Holdings. (2016). Integrated Annual Report, 2016. Extrait de : https://www.shopriteholdings.co.za/content/dam/MediaPortal/documents/shoprite-holdings/integrated-report/2016/5740_Shoprite_IR_2016E.pdf. Taux de change du bénéfice d'exploitation en USD en vigueur en janvier 2018.
- 119 Ministère américain de l'agriculture, Service agricole pour l'étranger. (2017). Retail Foods: Annual Retail Foods Report – China. Extrait de : https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Retail%20Foods_Beijing%20ATO_China%20-%20Peoples%20Republic%20of_1-26-2017.pdf. Montant en dollar estimé, calculé sur un taux de change Yuan/USD = 1/0,15.
- 120 Selon les dépenses alimentaires sur 12 semaines précédant le 30 décembre 2017. M. Watkins. (2018, 9 January). UK: Christmas grocery spend up £500m over "golden quarter". Op. cit.
- 121 Distrifood. (2018). Marktaandelen 2007–2017 Nielsen. Extrait de : <http://www.distrifood.nl/service/marktaandelen>
- 122 Organisation de Coopération et de Développement Économiques. (2013). Competition Issues in the Food Chain Industry. Paris : OCDE. Extrait de : <https://www.oecd.org/daf/competition/CompetitionIssuesintheFoodChainIndustry.pdf>
- 123 F. Jenny. (2013). The Grocery Retail Market: Is Antitrust Effectively Handling this Market? Mergers, Restrictive Practices, Abuse of Dominant Positions. Lausanne : Ligue internationale du droit de la concurrence. Extrait de : <http://www.ligue.org/uploads/documents/2013rapportAallemand.pdf>
- 124 J. Mudditt. (24 mars 2017). Spotlight on Australia's Supermarkets and Grocery Industry. Retail World Magazine. Extrait de : <https://www.retailworldmagazine.com.au/spotlight-australias-supermarkets-grocery-industry/>
- 125 M. Watkins. (9 janvier 2018). UK: Christmas grocery spend up £500m over "golden quarter". Extrait de : <http://www.nielsen.com/ie/en/insights/news/2018/christmas-grocery-spend-up-euro-500m.print.html>. Voir aussi S. Corfe et N. Gicheva. (2017). Concentration not Competition: The State of UK Consumer Markets. Londres : Social Market Foundation, qui constate une diminution de la concentration dans la filière de la vente au détail de l'alimentation au Royaume-Uni depuis l'arrivée des discounteurs allemands Aldi et Lidl. Disponible sur : <http://www.smf.co.uk/wp-content/uploads/2017/10/Concentration-not-competition.pdf>
- Aldi au Royaume-Uni est une filiale du distributeur allemand Aldi Sud. Lidl au Royaume-Uni est une filiale du groupe allemand Schwarz Group.
- 126 Distrifood. (2018). Marktaandelen 2007–2017 Nielsen. Extrait de : <http://www.distrifood.nl/service/marktaandelen>
- 127 Consumers International. (2012). The Relationship between Supermarkets and Suppliers: What are the Implications for Consumers? Londres : Consumers International. Extrait de : <https://www.researchgate.net/file.html?id=5507eabbd685cce4658b4575&assetKey=AS%3A273735821529096%401442275113772>
- 128 Voir par exemple Ernest and Young. (2013). Retail Operations: Six Success Factors for a Tough Market, Londres : EY. À noter également que dans le cadre de ce processus de recherche, Oxfam a effectué des interviews avec des parties prenantes clés de l'industrie alimentaire pour étayer certains aspects

- de cette étude. Une personne interrogée demandant à garder l'anonymat a souligné les pressions qui sont exercées sur les acheteurs de la chaîne d'approvisionnement pour que d'une année sur l'autre, ils améliorent les marges et diminuent les fonds de roulement.
- 129 Moore Stephens. (14 novembre 2014). Supermarket Price War Heaps Pressure on Food Products as Insolvencies Jump 28%. Extrait de : <https://www.moorestephens.co.uk/news-views/november-2014/supermarket-price-war-heaps-pressure-on-food-produ>
- 130 Interview, cité dans F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op. cit.
- 131 Oxfam estime que c'est aux supermarchés qu'incombe la responsabilité des impacts sociaux et environnementaux de tous les produits qu'ils vendent. Or dans bien des cas, il y a de fortes chances que leur pouvoir de pression pour parvenir à des changements à cet égard dans la chaîne d'approvisionnement soit plus important quand il s'agit de leurs produits sous label privé que de marques premium. Lorsqu'elle a évalué la performance des supermarchés selon les indicateurs utilisés dans la fiche d'évaluation, Oxfam a tenu compte des politiques de l'entreprise concernant tous les produits qu'elle vend, indépendamment du fait qu'il s'agisse de produits premium ou de leur propre label.
- 132 Enquête sur les pratiques commerciales déloyales en Europe datée de mars 2011, organisée par Dedicated pour le compte de la CIAA (Confédération des industries agroalimentaires de l'Union européenne) et de l'AIM (Association européenne des marques) et citée par la Commission européenne dans sa communication de 2014 intitulée « Lutter contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire inter-entreprises, » COM/2014/0472. Extrait de : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:52014DC0472>
- 133 Pour en savoir plus à ce sujet, voir University of Oxford. (2016). Summary of a Symposium on Trends in Retail Competition: Private Labels, Brands and Competition Policy. Oxford : Université d'Oxford. Disponible sur : https://www.law.ox.ac.uk/sites/files/oxlaw/symposium_report_2016.pdf
- 134 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- G. Ellison. (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results. Londres : YouGov. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf
- Parlement européen. (2016). Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Bruxelles : Parlement européen. Extrait de : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0173+0+DOC+XML+V0//FR>
- Voir l'Appendice 1 du rapport principal pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.
- 135 Enquête sur les pratiques commerciales déloyales en Europe datée de mars 2011, organisée par Dedicated pour le compte de la CIAA (Confédération des industries agroalimentaires de l'Union européenne) et de l'AIM (Association européenne des marques) et citée par la Commission européenne dans sa communication de 2014 intitulée « Lutter contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire inter-entreprises, » COM/2014/0472. Extrait de : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:52014DC0472>
- 136 S. van der Wal. (2014). EU action needed for fair supermarket supply chains. Extrait de : <https://www.somo.nl/eu-action-needed-for-fair-supermarket-supply-chains-2/>
- 137 The Sustainable Seafood Alliance Indonesia. (À paraître en 2018). Étude de cas sur les travailleurs du secteur des fruits de mer en Indonésie. Oxfam and the Sustainable Seafood Alliance Indonesia. (2018). Supermarket Responsibilities for Supply Chain Workers' Rights: Continuing challenges in seafood supply chains and the case for stronger supermarket action. Nairobi : Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/supermarket-responsibilities-for-supply-chain-workers-rights-continuing-challen-620480>
- 138 Oxfam. La face cachée des marques : Inégalités femmes-hommes. Site Internet. Disponible sur : <https://www.oxfam.org/fr/rapports/la-face-cachee-des-marques>
- 139 A. Tallontire, C. Dolan, S. Smith et S. Barrientos. (2005). Reaching the Marginalised? Gender Value Chains and Ethical Trade in African Horticulture. *Development in Practice*. 15(3+4), p.564. Extrait de <https://doi.org/10.1080/09614520500075771>
- 140 Voir Forbes : <https://www.forbes.com/profile/walton-1/>
- 141 Deloitte. (2018). Global Powers of Retailing, London : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/consumer-business/articles/global-powers-of-retailing.html#>
- 142 Données de la Banque mondiale, Data Bank, site consulté en décembre 2017. Disponible sur : <http://databank.worldbank.org/data/home.aspx>
- Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour le Nigeria de 396 373 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016. Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour la Norvège 390 635 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016. Données sur le chiffre d'affaires de la société de Deloitte. (2017). Global Powers of Retailing. Op. cit.
- 143 Deloitte. (2017). Global Powers of Retailing. Londres : Deloitte. Extrait de : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/consumer-business/articles/global-powers-of-retailing.html#>
- S&P Capital IQ.
- 144 D'après les données de S&P Capital IQ.
- 145 D'après les données de S&P Capital IQ.
- 146 F. Jenny. (2013). The Grocery Retail Market: Is Antitrust Effectively Handling this Market? Op. cit.
- 147 Ibid.
- C. Wells-Beaton et J. Paul-Taylor. (2017). Codifying Supermarket Relations: A Report on Australia's Food and Grocery Code of Conduct. Melbourne : Université de Melbourne. Extrait de : http://law.unimelb.edu.au/_data/assets/pdf_file/0006/2463135/Deidentified-draft-Code-Report-with-chapter-breaks_LATEST_010917.pdf
- OCDE. (2013). Competition Issues in the Food Chain Industry. Op. cit.
- 148 A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Op. cit.
- 149 Site BASIC : <https://lebasic.com/en/>
- 150 C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 151 Malgré quelques différences méthodologiques entre les deux études quant à l'estimation de la répartition du prix à la consommation entre les acteurs, pour le type de produits provenant de pays en développement compris dans le panier d'Oxfam, les résultats de l'étude de BASIC donnent à penser que la part dévolue aux paysans et aux travailleurs dans les pays en développement est encore plus faible, et celle retenue par les supermarchés encore plus élevée. Ce constat rejoint celui de l'Observatoire français de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, qui suggère que la répartition des parts de valeur peut varier considérablement en fonction du produit spécifique et du pays producteur. Par exemple, comme le montre l'Observatoire pour les supermarchés opérant en France, la part de valeur des détaillants peut varier de 15 % à 55-60 % selon les produits (par rapport à une moyenne de 30 % dans les calculs de l'étude d'Abdulsamad et de Gereffi).

- 152 C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 153 OIT. (2017). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2017. Op. cit.
- 154 O. de Schutter. (2010). Lutter contre la Concentration dans les Chaînes d'Approvisionnement Alimentaire. Op. cit.
- 155 L. Griek, J. Penikett et E. Hougee. (2010). Bitter Harvest. Op. cit.
- 156 OIT. Travail des enfants des enfants dans l'agriculture. Extrait de : <http://www.ilo.org/ipecc/areas/Agriculture/lang--fr/index.htm>
- 157 M. Sepúlveda Carmona. (2013). Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme présenté à la 68^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Extrait de : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/422/71/PDF/N1342271.pdf?OpenElement>
- 158 Man-Kwun Chan. (2012). Making Agricultural Value Chain Programmes Work for Workers. Op. cit.
- 159 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. Op. cit.
- 160 Banque mondiale, FAO et FIDA. (2009). Gender in Agriculture Sourcebook. Washington DC : Banque mondiale. Extrait de : <http://siteresources.worldbank.org/INTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/CompleteBook.pdf>
- 161 Organisation internationale du Travail. (2017). Estimations mondiales de l'esclavage moderne, du travail forcé et du mariage forcé. Genève : Organisation internationale du Travail. Extrait de : http://www.ilo.org/Global/Publications/Books/WCMS_575479/lang--en/index.htm
- 162 La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Article 25, paragraphe 1, et Article 23, paragraphe 3. Extrait de : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- 163 La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Article 25, paragraphe 1 <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> ; et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) Article 11, paragraphes 1 et 2. Extrait de : <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- 164 Voir <http://www.ohchr.org/Documents/Events/WHRD/WomenRightsAreHR.pdf>
- 165 Pour en savoir plus sur la méthodologie, voir C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 166 Entretiens d'Oxfam, 2017. Voir la méthodologie en Annexe 1. R. Willoughby and T. Gore. (2018). Ripe for change: Methodology note. Op. cit.
- 167 F. Rhodes et al. (2016). Underpaid and Undervalued. Op. cit.
- 168 Oxfam et Ethical Tea Partnership. (2013). Comprendre les questions salariales dans l'industrie du thé. Op. cit.
- 169 La valeur au détail des ventes mondiales de chocolat en 2012 a été estimée par l'Organisation internationale du cacao à 107 milliards de dollars. J-M. Anga. (2014). The World Cocoa Economy: Current Status, Challenges and Prospects. Extrait de : http://unctad.org/meetings/en/Presentation/SUC_MEM2014_09042014_ICCO.pdf
- 170 C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 171 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note de méthodologie à l'Annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit.
- 172 Basé sur le salaire de 2016 pour le directeur général de Tesco, qui était le PDG le mieux rémunéré de tous les supermarchés britanniques en 2016. Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'Annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit.
- 173 Ibid.
- 174 Ibid. Rendements moyens pour les actionnaires en 2016 entre Tesco, Sainsbury et Morrisons. À noter que les actionnaires de Tesco n'ont pas reçu de dividendes en 2016.
- 175 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note de méthodologie à l'Annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit.
- 176 J. Commandeur. (2012). Coûts intermédiaires de la filière banane d'importation en Europe : Répartition et évolution. Sciences Agricoles. Extrait de : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00749050/document>
- 177 C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 178 M.F. Neves. (2008). The Brazilian Orange Juice Chain. Rome: FAO. Cité dans UN Food and Agriculture (2008), Commodity Market Review. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/010/a1487e/a1487e00.HTM>
- 179 USAID-KAVES. (2015). Fresh Green Bean Value Chain Analysis. Washington DC.: USAID. Extrait de : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M2T2.pdf
- 180 O. de Schutter. (2010). Lutter contre la Concentration dans les Chaînes d'Approvisionnement Alimentaire : Le rôle du droit de la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs. Note d'information 03, OHCHR. Extrait de : http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN3_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf
- 181 La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. (2017). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Op. cit.
- 182 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op. cit.
- 183 L'insécurité alimentaire existe lorsqu'un ou plusieurs individus manquent d'accès à des quantités suffisantes de nourriture sûre et nutritive pour assurer leur croissance et leur développement normaux, ainsi qu'une vie active et en bonne santé. L'insécurité alimentaire peut être due à l'indisponibilité d'aliments, à un pouvoir d'achat insuffisant, à une distribution inadaptée ou à une utilisation inadéquate des denrées alimentaires au niveau des ménages. L'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de santé et d'hygiène et les mauvaises habitudes en matière de soins et d'alimentation sont les principaux facteurs conduisant à un cadre nutritionnel médiocre. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. (2017). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 : Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire. Rome: FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-l7695f.pdf>
- Pour en savoir plus sur la mesure par Oxfam de l'insécurité alimentaire, voir la note méthodologique sur les enquêtes sur l'échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages à l'Annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit.
- 184 Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit. Les données brutes sont accessibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 185 R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit.
- 186 Données sur les exportations de bananes aux Philippines : COMTRADE. (2016). Données pour les bananes, y compris plantains, fraîches et séchées. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de riz pakistanais : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de riz. <https://comtrade.un.org/data>

- Données sur les exportations de crevettes congelées thaïlandaises : COMTRADE. (2016). Données pour les crustacés, les crevettes congelées, sauf les espèces en eau froide [code 030617]. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de raisin sud-africain : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de raisin frais et sec. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de tomates préparées italiennes : COMTRADE. (2016). Données pour les tomates préparées et en conserve. <https://comtrade.un.org/data>
- Les données d'exportation pour l'Italie ne représentent pas un échantillon de l'ensemble des fruits et légumes en provenance d'Italie. Au lieu de cela, les données ont été sélectionnées pour les tomates italiennes préparées à titre d'exemple indicatif d'un produit d'exportation de grande valeur en provenance du pays.
- 187 Parmi les instruments normatifs internationaux visant à soutenir les droits des femmes, on compte la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), ainsi que la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur l'égalité de rémunération (1951). D'autres instruments normatifs internationaux figurent ici : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/gender-equality/legal-instruments/international-legal-instruments/>
- 188 CSI. (2008). Combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail : Un guide syndical. Genève : CSI. Extrait de : https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Harcelement_FR_12pgs_BR.pdf
- 189 S. Jacobs et al. (2015). Sexual Harassment in an East African Agribusiness Supply Chain. *The Economic and Labour Relations Review*. 26(3) p.393–410. Extrait de : <https://doi.org/10.1177/1035304615595604>
- 190 Global Horticulture Workers' and Environmental Rights Network. (2013 non publié). Best Practice for Combatting Sexual Harassment at the Workplace in the Horticulture Industry in the East African Region, Kampala. Cité dans S. Jacobs et al. (2015). Sexual Harassment in an East African Agribusiness Supply Chain. Op. cit.
- 191 OIT. (2017). Mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Op. cit.
- 192 Les principes et les droits liés à la protection de la maternité au travail sont inscrits dans trois conventions sur la protection de la maternité de l'OIT. Ces droits sont aussi solidement établis dans un grand nombre de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits des femmes, aux droits à la santé, et aux droits de l'enfant. La quasi-totalité des États reprennent ces engagements dans leur législation nationale.
- 193 Verité. (non daté) Women at Work in Global Supply Chains. Extrait de : <https://www.verite.org/women-work-global-supply-chains/>
- 194 The Sustainable Seafood Alliance Indonesia. (À paraître en 2018). Étude de cas sur les travailleurs du secteur des fruits de mer en Indonésie.
- 195 M. Sepúlveda Carmona. (2013). Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme présenté à la 68^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Op. cit.
- 196 Les fruits et légumes de saison incluent des tomates fraîches et en conserve, les oranges, les fraises et le raisin. À noter que les principaux marchés d'exportation pour les tomates fraîches italiennes en valeur sont l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Suisse et la France ; pour la purée de tomate transformée, les marchés d'exportation en valeur sont l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Libye et le Nigeria ; les premiers marchés d'exportation pour les oranges sont l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la France et la Suède ; les premiers marchés d'exportation pour les fraises sont l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et le Royaume-Uni. D'après les données de FAO Stats, en utilisant les chiffres disponibles les plus récents (2013). FAO STAT : <http://www.fao.org/faostat/en/#home>
- 197 #FilieraSporca. (2016). Spolpati. La crisi dell'industria del Pomodoro Tra sfruttamento e insostenibilità. Troisième rapport de campagne. Extrait de : http://www.filierasporca.org/wp-content/uploads/2016/11/Terzo-Rapporto-Filierasporca_WEB1.pdf
- 198 Osservatorio Placido Rizzotto. (2016). III Rapporto Agromafie e Caporalato. ISBN: 978-88-230-2015-3. Extrait de : <http://www.ediesseonline.it/catalogo/rapporti/agromafie-e-caporalato-terzo-rapporto>
- 199 Ibid.
- 200 Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit. Les données brutes sont accessibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 201 FLAI-CGLI Campania. 'Prima dell'alba': le difficili condizioni di lavoro delle donne in agricoltura. Contenu vidéo. Extrait de : <https://www.youtube.com/watch?v=MzJKLOJ45Z0>. Cité dans G. Ceccarelli et F. Ciconte. (2018), *Human Suffering in Italy's Agricultural Value Chain*. Op. cit.
- 202 Osservatorio Placido Rizzotto. (2016). III Rapporto Agromafie e Caporalato. Op. cit.
- 203 Wine.co.za (2016). Profit (and Mostly Loss) in the South African Wine Production. Extrait de : <https://news.wine.co.za/news.aspx?NEWSID=28370>
- 204 Women on Farms Project et Oxfam Deutschland. (2017). Sold Cheap and Paid Dearly: The Market Power of Germany Supermarket Chains and Women's Working Conditions on Wine and Grape Farms in South Africa. Berlin : Oxfam Deutschland.
- 205 Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit. Les données brutes sont accessibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 206 Cette étude de cas repose sur une version modifiée et mise à jour de l'étude réalisée par Oxfam Allemagne « Sweet Fruit – Bitter Truth » (Fruits sucrés, Amère vérité), qui examine les pratiques d'embauche dans les plantations d'ananas au Costa Rica et dans les plantations de bananes en Équateur. L'étude au Costa Rica a été réalisée en mai 2017 par Oxfam Allemagne et l'Asociacion Regional Centroamerica para el Agua y el Ambiente, en reposant sur des entretiens avec 42 participants dans des plantations appartenant à Finca Once et à Agrícola Agromonte. En Équateur, 165 participants ont été interrogés dans les plantations de bananes appartenant au groupe Orodelti (Matías), au groupe Palmar (Darwin Andres 2, San Javier, Santa Rota, Nueva Era, et La Ponderosa), en mars 2017. Voir l'annexe de l'étude de cas ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-plight-of-pineapple-and-banana-workers-in-retail-supply-chains-continuing-e-620420>
- 207 Certains de ces produits chimiques sont très toxiques par ingestion, leur utilisation est restreinte dans un certain nombre de pays. Dans le cas d'oxyfluorfen, ce produit est classé comme potentiellement cancérigène pour l'homme. Voir par exemple, Cornell University. Oxyfluorfen, Pesticide Information Profile. Disponible sur : <http://pmep.cce.cornell.edu/profiles/extoxnet/metiram-propoxur/oxyfluorfen-ext.html>
- 208 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op. cit.
- 209 Ibid.
- 210 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2017). Banana market review 2015–2016. Rome: FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-i7410e.pdf>
- 211 D. Dalabajan et A.K. Dinglasan. (2018). Land But No Freedom. Op. cit.
- 212 Pour plus de précisions, voir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2016), Multisectoral Study of the Agricultural Venture Agreement (AVA) Policy and Implementation under the Agrarian Reform Program, Rome : FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-i6239e.pdf>

- 213 À partir d'interviews de 147 participants en adoptant la méthodologie de l'échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Op. cit. Les données brutes sont accessibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 214 D. Dalabajan et A.K. Dinglasan. (2018). Land But No Freedom. Op. cit.
- 215 Ibid.
- 216 Comme l'a annoncé CNBC : E. Cheng. (24 août 2017). Amazon's new Whole Foods discounts wipe out nearly \$12 billion in market value from grocery sellers. Op. cit.
- 217 S. Butler. Sainsbury's vows to slash prices after Asda merger. *The Guardian*. Extrait de : <https://www.theguardian.com/business/2018/apr/30/sainsburys-prices-asda-merger-deal-uk-supermarket>
- 218 OIT. (2017). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2017. Op. cit.
- 219 Comme l'a annoncé CNBC : J. Griffiths. (22 février 2017). 'We the Workers': On the front lines of China's record-level labor unrest. Extrait de : <http://edition.cnn.com/2017/02/22/asia/china-labor-unrest-we-the-workers/index.html>
- 220 A. Agig et al. (2016). Supply chain design approaches for supply chain resilience: A qualitative study of South African fastmoving consumer goods grocery manufacturers. *Journal of Transport and Supply Chain Management*. 10(1), a253. Extrait de : <http://dx.doi.org/10.4102/jtscm.v10i1.253>
- 221 Université de Manchester. (3 octobre 2017). Expert Comment: Questions need asking of the whole food system. Extrait de : <http://www.manchester.ac.uk/discover/news/whole-food-system/>
- 222 BBC News. (10 avril 2013). Q&A: Horsemeat scandal. Extrait de : <http://www.bbc.com/news/uk-21335872>
- 223 Comme l'a annoncé Reuters : D. Patton. (22 mars 2017). Chinese supermarkets pull Brazil meat from shelves as food safety fears grow. Extrait de : <https://www.reuters.com/article/us-brazil-corruption-food-china/chinese-supermarkets-pull-brazil-meat-from-shelves-as-food-safety-fears-grow-idUSKBN16TOYX>
- 224 Comme l'a annoncé The Guardian : S. Goodley. (29 septembre 2017). M&S, Aldi and Lidl suspend buying from chicken plant that fiddles kill dates. Extrait de : <https://www.theguardian.com/business/2017/sep/29/food-regulator-chicken-supplier-food-safety-dates-2-sisters-food-group>
- 225 UK-US Taskforce on Extreme Weather and Global Food System Resilience. (2015). Extreme weather and resilience of the global food system. Final Project Report. The Global Food Security programme, UK. Extrait de : <https://www.foodsecurity.ac.uk/publications/>
- 226 FoodBev Media. (8 février 2017). Vegetable shortage 'cost UK retailers £8m' in January alone. Extrait de : <https://www.foodbev.com/news/vegetable-shortage-cost-uk-retailers-8m-in-january-alone/>
- 227 Voir par exemple la déclaration commune de fédérations des droits du travail sur le « chevauchement essentiel entre protection de l'environnement et protection des droits des travailleurs. » (2015). Statement of Solidarity with Greenpeace Campaign to Reform the Tuna Industry. Extrait de : <http://www.greenpeace.org/usa/wp-content/uploads/2015/11/Statement-Solidarity-Greenpeace-Campaign-Reform-Tuna-Industry.pdf>
- 228 Comme l'a annoncé The Guardian : A. Sophie Gross et A. Aranha. (6 juin 2017). Waitrose pulls its corned beef off shelves after Guardian reveals alleged slavery links. Extrait de : <https://www.theguardian.com/global-development/2017/jun/06/waitrose-pulls-its-corned-beef-off-shelves-after-guardian-reveals-alleged-slavery-links-brazil>
- 229 Comme l'a annoncé Quartz : L. Chutel. (26 octobre 2016). Denmark's supermarkets are refusing to stock South African wines made by "slavery in the vineyards". Extrait de : <https://qz.com/818622/denmarks-supermarkets-are-refusing-to-stock-south-african-wines-made-by-slavery-in-the-vineyards/>
- 230 R. Eccles et al. (2007). Reputation and its Risks. *Harvard Business Review*. Extrait de : <https://hbr.org/2007/02/reputation-and-its-risks>
- 231 Voir par exemple : C. Press. (1 mars 2017). Sustainable shopping: There's an app for that. Op. cit.
- 232 Unilever. (5 janvier 2017). Report shows a third of consumers prefer sustainable brands. Extrait de : <https://www.unilever.com/news/Press-releases/2017/report-shows-a-third-of-consumers-prefer-sustainable-brands.html>
- 233 Voir par exemple : Sustainable Brands. (10 août 2017). ESG2.0 : Investors Can Now Use AI, Big Data to Reveal Companies Real-Time ESG Momentum. Extrait de : http://www.sustainablebrands.com/news_and_views/finance_investment/sustainable_brands/esg20_investors_can_now_use_ai_big_data_reveal
- 234 Nations unies. (2011). Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Extrait de : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf
- 235 M. Lawson et M. Martin. (2017). L'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités. Op. cit.
- 236 OIT. (non daté). Monitoring the effects of minimum wages. 7.3 Effects on gender pay gaps. Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/wages/minimum-wages/monitoring/WCMS_473657/lang--en/index.htm
- 237 C. Alliot et al. (À paraître). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 238 R.J. Sexton et J. Iskow. (1988). Factors Critical to the Success or Failure of Emerging Agricultural Cooperatives. Giannini Foundation Information Series No. 88-3, Department of Agricultural and Resource Economics, University of California, Davis. Cité dans S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland (2018). Fair Value: Case studies of business structures for a more equitable distribution of value in food supply chains. Oxford: 3Keel and Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/fair-value-case-studies-of-business-structures-for-a-more-equitable-distributio-620452u>
- 239 B. Das, N. Kumar et K. Das. (2006). Problems and Prospects of the Cooperative Movement in India under the Globalization Regime. XIV International Economic History Congress, Helsinki 2006, Session 72. Cité dans S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland (2018). Fair Value. Op. cit.
- 240 K. Getnet et T. Anullo. (2012). Agricultural Cooperatives and Rural Livelihoods: Evidence from Ethiopia. *Annals of Public and Cooperative Economics*. 83(2), p.181-198. DOI: 10.1111/j.1467-8292.2012.00460.x
- Aussi, E. Fischer et M. Qaim. (2012). Linking Smallholders to Markets: Determinants and Impacts of Farmer Collective Action in Kenya. *World Development*. 40(6), p.1255-126.]
- 241 S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland. (2018). Fair Value: Case studies of business structures for a more equitable distribution of value in food supply chains. Oxford : 3 Keel et Oxfam. Extrait le 1^{er} mai 2018 de <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/fair-value-case-studies-of-business-structures-for-a-more-equitable-distributio-620452>
- 242 Sauf indication contraire, toutes les informations pour cette étude de cas proviennent de collègues du programme d'Oxfam en Géorgie. Cité dans S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland (2018). Fair Value. Op. cit.
- 243 Toutes les informations pour cette étude de cas ont été fournies par le personnel d'Oxfam travaillant pour le programme pays et le programme de développement d'entreprise (Enterprise Development Programme - EDP) du Rwanda. Cité dans S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland (2018). Fair Value. Op. cit.

- 244 International Cooperative Alliance. (2011). Global 300 Report 2010. Op. cit.
- 245 S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland. (2018). Fair Value. Op. cit.
- 246 N. Takvarelia et T. Revazishvili. (2018). A Fair Share for Georgia's Grape Growers. Tblisi: Oxfam en Géorgie. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/a-fair-share-for-georgias-grape-growers-620424>
- 247 B. Pennell. (2018). Tuzamurane Pineapple Cooperative, Rwanda. Op. cit.
- 248 Organisation internationale du Travail - Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ; Organisation internationale du Travail - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective.
- 249 D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 250 F. Rhodes. (2017). Une Économie au service des femmes : Vers une plus grande autonomisation économique des femmes dans un monde en proie à l'accroissement des inégalités. Oxford : Oxfam International. Extrait de : <file:///C:/Users/Administrator/Downloads/bp-an-economy-that-works-for-women-020317-fr.pdf>
- 251 S. Baden. (2013). Action collective des femmes : Libérer le potentiel des marchés agricoles. Oxford : Oxfam. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/womens-collective-action-unlocking-the-potential-of-agricultural-markets-276159>
- 252 Ibid.
- 253 B. Pennell. (2018). Tuzamurane Pineapple Cooperative, Rwanda. Op. cit.
- 254 P. May. (2014). Traceability Connects Consumers to Producers. Twin Blog. Extrait de : <http://www.twin.org.uk/blog/traceability-connects-consumers-to-producers/>
- 255 Twin. Fully Traceable Women's Coffee Launches in Sainsbury's. Extrait de : <http://www.twin.org.uk/news/fully-traceable-womens-coffee-launches-in-sainsburys/>
- 256 T. Kidder et al. (2017). Oxfam's Conceptual Framework on Women's Economic Empowerment. Oxford : Oxfam GB. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/oxfams-conceptual-framework-on-womens-economic-empowerment-620269>
- 257 O. de Schutter. (2010). Lutter contre la Concentration dans les Chaînes d'Approvisionnement Alimentaire. Op. cit.
- 258 Par exemple, des délais de paiement de plus de 30 jours, des modifications contractuelles unilatérales et avec effet rétroactif, des annulations de commandes de dernière minute pour des produits périssables et des demandes de paiements initiaux pour décrocher ou conserver des contrats.
- 259 Proposition de Directive relative aux pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Commission européenne. (12 avril 2018). Extrait de : https://ec.europa.eu/info/publications/key-documents-unfair-trading-practices_en
- 260 Communiqué de presse d'Oxfam. (12 avril 2018). Key step taken to end human suffering in EU supermarket supply chains. Extrait de : <https://www.oxfam.org/en/pressroom/reactions/key-step-taken-end-human-suffering-eu-supermarket-supply-chains>
- 261 Cette loi incite aussi les entreprises à inclure des informations sur leur structure, leur activité commerciale et leur chaîne d'approvisionnement, ainsi que leurs politiques relatives à l'esclavage, à la traite des êtres humains et à leur devoir de vigilance.
- 262 A. Triponel et J. Sherman. (2017). Legislating Human Rights Due Diligence: Opportunities and Potential Pitfalls to the French Duty of Vigilance Law, International Bar Association. Extrait de : <https://www.ibanet.org/Article/Detail.aspx?ArticleUid=E9DD87DE-CFE2-4A5D-9CCC-8240EDB67DE3>
- 263 Voir le Business and Human Rights Resource Centre : <https://business-humanrights.org/en/un-guiding-principles/implementation-tools-examples/implementation-by-governments/by-type-of-initiative/national-action-plans/latest-news-on-national-action-plans>
- 264 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCR). <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWG0nTNC.aspx>
- 265 Chiffres des ventes dans le monde. Voir Fairtrade International. (2017). Annual Report 2016-2017. Mexico: Fairtrade International. Extrait de : <https://annualreport16-17.fairtrade.net/en/>
- 266 Ibid.
- 267 Index Ecolabel. <http://www.ecolabelindex.com/>
- 268 Natural Resources Institute, University of Greenwich. (2016). Fairtrade Coffee: An evaluation of the Impact of Fairtrade in Indonesia, Mexico, Peru and Tanzania. Extrait de : <http://www.standardsimpacts.org/resources-reports/natural-resource-institute-report-impact-fairtrade-coffee-smallholders>
- Corporation for Rural Business Development (CODER). (2014). An Evaluation of Fairtrade Impact on Smallholders and Workers in the Banana Sector in northern Colombia. Extrait de : <https://www.fairtrade.org.uk/resources%20library/researching/monitoring%20and%20impact%20resources#>
- T. Stathers, et al. (2013). Poverty Impact of Social and Environmental Voluntary Standard Systems in Kenyan Tea, Final Report. Chatham: NRI. Extrait de : <https://www.fairtrade.net/impact-research/evaluation-research.html>
- 269 S. Winter et al. (2017). Multi-stakeholder Initiatives: Lessons in Agriculture. Boston MA.: Harvard Kennedy School. Extrait de : <http://www.technoserve.org/files/downloads/multi-stakeholder-initiatives-lessons-from-agriculture-report.pdf>
- 270 Ethical Trading Initiative. <https://www.ethicaltrade.org/>
- 271 Oxfam et Ethical Tea Partnership. (2013). Comprendre les questions salariales dans l'industrie du thé. Op. cit.
- 272 Malawi Tea 2020. <http://www.malawitea2020.com/>
- 273 Oxfam Amérique. (2018). US Supermarket Supply Chains: Ending the suffering behind our food. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/us-supermarket-supply-chains-ending-the-suffering-behind-our-food-620427>. Equitable Food Initiative. <http://www.equitablefood.org/>
- 274 Ibid.
- 275 Carte des fournisseurs de Marks & Spencer : <https://interactivemap.marksandspencer.com/>
- 276 R. Cernansky. (2 avril 2016). This Company Might Be Setting a New Bar for Transparency in Food. Civil Eats online. Extrait de : <https://civileats.com/2016/02/04/this-company-might-be-setting-a-new-bar-for-transparency-in-food-the-real-co/>
- 277 Correspondance entre des employés de S-Group et l'auteur du rapport.
- 278 Voir par exemple, « Fish People on traceability » et « One Degree Organics » en ce qui concerne les innovations liées aux codes barres. <https://fishpeopleseafood.com/pages/our-story>; <https://onedegreeorganics.com/>
- 279 Voir le communiqué de presse de Carrefour du 6 mars 2018. Extrait de : <http://www.carrefour.com/fr/actualites/carrefour-lance-la-premiere-blockchain-alimentaire-deurope-et-etendra-cette-technologie-a>
- 280 Project Provenance. (2016). From Shore to Plate: Tracking tuna on the blockchain. <https://www.provenance.org/tracking-tuna-on-the-blockchain>
- 281 Walmart. Women's Economic Empowerment. Extrait de : <https://corporate.walmart.com/global-responsibility/opportunity/womens-economic-empowerment>
- 282 Marqt. <http://www.marqt.com/>

- 283 Lemon Farm Organic & Natural Food. <http://www.lemonfarm.com/>
- 284 S. McLean. (Inon daté) Fair Milk Prices! M&S blog. Extrait de : <http://corporate.marksandspencer.com/blog/stories/fair-milk-prices>
- 285 Tesco. (2017). Little Helps Plan. Working together to make a big difference. Extrait de : https://www.tescopl.com/media/468161/little-helps-plan_online.pdf
- 286 BITC. (2011). Sainsbury's Development Group Model. Business in the Community. Extrait de : <https://www.bitc.org.uk/our-resources/case-studies/sainsburys-development-group-model>
- 287 Banana Link. (2014, 15 décembre). Banana industry takes steps towards living wage. Extrait de : <http://www.bananalink.org.uk/banana-industry-takes-steps-towards-living-wage>
- 288 S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland. (2018). Fair Value. Op. cit.
- 289 L. Quinn. (29 novembre 2017). Conversation avec Louise Nicholls au sujet de la durabilité des entreprises et ce qui incite M&S à parler des droits de l'homme. Extrait de : <https://www.teaandwater.co/insights/perspectives/conversation-with-louise-nicholls/>
- 290 International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD). (2009). Agriculture at a Crossroads. Washington, DC.: Saving nature's legacy: protecting and restoring biodiversity. Extrait de : http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/Investment/Agriculture_at_a_Crossroads_Global_Report_IAASTD.pdf
- 291 G. Brunori et al. (2011). Co-producing Transition: Innovation Processes in Farms Adhering to Solidarity-based Purchase Groups (GAS) in Tuscany, Italy. *International Journal of Agriculture and Food*. 18(1), 28–53. Extrait de : <http://www.ijsaf.org/contents/18-1/brunori/index.html>
- 292 F. Galli et G. Brunori (eds.). (2013). Short Food Supply Chains as drivers of sustainable development. Evidence Document. Document produit dans le cadre du projet FP7 « FOODLINKS » (GA No. 265287). Laboratorio di studi rurali Sismondi.
- 293 K.L. Adam. (2006). Community Supported Agriculture. ATTRA - National Sustainable Agriculture Information Service, USA. Extrait de : <https://attra.ncat.org/attra-pub/download.php?id=262>
- 294 N. Oudewater et al. (2013). Innovative experiences with short food supply chains in (peri-) urban agriculture in the global South. SUPURB FOOD, Work package 3, Deliverable 3.3 Thematic paper 2. RUAF Foundation and ETC Foundation. Extrait de : <http://www.ruaf.org/sites/default/files/Innovative%20experiences%20with%20short%20food%20supply%20chains%20in%20the%20global%20South.pdf>
- 295 A. Pesquera. (2006). Leading by Example: How cities came to link rural producers with urban food markets in Colombia. Oxford : Oxfam GB. Pp 41–52. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/leading-by-example-how-cities-came-to-link-rural-producers-with-urban-food-mark-133410>
- D. Wilson, K. Wilson & C. Harvey. (eds). (2011). Small Farmers, Big Change: Scaling up impact in smallholder agriculture. Practical Action Publishing et Oxfam GB. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/small-farmers-big-change-scaling-up-impact-in-smallholder-agriculture-144211>
- 296 Voir par exemple F. Barbera et al. (2014). What is Alternative about Agri-Food Networks? A Research Agenda towards Interdisciplinary Assessment. Scienze del Territorio, Firenze: University Press. Extrait de : <http://citeserx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.656.8577&rep=rep1&type=pdf>
- 297 Pour obtenir des exemples d'outils réglementaires de lutte contre les abus de pouvoir et la concentration du marché, voir C. Arup, C. Beaton-Wells et J. Paul-Taylor. (2017). Regulating Supermarkets: The Competition for Space, University of New South Wales. 40 (3). Extrait de : <http://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/S&div=46&id=8&page=>
- 298 Les éléments de base pris en compte dans le coût de la vie sont les suivants : la nourriture, le logement, les transports, les vêtements, les frais médicaux, les frais de scolarité, les factures du ménage et de services publics, les loisirs, les coûts de soins essentiels, et une provision pour les urgences. Voir les campagnes régionales menées par la CSI pour un salaire minimum vital : <https://www.ituc-csi.org/wagescampaign>
- 299 Il peut s'agir par exemple de la création d'un « médiateur de la grande distribution », que les fournisseurs peuvent saisir et qui est en mesure d'agir contre les abus de pouvoir.
- 300 Comité des Nations Unies de la sécurité alimentaire mondiale. (2015). Connecting Smallholders to Markets. Rome: CFS. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-bq853e.pdf>
- 301 Comité des Nations Unies de la sécurité alimentaire mondiale. (2013). Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, Rapport du Groupe d'experts de haut niveau auprès du CSA. Rome: CFS. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-av034f.pdf>
- 302 Voir par exemple, S. Jennings, E. Sahan et A. Maitland. (2018). Fair Value. Op. cit.
- 303 BASIC. (2015). Les impacts de la filière banane européenne et de la concurrence déloyale dans le secteur. Paris : BASIC. Extrait de : http://www.makefruitfair.org/wp-content/uploads/2015/11/banana_value_chain_research_FINAL_WEB.pdf
- 304 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 305 Ibid.
- 306 G. Ellison. (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results. Londres : YouGov. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf
- 307 À noter que d'après une enquête mondiale réalisée auprès de plus de 1 454 fournisseurs de 87 pays, 35 % des personnes interrogées négociaient avec des acheteurs sur la base de contrats non écrits. Cette situation se traduit par des pertes financières, des problèmes de performances et de précarité de l'emploi pour les travailleurs. D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 308 En 2017, 20 % des fournisseurs répondant à une étude réalisée au Royaume-Uni ont fait part d'un décalage entre les accords d'approvisionnement et les conditions d'approvisionnement. Voir G. Ellison. (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results. Présentation de You Gov lors de la réunion annuelle du Grocery Code Adjudicator, juin 2017. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf
- 309 BASIC. (2015). Les impacts de la filière banane européenne et de la concurrence déloyale dans le secteur. Op. cit.
- 310 Feedback. (2017). Causes of Food Waste in International Supply Chains. Londres : Feedback. Extrait de : https://feedbackglobal.org/wp-content/uploads/2017/05/Causes-of-food-waste-in-international-supply-chains_Feedback.pdf. Environ 65 % des mangues sont gaspillées au Sénégal en raison de critères esthétiques stricts.
- 311 À noter que l'enquête de 2017 de l'instance arbitrale « Groceries Code Adjudicator » a constaté que 20 % des personnes interrogées ne reçoivent aucune indemnité pour les erreurs de prévision. Les fournisseurs citent eux aussi l'absence de prise de responsabilité par les détaillants pour les stocks excédentaires comme étant l'un des problèmes qui se répercutent le plus sur leurs activités commerciales. Voir G. Ellison. (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results. Présentation de You Gov lors de la réunion annuelle du Grocery Code Adjudicator, juin 2017. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf

- 312 Groceries Code Adjudicator. (2016). Investigation into Tesco PLC, London: GCA. Extrait de : <https://www.gov.uk/government/publications/gca-investigation-into-tesco-plc>
- 313 Tesco. (26 janvier 2016). Tesco accepts findings of GCA report, commits to continue to build trusted partnerships with suppliers. Extrait de : <https://www.tescopl.com/news/news-releases/2016/tesco-accepts-findings-of-gca-report-commits-to-continue-to-build-trusted-partnerships-with-suppliers/>
- 314 D. Kalogeropoulos. (28 mai 2015). Penetration Pricing: How Cost Co and Kruger Co Dominate Grocery Retail. Extrait de : <https://www.fool.com/investing/general/2015/05/28/penetration-pricing-how-costco-and-kroger-co-domin.aspx>
- 315 Parlement européen. (2016). Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Bruxelles : Parlement européen. Extrait de : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0173+0+DOC+XML+V0//FR>
- 316 BASIC. (2015). Les impacts de la filière banane européenne et de la concurrence déloyale dans le secteur. Op. cit.
- 317 À noter que les fournisseurs compensent vraisemblablement ces manques à gagner par des filières plus rentables. Quoi qu'il en soit, cette pratique est particulièrement préjudiciable pour les paysans et les fournisseurs s'ils n'ont qu'un choix réduit de produits ou de marchandises à vendre. D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 318 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 319 Une enquête mondiale souligne que de telles pratiques mettent au bord de la faillite un tiers des fournisseurs, ce qui les incite à diminuer encore plus les salaires ou à se soustraire à leurs obligations de cotisations de sécurité sociale. D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 320 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains. Op. cit.
- 321 V. Page. (2015). Costco's Business Model is Smarter Than You Think. Extrait le 29 août 2017 sur Investopedia : <https://www.investopedia.com/articles/investing/070715/costcos-business-model-smarter-you-think.asp>
- 322 The Economist. (18 juin 2015). Buying Up the Shelves. Extrait de : <https://www.economist.com/news/business/21654601-supplier-rebates-are-heart-some-supermarket-chains-woes-buying-up-shelves>
- 323 S. Pettypiece et M. Townsend. (11 septembre 2015). WalMart suppliers are finally fighting back. Bloomberg Business. Extrait de : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-09-11/wal-mart-sparks-battle-with-suppliers-over-margin-squeezing-fees>
- 324 S. Butler. (17 février 2016). ASDA Asks Suppliers for Discounts and Cash in Battle with Aldi and Lidl. *The Guardian*. Extrait de : <https://www.theguardian.com/business/2016/feb/17/asda-suppliers-discounts-aldi-lidl-supermarkets>
- 325 Groceries Code Adjudicator. (2016). Code Clarification: Requests for Lump Sum Payments. Londres : GCA. Extrait de : <https://www.gov.uk/government/case-studies/code-clarification-requests-for-lump-sum-payments>
- 326 Moore Stephens. (24 novembre 2014). Supermarket Price War Heaps Pressure on Food Producers as Insolvencies Jump 28%. Extrait de : <https://www.moorestephens.co.uk/news-views/november-2014/supermarket-price-war-heaps-pressure-on-food-produ>
- 327 Cornucopia Institute. (12 juin 2015). Whole Foods Market: Throwing Organic Farmers Under the Bus? Extrait de : <https://www.cornucopia.org/2015/06/whole-foods-markets-throwing-organic-farmers-under-the-bus/>

MESSAGES DE SOUTIEN

Ce rapport exige à juste titre l'adoption de mesures audacieuses qui viennent transformer les chaînes d'approvisionnement des supermarchés pour inscrire en leur cœur le respect des droits humains et la protection de l'environnement. Sans ces changements, les risques pour les supermarchés et les investisseurs ne feront que croître, tout en faisant l'objet d'un examen public accru par les réseaux sociaux. La confiance du public dans les marchés mondiaux, y compris les supermarchés, ne sera rétablie qu'à condition qu'ils prouvent qu'ils sont au service de tous, et pas seulement de leurs actionnaires et hauts dirigeants.

Phil Bloomer, Directeur général, Business & Human Rights Resource Centre

* * *

Ce rapport révélateur d'Oxfam montre toutes les pressions que des consommateurs de conscience, ainsi que les gouvernements de pays riches et de pays pauvres, peuvent exercer sur les supermarchés mondiaux afin qu'ils usent de leur influence sur le marché sans précédent pour améliorer les conditions des producteurs dans les pays pauvres, tout en servant bien leurs consommateurs. Un rapport qui laisse songeur et que tous les citoyens devraient lire, avant de passer à l'action.

Ha-Joon Chang, Université de Cambridge, auteur de *Bad Samaritans et Economics: The User's Guide*

* * *

J'encourage les investisseurs à reprendre les principaux constats de ce rapport, et en particulier les notes d'évaluation des entreprises, pour réclamer aux entreprises une plus grande transparence sur leur chaîne d'approvisionnement et l'amélioration des droits du travail et des droits humains pour les travailleurs et producteurs agricoles. En tant qu'investisseurs, nous avons les moyens d'exiger des améliorations concrètes de la transparence de leur chaîne d'approvisionnement et de forcer les supermarchés à adopter des stratégies d'approvisionnement plus équitables ainsi que des structures commerciales nouvelles qui partagent le pouvoir et les bénéfices directement avec les paysans et les travailleurs.

Lauren Compere, Boston Common Asset Management

* * *

Depuis le lancement de sa campagne influente « La face cachée des marques » en 2012, Oxfam ne s'est pas reposée sur ses lauriers. Cette première campagne concernait dix entreprises du secteur alimentaire et des boissons. C'est maintenant au tour des détaillants : ceux-là même qui détiennent encore plus de pouvoir pour abuser plus encore de leurs chaînes d'approvisionnement tant sur le plan éthique, que social et environnemental. Si elle se maintient sur la durée, la nouvelle campagne d'Oxfam pourra contribuer à faire monter la pression auprès des supermarchés, en leur réclamant davantage d'initiatives, plus efficaces, pour lutter contre les facettes multiples des inégalités. Vous pouvez compter sur moi !

John Elkington, Président et chef pollinisateur, Volans, et coauteur du livre paru en 1988 qui s'est vendu à des millions d'exemplaires, *The Green Consumer Guide*

* * *

L'escalade de la crise mondiale des inégalités se ressent au sein de toutes les communautés, autant les ménages, que les travailleurs, les producteurs ou les consommateurs. Depuis longtemps, Oxfam lance et soutient des campagnes destinées à remettre en question de telles inégalités. Ce rapport marque le lancement de la campagne qui vise les chaînes d'approvisionnement dominées par les supermarchés, et qui maintenant assoient leur dominance sur les producteurs et les travailleurs de l'alimentaire partout dans le monde. En s'appuyant sur des études de cas soigneusement choisies, Oxfam documente les causes et les conditions de l'insécurité alimentaire. Tout aussi important sinon plus, le rapport s'attache à regarder au-delà de ces faits concrets pour poser les grands principes d'une campagne destinée à bénéficier à toutes les parties prenantes. Cadrant la campagne afin de mobiliser les consommateurs pour contribuer à faire évoluer les politiques et les pratiques des grands supermarchés, le rapport cherche à améliorer la situation de grande précarité des paysans, des travailleurs et des femmes.

Professeure émérite Suzanne Franzway, Sociologie et études du genre, Université d'Australie du Sud

* * *

Quelques rares entreprises montrent la voie en se dotant de chaînes d'approvisionnement qui favorisent la stabilité de l'emploi et le salaire équitable. Pour autant, le nouveau rapport d'Oxfam montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les aliments et les produits que nous achetons dans les magasins et en ligne sont propices à l'égalité plutôt qu'à l'exploitation. Si en tant qu'entreprise, vous fabriquez ou produisez des produits, vous les vendez ou en tirez des profits, alors à vous d'assumer votre part de responsabilité.

Steve Howard, Sustainability Business Leader

* * *

Il est louable qu'Oxfam s'attelle à lever le voile sur l'injustice ambiante. Son ouvrage souligne également l'échec des économistes et d'autres décideurs qui conçoivent la politique économique de ces pays. Même si l'on peut jeter le blâme sur les grosses entreprises, y compris sur les supermarchés, qui se livrent à ce genre d'exploitation, lequel, dans certains cas, équivaut pas moins à de l'esclavage moderne, il faut aussi pointer du doigt les économistes, et en particulier tous ceux qui conseillent les gouvernements, pour leur faillite à créer le type de dispositifs législatifs assurant le droit et la protection du travail qui auraient pu éviter le type de pauvreté démontré par les souffrances que doivent endurer les hommes et les femmes pour gagner leur vie.

Devaki Jain, économiste et écrivaine

* * *

Ce rapport met en évidence la détresse de tous ceux qui s'efforcent par leur dur labeur de produire ce que nous mangeons. Bas salaires, mauvaises conditions de travail, discrimination contre les femmes et restriction du droit à la représentation et à la négociation collective sont monnaie courante. Les supermarchés, les fournisseurs et les entreprises mondiales de l'agroalimentaire ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre ces inégalités et le moment est venu qu'ils jettent un regard critique à leurs propres pratiques et leur modèle de fonctionnement. À charge aussi pour les pouvoirs publics de prendre des mesures, tant là où la nourriture est produite que là où elle est consommée, pour veiller à l'existence de dispositions législatives et réglementaires adéquates et à la création d'un cadre réglementaire qui récompense le commerce responsable. En cas d'inaction en la matière, des millions de travailleurs et de paysans courent le risque de se voir condamnés à la pauvreté au travail, ce qui n'aura pour effet que d'attiser plus encore les mécontentements et les conflits.

Peter McAllister, PDG d'Ethical Trading Initiative (ETI)

* * *

Rares sont ceux qui s'intéressent au système des supermarchés au-delà de la commodité qu'ils procurent : l'accès facile à des produits alimentaires et à d'autres qui répondent à un besoin, dans un rayon raisonnable du domicile ou du lieu de travail du consommateur. Ce rapport expose adroitement les différentes strates de l'exploitation par les entreprises : des communautés, des paysans, des travailleurs, des femmes, strates sur lesquelles ce système repose et la manière dont il creuse et exacerbe les inégalités. Il tire la sonnette d'alarme devant l'urgence d'agir pour mettre un terme à l'exploitation.

Lidy Nacpil, activiste et cofondatrice de Fight Inequality Alliance

* * *

Les marchés ne sont pas des processus anonymes, l'offre et la demande des courbes se rencontrant sur un graphique ou des tableaux de la bourse : ils sont faits d'acteurs réels qui cherchent à extraire le plus de valeur possible des chaînes d'approvisionnement en utilisant tout le pouvoir de domination que leur position leur procure. Ce rapport s'intéresse à ces acteurs ainsi qu'à leurs stratégies. Il est plus important que jamais que les politiques et réglementations en matière de concurrence s'attaquant aux pratiques commerciales déloyales tiennent compte de ces résultats importants.

Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation (2008-2014), co-président du panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food)

* * *

Amul doit sa position de leader aux liens étroits que nous entretenons avec nos membres producteurs et avec les consommateurs urbains, par le biais d'une notoriété de marque forte et d'une chaîne d'approvisionnement efficace qui veille à ce que la rémunération de ses membres repose sur la contribution qu'ils apportent à la chaîne de valeur. Alors qu'Amul adhère à la philosophie de « *Value for Many and Value for Money* » (la valeur pour le grand nombre et le bon rapport coût/résultat) et « *by the farmers, for the farmers and of the farmers* » (*par les agriculteurs, pour les agriculteurs et des agriculteurs*), nous appuyons le nouveau rapport d'Oxfam qui souligne l'importance de la répartition équitable des revenus entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.

R S Sodhi, Directeur général, GCMMF Ltd (AMUL)

* * *

Le PDG d'une multinationale du secteur alimentaire et des boissons m'a confié récemment qu'il ne suffisait plus de produire de la nourriture de manière sûre et qui avait du goût. Pour être un « bon produit », m'a-t-il dit, ce que son entreprise produit doit être « obtenu, fabriqué et distribué de manière responsable. » Les entreprises se voient obligées d'accompagner leurs produits d'un récit nouveau et plus convaincant. Et dans ce monde de la transparence, ce récit passe par le vécu, par l'humain : par le témoignage des paysans, des travailleurs et des emballeurs qui nous apportent les produits que nous achetons, surtout nos produits alimentaires. Ce rapport fait état de la dure réalité du quotidien de ces acteurs de l'ombre, dont beaucoup peinent à toucher un salaire minimum vital. Oxfam interpelle les consommateurs et les entreprises, face aux pressions croissantes voulant que tous ceux qui sont touchés par leurs produits, depuis les chaînes d'approvisionnement, en passant par les magasins et les clients, puissent prospérer.

Andrew Winston, conseiller auprès de multinationales et auteur de *The Big Pivot* et *Green to Gold*

* * *



OXFAM